

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

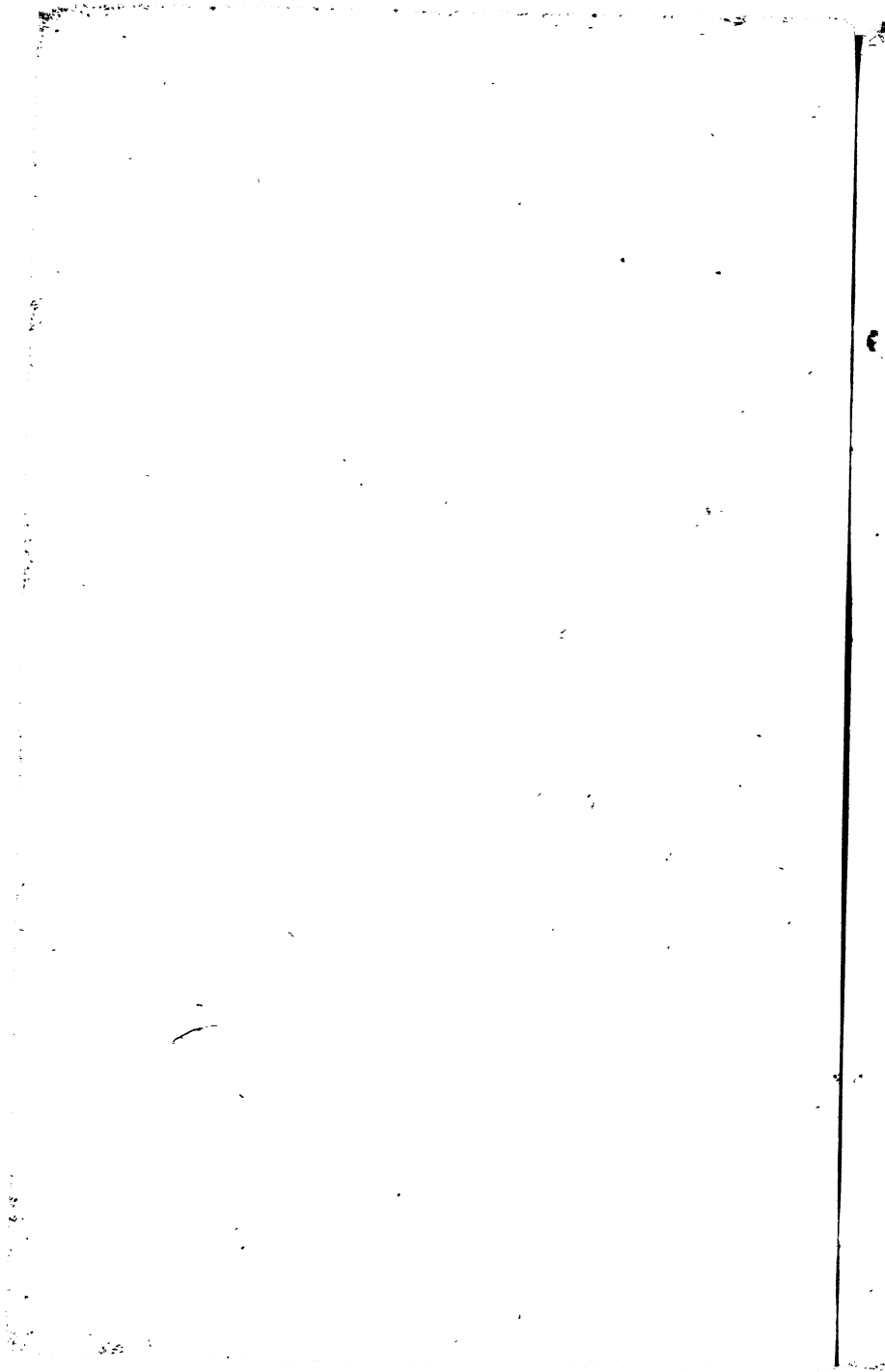
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X



ÉLOGE HISTORIQUE

DE LA

SŒUR MARGUERITE BOURGEOYS

17

ÉLOGE HISTORIQUE
DE
LA SŒUR
MARGUERITE
BOURGEOYS

FONDATRICE DE LA CONGRÉGATION DE VILLEMARIE
EN CANADA

NÉE A TROYES, LE 17 AVRIL 1620

Et décédée à Montréal, dans l'Amérique du Nord

Le 12 Janvier 1700.

Discours prononcé, en partie, le 3 août 1864, à l'Assemblée générale
du Congrès scientifique, siégeant à Troyes

DÉDIÉ A LA VILLE DE TROYES

PAR

L'ABBÉ SAUSSERET

Curé de Méry-sur-Seine, ci-devant de Dampierre de l'Aube,
Chanoine honoraire de Troyes,
Membre associé de la Société académique de l'Aube.

Tu honorificentia populi nostri.

Vous êtes l'honneur, la gloire de notre pays.
(JUDITH. XV, 10.)

TROYES

A LA LIBRAIRIE DE DUFÉY-ROBERT, RUE NOTRE-DAME.

1864

PAAP

BX

4705

B7c S3c

65007

PÉTIT PRÉAMBULE.

Nous étant décidé à suivre les conseils qui nous en ont été donnés par plusieurs personnes honorables, et à faire imprimer notre *Éloge historique de la Sœur Marguerite Bourgeoys*, nous croyons nécessaire de le faire précéder d'un petit préambule.

Et d'abord comment avons-nous connu la sœur Bourgeoys?

Le voici : Nous venions d'être, comme on le sait, chargé de faire l'*Histoire du Culte de la Sainte Vierge dans le Diocèse de Troyes*, lorsqu'un des membres les plus distingués de notre clergé nous dit : « N'oubliez pas, dans le travail que vous avez à faire, la sœur Margue-

rite Bourgeois. — Qu'est-ce que la sœur Bourgeois, demandâmes-nous? — « La sœur Bourgeois, nous fut-il répondu, est une Troyenne
« qui, dans le xvii^e siècle, alla porter en Canada
« la foi et l'instruction, et qui dut spécialement
« cette vocation à la Sainte Vierge, dont elle
« fut toute sa vie une servante dévouée et une
« parfaite imitatrice. *La vie de la sœur Bour-*
« *geois* a été déjà écrite par trois auteurs,
« dont le dernier est M. l'abbé Faillon, un
« des prêtres les plus savants de la Congrégation
« de Saint-Sulpice. »

L'honorable ecclésiastique qui nous donnait ces renseignements avait cette *Vie*. Il voulut bien nous la prêter. Nous la lûmes, et jamais livre ne nous intéressa autant que celui-là. Comment, nous écriâmes-nous souvent en faisant cette lecture, comment une telle femme est-elle inconnue à Troyes? Comment son nom n'est-il pas dans toutes les bouches et sa *Vie* dans toutes les bibliothèques? — Et sur-le-champ nous résolûmes de la faire connaître dans la ville qui lui a donné le jour.

De là l'*Éloge historique* que nous avons composé pour le *Congrès scientifique* siégeant

à Troyes. Nous ne pouvions pas trouver une plus belle occasion, une circonstance plus solennelle pour glorifier cette héroïne en présence de ses concitoyens. Et nous avons tenu à en profiter.

Mais comme notre *Éloge* était trop long pour être lu tout entier dans cette assemblée qui devait son temps à bien d'autres matières, nous n'avons pu en lire que quelques fragments qui sont loin de suffire pour donner une idée juste et complète de la généreuse bienfaitrice du Canada.

Nous nous sommes donc déterminé à le publier tout entier.

Nous avons, comme on le verra, omis dans notre *Éloge* tout ce qui concerne la dévotion de la sœur Marguerite Bourgeoys à l'égard de la Mère de Dieu, parce que nous en avons fait le sujet d'un chapitre spécial dans notre *Album de la Sainte Vierge*.

Nous avons également passé sous silence un très-grand nombre de particularités de la vie de notre héroïne, parce que ce n'était pas son *histoire* que nous faisons, mais seulement un *discours sur son histoire*.

Pour bien comprendre cette histoire et ce discours, il est bon de se rappeler que la conquête du Canada par les Français eut lieu dans les premières années du xvii^e siècle.

Mais alors surtout *nous ne savions pas coloniser.*

Le gouvernement, aussitôt la conquête, avait abandonné cette conquête à des compagnies de commerce sous la condition d'y former des établissements de nature à nous la conserver et à nous la rendre utile.

Mais longtemps après que le roi en eut fait la cession à ces compagnies, elles n'y avaient encore rien fait. Pas un seul arpent de terre n'avait été défriché ; et, quoi que ces compagnies eussent eu à leur tête des princes du sang qui, par leur crédit et leurs richesses, auraient pu y procurer la fondation d'une colonie, le pays était resté sans habitants et la terre sans culture.

En 1641, lorsque arrivèrent les premiers colons pour l'île de Montréal, on comptait à peine dans les petits établissements français formés en Canada, deux cents européens en tout, y compris les femmes, les enfants et

même les religieuses arrivées depuis peu à Québec¹; encore y manquaient-ils souvent du nécessaire, et plus d'une fois ils se virent exposés à périr de misère et de faim ou à être la proie des sauvages.

On voit, dans le corps de ce discours, qu'à un moment donné la colonie avait à peine dix-sept hommes pour la défendre.

Cependant le vénérable M. Olier, supérieur de la Congrégation de Saint-Sulpice, et M. Le Royer de la Dauversière, gentilhomme angevin, receveur des tailles à La Flèche, et homme éminemment chrétien, conçurent le projet d'une compagnie formée dans le seul but de la gloire de Dieu et du salut des âmes et *non pas pour rapporter seulement de ces pays inconnus des castors et des pelleteries*².

En conséquence, ils décidèrent d'établir une colonie dans l'île même de Montréal, c'est-à-dire dans le lieu le plus exposé à la fureur des Iroquois, à qui déjà les Hollandais

¹ Bibliothèque Mazarine : *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson, depuis 1640 jusqu'en 1641.

² *Les véritables Motifs de MM. et Dames de la Société de Montréal*, in-4°, 1645, page 72.

fournissaient des armes à feu dont ces barbares se servaient pour faire aux Français une guerre cruelle.

Ils résolurent aussi de bâtir dans cette île, sous le nom de Villemarie, une forte et puissante ville qui serait le rempart et la citadelle de l'île, et ils s'engagèrent en outre à établir dans cette ville une communauté nombreuse d'ecclésiastiques, une d'hospitalières et une autre pour l'éducation des filles.

M. Olier envoya pour cela des prêtres de sa communauté, et M. de la Dauversière des sœurs hospitalières, dont la première fut M^{lle} Jeanne Mance, de ~~Langres~~ ^{Langres, Nogent - le - Roi}.

La sœur Bourgeoys fut choisie d'en haut pour fonder la communauté d'institutrices auxquelles incomberait l'éducation des filles.

Disons ici que cette compagnie de Montréal avait, aussitôt formée, acheté la propriété de cette île d'un M. Lauzon, à qui la grande compagnie du Canada l'avait cédée.

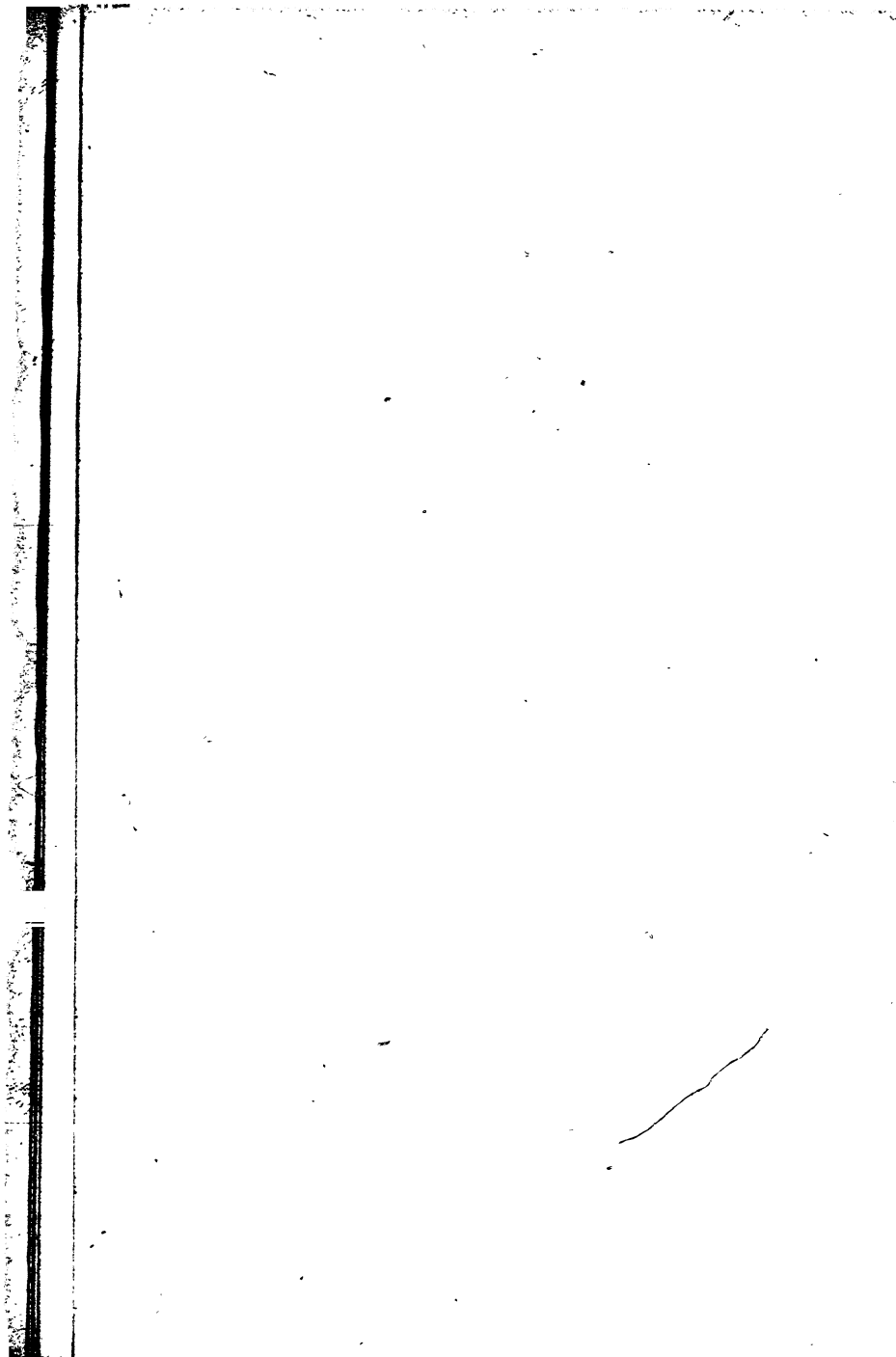
Le premier départ, sous la conduite de M. Chomedey de Maisonneuve, eut lieu à la fin de 1641, et la petite colonie débarqua à Montréal le 17 mai 1642.

Ce fut, comme on le verra dans cet *Éloge*, en 1653, que la sœur Bourgeoys s'embarqua pour Montréal où Dieu l'appelait et où elle devait s'élever à la perfection des plus grandes saintes qu'il ait données à son Église.

Puisse ce petit travail, en la faisant connaître, la faire aimer et admirer, et en la faisant aimer et admirer, la faire imiter surtout par les filles et les femmes de cette ville dont elle est la gloire, *tu gloria Jerusalem*¹! oui, qu'elle soit leur modèle à toutes, et que toutes la reproduisent et la reflètent dans leurs mœurs, *sit exemplum virtutis*²!

1 Judith, XV, 20

2 Ruth, IV, 3.



ÉLOGE HISTORIQUE

DE LA

SŒUR MARGUERITE BOURGEOYS

FONDATRICE DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME-
DE-VILLEMARIE, EN CANADA.

Tu honorificentia populi nostri.

Vous êtes l'honneur, la gloire de notre pays.

(JUDITH. XV, 10.)

Messieurs et honorés Collègues de la Société
académique de l'Aube,

Vous avez eu une bien bonne pensée, une inspiration bien heureuse, lorsque, pour fêter plus dignement le concours empressé des étrangers illustres que l'amour de la science amène en ces jours dans nos murs, vous avez eu l'idée, si chaleureusement secondée et par notre digne Évêque et par ces deux hauts fonctionnaires qui adminis-

trent si bien l'un le département et l'autre la cité, de réunir, de rassembler en deux endroits de notre ville chef-lieu, tous les trésors artistiques, sacrés ou profanes, que le passé nous a légués, et au moyen desquels notre cité troyenne est aujourd'hui, pour parler encore comme l'Écriture, semblable à une épouse parée de tous ses bijoux et de tous ses ornements, *quasi sponsa ornata monilibus suis*¹. Vous avez eu une bien bonne pensée, une inspiration bien heureuse, lorsque vous avez appelé de toutes les villes et de tous les villages de notre département les objets rares et précieux, les tableaux sur toile, sur bois, sur cuivre, les bas-reliefs en marbre, en pierre, en bois, les émaux, les ivoires, les vases anciens, les bronzes antiques, les croix, les châsses, les dyptiques et toutes les richesses que les arts ont enfantées parmi nous et qui ont surnagé à nos tempêtes politiques et échappé à l'action destructive des siècles, à l'incurie de l'ignorance et aux perquisitions avides et spoliatrices de ceux qui, ne pouvant pas créer, sont assez riches pour acheter et pour dépouiller les pays producteurs en n'y laissant en échange que leurs schillings et leurs banknotes.

Mais, Messieurs, si j'applaudis de tout mon cœur à cette exposition des merveilles que l'art

¹ Is. LXI, 10.

et l'intelligence de l'homme ont créées parmi nous, si je suis heureux et fier d'entendre les éloges que nos hôtes bien aimés donnent à une province si injurieusement désignée et dont le luxe artistique les étonne aujourd'hui, permettez-moi de détourner un instant l'attention de vos esprits et des questions scientifiques qui doivent les occuper, et de l'admiration de nos chefs-d'œuvre d'art ou de nos plus belles fleurs ¹, pour appeler cette attention sur une des gloires les plus pures de Troyes, sur une femme à laquelle il n'a manqué que de vivre du temps de sainte Mâthie ou avant elle pour avoir des autels à côté de ceux de cette sainte justement chère aux Troyens. Admirons, Messieurs, admirons les ouvrages remarquables de l'homme, personne n'a pour eux plus d'enthousiasme que moi. Mais, Messieurs, les grandes âmes, les beaux caractères, les nobles cœurs, les hommes et les femmes d'élite sont les chefs-d'œuvre de Dieu, les chefs-d'œuvre du Très-Haut, *vas admirabile, opus Excelsi*. Admirons-les encore plus que les œuvres de l'homme, *vas admirabile, opus Excelsi* ².

Or, Messieurs, comme l'on a récemment exhumé de leurs tombes et ravivé le souvenir, la mé-

¹ Allusion à l'exposition des produits d'horticulture, organisée dans le jardin du musée *Saint-Loup*.

² *Eccli.* XLIII, 2.

moire de trois de nos Évêques, ensevelis depuis des siècles sous les dalles et les voûtes de notre cathédrale, ainsi je viens, pour ainsi dire, exhumer ou du moins mettre au grand jour de la publicité une femme presque inconnue — je le dis à regret — dans son pays natal, une femme que le grand roi Louis XIV comblait d'éloges, une femme que Colbert, le grand ministre admirait et patronait, une femme qui porta la foi, l'instruction et la civilisation jusque dans le Canada, une femme avec laquelle les Olier et les Tronson, ces éminents Sulpiciens, étaient en correspondance; une femme qui, sortie des rangs du peuple, marcha certainement l'égale des dame Legras, des Françoise de Chantal et des Marie de Miramion, une femme enfin à laquelle nous pouvons justement dire, comme les juifs de Béthulie à une autre héroïne : Vous êtes l'honneur, la gloire de notre pays, *tu honorificentia populi nostri*.

Je veux vous parler, Messieurs, de la sœur Marguerite Bourgeoys.

Elle naquit à Troyes, le jour du Vendredi Saint, 17 avril 1620, et elle fut baptisée le même jour, dans l'église *Saint-Jean* de cette ville.

Sans être pauvre, sa famille n'était pas non plus de celles que l'on appelle riches.

La famille de sœur Bourgeoys n'est pas éteinte à Troyes, et elle y a encore d'honorables représentants.

Son père était un honnête marchand, et sa mère, Guillemette Garnier, était la femme accomplie dont le Sage a fait le portrait au livre des *Proverbes*.

Ils eurent cinq enfants. Marguerite fut la troisième.

Sa vocation se révéla dès l'âge le plus tendre. Dieu manifesta de bonne heure, par les goûts qu'il lui inspira, le genre de bien qu'elle était destinée à opérer. — « Dès ma petite jeunesse, écrivait-elle elle-même, à l'âge de 78 ans, dès ma petite jeunesse, Dieu m'avait donné une inclination particulière pour assembler des petites filles de mon âge dans le dessein de demeurer ensemble et de travailler en quelque lieu écarté pour gagner notre vie; car je n'avais point connu encore de communauté de filles qui eût pu faire naître en moi cette idée, mais seulement quelques filles qui vivaient ensemble. Nous accomplions cela comme pouvaient le faire des enfants¹. »

Ainsi parle la sœur Bourgeoys, ainsi nous initie-t-elle aux goûts et aux habitudes de sa première enfance. Car, remarquez-le, Messieurs, la sœur Bourgeoys a fait sa propre histoire; elle a laissé des *Mémoires* que ses trois historiens n'ont presque fait que reproduire. Et ces *Mémoires*, Messieurs, comme vous vous en convaincrez dans

¹ *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

la suite de ce discours, sont remarquables de diction. Le style en est pur et correct, élégant et parfois plein de naïveté. A une époque où les grandes dames et les princesses de la cour ne savaient pas l'orthographe, la sœur Bourgeoys écrivait parfaitement sa langue. Il n'y avait pas jusqu'à son écriture, dont nous avons un spécimen, qui ne fût admirable.

Nous ne nous étonnons pas qu'un de ses historiens dise d'elle que : « dès son enfance, elle se distingua de ses petites compagnes par sa facilité à lire et à écrire, par son amour pour le travail, son adresse pour les ouvrages qu'on lui donnait à faire, mais spécialement par les dispositions singulières qu'elle annonçait pour la piété, la vertu et la science¹. »

Mais la mort de sa mère qui arriva peu de temps après, ne tarda pas à l'obliger à exercer sérieusement les fonctions d'institutrice auxquelles elle avait présumé en s'amusant. Son père, qui voyait en elle une gravité et une prudence de beaucoup supérieures à son âge, accompagnées d'une grande piété, lui confia l'éducation de ses deux plus jeunes enfants et la chargea encore du détail et du soin du ménage.

¹ M. l'abbé Faillon. *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de l'église de l'Amérique du Nord*, tom 1^{er}. Vie de la sœur Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame à Villemarie, en Canada, p. 2.

Cependant les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, du B. Pierre Fourrier, particulièrement vouées à la sanctification des jeunes filles et établies à Troyes, en 1628, sous l'épiscopat si fécond de Monseigneur René de Breslay, avaient donné commencement à leur Congrégation externe. C'était une pieuse association de jeunes personnes qui, sans contracter aucun engagement de conscience, s'assemblaient les jours de fêtes et de dimanches pour vaquer à certaines pratiques de religion, et s'employaient quelquefois à exercer diverses fonctions de charité et de zèle à l'égard du prochain.

Ces vertueuses filles connurent, estimèrent et aimèrent Marguerite, et elles firent tous leurs efforts pour l'attirer à elles, persuadées que son exemple et son influence détermineraient un grand nombre de jeunes personnes à entrer à leur tour dans la Congrégation. Elles l'invitèrent donc, elles la pressèrent et firent tout ce qu'elles purent pour la gagner. Mais Marguerite refusa, et ce refus dura plusieurs années.

Mais celui qui convertit et terrassa saint Paul sur le chemin de Damas avait son jour, son heure, son lieu pour triompher des résistances de Marguerite.

Le premier dimanche d'octobre 1640 (Marguerite avait alors vingt ans et demi), le premier dimanche d'octobre 1640, jour où les Dominicains, appelés à Troyes *Jacobins*, faisaient la fête du Saint-

Rosaire, Marguerite eut la dévotion d'assister à la procession qui se faisait ce jour-là. Comme elle était dans les rangs, la procession vint à passer, selon l'usage, devant le portail de l'abbaye des religieuses de *Notre-Dame-aux-Nonnains* dont le monastère était, comme vous le savez, Messieurs, contigu au couvent des religieux de Saint-Dominique. Sur ce portail, connu dans les anciennes chroniques sous le nom de *Beau-Portail*, se trouvait une statue de pierre qui représentait la Mère de Dieu. Marguerite l'avait sans doute déjà considérée bien des fois; mais, ce jour-là, arrivée devant le portail, elle lève les yeux pour regarder la statue. Cette statue lui paraît d'une beauté ravissante et toute céleste.... Que se passa-t-il alors en elle? Elle-même nous l'apprend : « Je me trouvai, » dit-elle, « je me trouvai alors si touchée et si » « changée, que je ne me reconnaissais pas. » Plus loin elle ajoute : « Après la touche que j'avais » « eue à la vue de cette sainte image, je retournai » « à la maison si touchée et si changée que cela » « paraissait à tous : chacun sachant bien que jus- » « qu'alors j'avais été fort légère (c'est-à-dire gaie, » « enjouée et folâtre), et la bien venue avec les » « autres filles. Mais, dès ce moment, je quittai » « tous mes petits amusements et me retirai d'avec » « le monde pour me donner au service de Dieu ¹. »

¹ Ecrits autographes de la sœur Bourgeois. *Mémoires*, t. I, p. 8.

A dater de ce jour, elle ne voulut plus porter et ne porta plus, en effet, dans la suite, que des vêtements très-simples, de couleur brune ou noire, sans soies ni autres ornements superflus, et elle se voua dès lors avec une ferveur toujours plus grande aux humiliations dont nous verrons que cette âme héroïque fut insatiable toute sa vie.

Ce fut alors qu'elle entra dans la Société des Congréganistes externes; et, dès son entrée, la sœur Marguerite fut le modèle de toutes les autres. Elle était partout où il y avait quelque action de dévouement à pratiquer, quelque bonne œuvre à faire.

Aussi, à la première élection qui eut lieu après son entrée dans la Congrégation, elle fut choisie pour occuper la charge principale, celle de préfète; et, ce qui avait été jusqu'alors sans exemple, elle fut continuée toujours dans cette même charge jusqu'à son départ pour la Nouvelle-France.

Nous venons de dire, Messieurs, que l'héroïque sœur Bourgeoys fut toute sa vie avide d'humiliations. Et chacun de nous sait par sa propre expérience combien il en coûte pour supporter une humiliation, et quelle force il faut pour cela. La sœur Bourgeoys, loin de fuir comme nous, hommes de peu de courage, les humiliations, les rechercha, et elle en subit deux qui auraient abattu une âme moins fortement trempée.

Elle demanda à entrer chez les Carmélites et elle fut refusée ; chez les Clarisses, nouveau refus. « *L'homme s'agite, et Dieu le mène,* » a dit un personnage célèbre¹.

Dieu voulait ailleurs la sœur Bourgeoys.

Cependant repoussée, pour ainsi dire, des cloîtres, elle résolut, tout en restant dans le monde et malgré ses dangers, ses ennemis et ses assauts de tout genre, elle résolut de s'attacher au service de Dieu par les trois grands vœux perpétuels de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, vœux qui ne demandent rien moins que le rempart de la clôture. A vingt-trois ans elle prononça celui de chasteté. Peu après elle s'engagea par celui de pauvreté.

Mais les desseins de Dieu sur la sœur Marguerite se révélèrent enfin. Le guide de sa conscience conçut le projet d'un nouvel institut dont elle serait la fondatrice et dont l'instruction et le salut des jeunes filles serait l'objet.

Le père de Marguerite consentit au sacrifice de sa fille. Deux autres vertueuses filles s'associèrent à elle, et ainsi furent jetées les bases de cette institution nouvelle née à Troyes, comme on le voit, et dont les trois premières associées furent des troyennes.

Protéger la vertu des filles sages et honnêtes

¹ M. Guizot après Fénelon.

qui étaient le plus exposées était un des principaux buts de cette institution ; et l'admirable sœur Bourgeoys déploya dans l'exercice de ce ministère de charité une sagesse et une adresse vraiment étonnantes, et parfois même un zèle et un courage magnanimes.

En voici un trait.

Un jour deux jeunes libertins entraînaient de force une fille honnête. La sœur Marguerite les voit passer, elle saisit un crucifix, sort dans la rue et court après les ravisseurs, qu'elle atteint. « Arrêtez, leur dit-elle, et laissez à cette fille son honneur. » Pour toute réponse, un des deux dirige vers elle un pistolet chargé. « Tirez, lui dit-elle, mais sachez que c'est Jésus-Christ même que vous outragez dans ses membres, et tôt ou tard il se vengera de votre sacrilège. » Les deux libertins s'enfuirent ; la jeune fille leur échappa et elle alla avec transport se jeter dans les bras de sa libératrice. C'était, dit-on, M^{lle} Crolo qui s'attacha dès lors à la sœur Marguerite, et la suivit plus tard en Canada.

Mais hâtons-nous.

Une des deux compagnes de la sœur étant venue à mourir et l'autre s'étant retirée, l'institut essayé par Marguerite s'écroula.

Une autre épreuve lui fut imposée dans ce même temps : elle perdit son père ; et, après l'avoir assisté pendant sa maladie et à sa mort, elle eut

encore le courage de l'ensevelir, ne voulant pas qu'une autre qu'elle lui rendit ce dernier service ; et cette bonne œuvre d'ensevelir les morts, cette œuvre qui répugne tant à notre nature, elle l'exerça dès lors le reste sa vie quand l'occasion s'en présenta.

Tant qu'il vécut, Abraham Bourgeoys fut un lien qui attachait sa fille au sol natal. Ce cher et doux lien étant rompu par la mort, nous allons voir Marguerite se préparer à sa grande et périlleuse mission.

Un gentilhomme champenois, M. Paul de Chomedey de Maisonneuve, venait d'être chargé par la compagnie de Montréal de présider à la fondation de Villemarie. Il vint de son château ou de Paris à Troyes avant l'embarquement pour prendre congé de sa famille.

Il avait ici une sœur, religieuse de la Congrégation, M^{me} de Chomedey, connue en religion sous le nom de sœur Louise de Sainte-Marie.

Cette sœur, ayant appris de la bouche de son propre frère sa nomination à la charge importante de gouverneur de la nouvelle colonie, crut que la Providence avait ménagé un si heureux événement pour lui donner à elle-même l'occasion d'aller à Villemarie exercer son zèle en faveur des sauvages de ces pays. Elle le pria donc de l'emmener elle-même, et avec elle trois ou quatre religieuses de la Congrégation ; et toutes les autres re-

ligieuses de cette communauté, entrant dans les mêmes sentiments, lui firent la même demande.

Admirons, Messieurs, admirons quel zèle d'apôtre et de martyr, embrasait toutes ces saintes filles de la cité troyenne.

M. de Maisonneuve ne pouvait, par des raisons qu'il donna, se rendre à ces instances, et il y résista.

Depuis 1641, il revint plusieurs fois de Montréal à Troyes, et, à chaque fois qu'il y revenait, nos religieuses de Troyes qui brûlaient, comme autrefois sainte Thérèse, encore enfant, du désir d'aller prêcher la foi aux infidèles et de verser leur sang en témoignage de cette foi, renouvelèrent leurs demandes à l'intendant de Villemarie qui toujours les rejetait, la situation de Montréal étant alors une vraie boucherie par les guerres cruelles et continuelles qu'il fallait soutenir contre les Iroquois.

Mais la cause secrète de ces refus opiniâtres, cause qu'ignorait M. de Maisonneuve lui-même, c'est que Dieu avait fait un autre choix et qu'il avait d'autres vues.

En effet, Marguerite avait appris qu'on venait de faire en Canada un nouvel établissement; une des congréganistes qui avait un grand désir d'aller dans cette colonie et qui espérait y aller, vint lui dire de s'adjoindre aux religieuses qui iraient dans cette terre infidèle. Marguerite alla aussitôt trouver

la supérieure de la Congrégation, M^{lle} de Chomedey, sœur, comme nous l'avons dit, de M. de Maisonneuve. Cette dame consentit de grand cœur à la demande de Marguerite. Les autres religieuses ignorant sans doute la réponse de la sœur Louise de Sainte-Marie et espérant elles-mêmes pouvoir aller à Montréal, proposèrent à la sœur Bourgeoys de les accompagner. « Ces bonnes religieuses, » dit-elle, me demandèrent si je voulais être de la partie quand elles iraient à Montréal, je leur promis qu'oui et que je serais de la bande¹. »

Cependant les Iroquois qui avaient tué ou dispersé près de trente mille Hurons, harcelaient notre colonie qui ne comptait pas plus de dix-sept hommes en état de se défendre et qui était obligée de rester enfermée dans l'intérieur du fort.

Cette situation critique obligea le gouverneur de Montréal de repasser en France pour y lever une recrue. Il engagea cent huit hommes forts et vigoureux, sachant manier les armes et habiles à travailler de divers métiers.

Mais avant de les emmener, M. de Maisonneuve voulut, selon son habitude, venir à Troyes voir sa famille et ses amis et embrasser sa sœur / *les* / 3.

Peu de jours avant son arrivée, Marguerite eut un songe comme saint Paul en cut un où il lui fut ordonné d'aller en Macédoine, comme saint Fran-

1 Ecrits autographes, etc. Mémoires, etc., p. 30.

çois-Xavier connut également par un songe qu'il était appelé à évangéliser les Indes.

De même la sœur Marguerite appelée à travailler dans les pays barbares à la gloire de Dieu, vit pendant son sommeil un homme grave et vénérable qu'elle n'avait jamais vu.

A quelques jours de là, M. de Maisonneuve arrive à Troyes, va voir sa sœur et les autres religieuses de la Congrégation externe qui lui demandent encore de les emmener à Villemarie.

Nouveau refus de la part de M. de Maisonneuve.

Pendant la supérieure, M^{me} Louise de Sainte-Marie, lui parla de la sœur Bourgeoys, préfète de sa Congrégation externe, et lui en dit tant de bien que M. de Maisonneuve désira la connaître et pria sa sœur de la faire appeler.

La sœur Marguerite arrive; et à peine est-elle entrée dans le parloir que, jetant les yeux sur M. de Maisonneuve, elle reconnaît en lui le personnage qu'elle avait vu en songe et qu'elle voyait de ses yeux pour la première fois, bien qu'elle fût logée chez M^{me} de Châly, sœur de M. de Maisonneuve. En le voyant, elle s'écria : « Voilà l'homme de mon songe ! » On lui demande d'expliquer cette exclamation. Elle le fait. Et de son côté M. de Maisonneuve ne l'a pas plutôt vue et entendue parler qu'il se sent le désir de l'emmener à Montréal. Il lui demande donc si elle serait disposée à passer à Villemarie pour y faire les écoles

*la sœur
de Chouart
travaille à
Traverse Bonnet*

et y instruire les enfants. Sur sa réponse affirmative, son départ fut décidé. Mais il fut décidé en même temps qu'elle partirait seule, la compagnie de Montréal ne voulant pour les écoles que des filles séculières et non cloîtrées qui pussent se transporter partout où besoin serait, et une seule maîtresse suffisant, pour le moment, à l'instruction des jeunes filles de Montréal.

Ceci se passait, Messieurs, sous l'épiscopat de Monseigneur François Malier de la Houssaye dont le nom vient d'être remué avec les cendres et dont M. l'abbé Coffinet nous a parlé en termes si élogieux¹.

Toutes les personnes que la sœur Bourgeoys consulta alors approuvèrent sa résolution.

Mais il ne s'agissait de rien moins pour elle que de s'en aller à trente-trois ans, à deux mille lieues, seule de femme, avec cent huit soldats et un chef qu'elle connaissait à peine, et de partir pour une contrée où elle n'aurait aucune compagne qui partageât avec elle les travaux de l'éducation des enfants et où elle courrait tous les jours le risque, assez peu rassurant, d'être prise et brûlée par les Iroquois.

Outre donc les approbations que les personnes graves et sérieuses qu'elle avait consultées don-

¹ Dans son *Rapport* lu le 13 juillet à la réunion de la Société académique de l'Aube sur les fouilles et découvertes faites dans le chœur de la cathédrale.

naient à sa résolution, elle désirait, sans le demander, elle désirait que le Ciel lui révélât sa volonté d'une manière incontestable. Dieu ne lui refusa point cette satisfaction.

Comme elle était dans sa chambre, occupée de tout autre chose que de son voyage « un matin, « étant bien éveillée, dit-elle elle-même, je vois « devant moi une grande dame vêtue d'une robe « comme de serge blanche qui me dit : va, je ne « t'abandonnerai point, » et je connus que c'était « la Sainte Vierge, quoique je ne visse point son « visage; ce qui me rassura pour ce voyage et me « donna beaucoup de courage; et même je ne « trouvai plus rien de difficile, quoique pourtant « je craignisse les illusions¹ »

Vous le voyez, Messieurs, notre admirable héroïne n'était pas femme à prendre les jeux et les fantômes de l'imagination pour des réalités. Elle n'était pas un de ces esprits faibles, un de ces cerveaux creux qui sont le jouet de l'erreur. Sachant par un effet de sa rare sagesse et de sa prudence consommée que Dieu conduit ses enfants par les règles communes de la foi et non par les voies extraordinaires : « après cette apparition, dit-elle, « comme je craignais les illusions, je pensai que « si cela était de Dieu, je n'avais que faire de rien « porter pour mon voyage. Je dis en moi-même :

¹ Ecrits autographes. etc.; Mémoire, etc., tom. I, p. 40.

« si c'est la volonté de Dieu que j'aïlle à Ville-
« marie, je n'ai besoin d'aucune chose et je partis
« sans denier ni maille, n'ayant qu'un petit pa-
« quet que je pouvais porter sous mon bras¹. »

Quelle confiance en Dieu ! quel détachement héroïque ! et ne faut-il pas, Messieurs, remonter jusqu'aux temps apostoliques pour trouver l'exemple d'un pareil abandon aux soins de la Providence ? Au lieu de faire des provisions d'argent et de hardes, si nécessaires alors dans un pays qui ne fournissait rien encore et où il fallait apporter d'Europe les choses les plus indispensables à la vie, notre admirable sœur se dépouille, au contraire, de tout ce qu'elle a et distribue même aux pauvres le peu d'argent qu'elle possède, ne voulant avoir pour tout bien que son immense confiance en Dieu.

Rappelant elle-même, dans un âge avancé, cette circonstance de son départ, elle disait encore :
« Je n'apportai pas un denier pour mon voyage¹. »

N'est-ce pas, Messieurs, le cas de s'écrier ici comme le Sauveur à la Chananéenne : ô femme, que votre foi est grande, *ô mulier, magna est fides tua !*

Ce fut dans cette disposition d'esprit et dans ce dénûment complet que cette sainte fille partit de Troyes pour Paris avec M^{me} de Chuly, sœur de

¹ Ecrits autographes, etc ; Mémoires, etc., p. 42.

M. de Maisonneuve et avec M. Cossard, son oncle. C'était au commencement du mois de février 1653.

Jusqu'à là la sœur Bourgeoys avait gardé le secret de son voyage pour Paris et de Paris pour Montréal.

Dès qu'elle l'eût révélé, toutes les personnes de sa connaissance à Troyes et à Paris le désapprouvèrent, et bientôt elle se vit accablée d'une multitude de lettres capables d'ébranler son courage, si elle n'eût été fortement résolue à n'écouter que la voix de Dieu. Son oncle surtout et M^{me} de Chulymirent tout en œuvre pour la faire revenir de sa résolution. Mais tout fut inutile. On lui proposa même d'entrer chez les Carmélites avec promesse de lui ouvrir quelque-une de leurs maisons. Mais rien ne put la faire changer, et comme nos Croisés, partant pour la Terre Sainte : « Dieu le veut, » répondit-elle, et elle partit de Paris pour Orléans « ayant, dit-elle, quinze écus blancs, pour mener « toutes les hardes de M. de Maisonneuve et quelques autres emplettes que j'avais eu à faire par « commission. »

Des épreuves, Messieurs, des épreuves difficiles et cruelles attendaient notre héroïne dans ce voyage.

Elle-même va nous les raconter.

Comme dans la voiture publique où elle était montée, elle n'était connue de personne, comme elle y était venue seule avec son petit paquet et

sous un costume très-simple, on la regarda d'abord comme une fille de bas étage et bientôt comme une personne suspecte qu'on ne devait recevoir qu'avec défiance et précaution dans une honnête compagnie.

Aussi, de Paris à Nantes eût-elle à essayer les plus dures humiliations.

« Au voyage d'Orléans, écrit-elle, en une hôtellerie où il n'y avait que des hommes logés, la dame de la maison, qui était fort âgée, refusa de me recevoir ; et comme tous ces hommes me disaient plusieurs paroles fâcheuses, je ne pouvais m'écarter du cocher. Mais il se trouva un monsieur habillé de noir qui prit mon parti ; et cette femme me permit de passer la nuit sur son lit où je me couchai tout habillée.

« En un autre gîte, on refusa aussi de me loger. Il y avait cependant encore quelques chambres et trois lits pour des personnes qui pouvaient payer. Je m'offris à payer et à passer la nuit auprès du feu, mais cela ne me fut pas accordé. Cependant un charretier ayant prié de me loger, disant qu'il était de mon pays et qu'il paierait tout, on me conduit dans une chambre éloignée. Je ferme la porte, et la barricade de tout ce que je puis trouver, et, tout habillée, je me mets sur un lit. Quelque temps après, on frappe à la porte, on tâche de l'ouvrir, on appelle. Après toutes ces importunités, je m'ap-

« proche de la porte, pour voir si elle était bien
« fermée; et je parlai à cette homme comme si
« j'usse été une personne de grande considéra-
« tion, lui disant que je ferais mes plaintes et que
« je saurais bien le trouver. Enfin il se retira ;
« mais j'entendis bien du bruit autour de ma
« chambre. Le lendemain matin, je levai la ta-
« pisserie, et alors une porte ouverte qui se trou-
« vait là et un tas d'hommes qui dormaient, cou-
« chés sur la place, après avoir fait débauche,
« m'avertirent (du danger dont Dieu m'avait pré-
« servée durant cette nuit). On disait que depuis
« la guerre tous ces gens étaient méchants et fu-
« rieux¹. »

Dans le bateau qui la transporta d'Orléans à Nantes, il se trouva douze ou treize passagers parmi lesquels il n'y avait qu'une seule femme et son enfant. Et tel fut l'ascendant qu'elle prit sur tous ses compagnons de voyage, que, pendant toute la route, on pria Dieu sur ce bateau comme on eut pu le faire dans une communauté fervente.

A Saumur, on mit pied à terre pour coucher dans cette ville. Une nouvelle humiliation y était préparée à notre sainte compatriote. Comme on la vit débarquer avec une troupe d'hommes, c'en fut assez pour faire naître des soupçons sur sa vertu,

¹ Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys. *Mémoires, etc.*, page 52.

et malgré les bons exemples qu'elle n'avait cessé de donner pendant toute la route, elle fut exposée à un affront semblable à celui qu'elle avait essuyé deux fois dans le voyage de Paris à Orléans. On refusa de la loger à l'hôtellerie sans que ceux de sa compagnie parussent prendre beaucoup de part à son humiliation. Elle accepta ce nouveau refus non pas seulement avec soumission et résignation, mais avec reconnaissance pour Dieu qu'elle en remercia.

Cependant un habitant de la ville, homme honnête et charitable, frappé de son maintien grave et modeste, lui offrit le couvert qu'elle ne crut pas devoir refuser dans cette nécessité.

Le lendemain, on se remit en route, et, après quelques jours, on arriva à Nantes.

Là encore l'attendait un affront du genre de ceux que nous venons de raconter.

Parmi les passagers qui étaient descendus sur la Loire avec elle, était un jeune homme destiné pour le Canada et qui allait à Nantes attendre M. de Maisonneuve pour s'engager à son service. En débarquant dans cette ville, ce jeune homme plein d'estime pour notre sœur, voulut absolument se charger de son paquet, ce qu'elle ne permit qu'à regret et par pure complaisance. Accompagnée de ce jeune homme, elle se dirige vers la maison d'un négociant de Nantes chez lequel elle devait attendre M. de Maisonneuve. Elle

y arrive avec ce jeune homme en l'absence du négociant. Son épouse la voyant suivie de ce jeune homme, qui portait son paquet, la jugea défavorablement et refusa absolument de la recevoir. Sans être déconcertée par un procédé si peu attendu, la sœur Bourgeoys se retire dans une église voisine... puis elle retourne chez M. Lecoq. C'était le nom du correspondant nantais de M. de Maisonneuve. M^{me} Lecoq lui fait subir un nouvel affront, car elle ne craignit pas, cette fois, de lui reprocher en face d'être avec un jeune homme. Cependant M. Lecoq arriva. La sœur Bourgeoys lui remit sa lettre, et, après lecture faite, on lui fit des excuses. Elle entra et fut traitée avec tous les égards possibles.

Ici, Messieurs, je passe sous silence des peines d'esprit cruelles que notre chère compatriote eût à éprouver à Nantes pendant le temps qu'elle y resta. Ces peines secrètes, inconnues du grand nombre, n'en sont pas moins poignantes et dignes de pitié. Mais Dieu qui avait voulu la purifier par là, mit fin lui-même à cette épreuve, et elle en était délivrée quand eut lieu l'embarquement, le 20 juin 1653.

Nous sommes obligés, Messieurs, pour ne pas trop abuser de votre bienveillance, de passer sous silence les accidents divers que la sœur Bourgeoys éprouva dans cette traversée.

Nous ne vous dirons donc pas qu'à peine le na-

vire fût-il hors de la vue du port, que l'eau fut refusée à notre sœur, et qu'il lui fallut boire du breuvage des matelots, c'est-à-dire une eau croupie et corrompue ; que peu de jours après l'embarquement un riche paquet de hardes composé de linge fin et de dentelles de prix que M^{me} de Chuly avait fait pour son frère, M. de Maisonneuve, et qu'elle avait confié à la sœur Marguerite, tomba dans la mer et fut perdu ; que le navire sur lequel on s'était embarqué était pourri et faisait eau de toutes parts, de sorte que, après avoir fait trois cent cinquante lieues en mer, on fut obligé de revenir à terre et de relâcher à Saint-Nazaire, d'où l'on était parti, ce qui donna tout juste un mois de retard aux passagers qui ne purent reprendre la mer que le 20 de juillet. Nous n'ajouterons pas que la maladie se mit dans le vaisseau, et que des cent huit hommes que conduisait M. de Maisonneuve, il en mourut huit en mer, ce qui procura à la sœur Bourgeoys l'occasion de faire briller sa charité. « Dans cette traversée, dit un des historiens de Montréal, elle eut quantité de malades, et elle les servit tous en qualité d'infirmière avec un indicible soin ¹. » Jour et nuit elle était auprès d'eux, leur distribuant libéralement tout ce qu'elle recevait de la charité du capitaine et de celle de M. de Maisonneuve, se contentant, pour son usage, de la nour-

¹ Histoire de Montréal, de 1652 à 1653.

riture ordinaire de l'équipage et même de la ration la plus modique¹.

Aussi sa présence, son séjour sur le navire fut une véritable mission. Matelots, soldats, passagers, tout le monde la vénérât, tout le monde la chérissait ; elle était l'idole ou plutôt le bon ange de tous.

Enfin on arriva à Québec le 22 septembre après deux mois deux jours de traversée. « Notre arrivée, » écrit-elle, donna la joie à tout le monde. » En effet, la colonie était dans un si triste état qu'elle était à deux doigts de sa perte ; et quand on sait à quelle extrémité elle en était venue, on s'explique comment un *Te Deum* fut chanté dans l'église de Québec quand arriva la recrue de M. de Maison-neuve.

Notre sublime héroïne foulait enfin la terre après laquelle elle soupirait comme les juifs du désert soupiraient après la terre promise. Et si de nouvelles peines, si de nouvelles croix l'attendaient là, elle devait y trouver aussi une grande satisfaction.

A peine eût-elle débarqué qu'elle eut l'avantage de connaître M^{lle} Mance. Ce fut alors, dit M. Faillon, que ces deux saintes âmes, destinées par la Providence à travailler de concert, quoique d'une manière différente à la formation et à la sanctification de la colonie de Villemarie se lièrent

¹ Mémoires, etc., p. 66.

d'une sainte et très-étroite amitié. Dès son arrivée à Québec, M. de Maisonneuve s'empressa, en effet, de faire connaître à M^{lle} Mance le caractère et la vertu de la sœur Bourgeoys, qu'il ne cessait d'admirer toujours davantage à mesure que ses rapports avec elle devenaient plus intimes et plus habituels. « J'amène, dit M. de Maisonneuve à « M^{lle} Mance, une excellente fille nommée Marguerite Bourgeoys, personne de bon sens et de bon esprit et dont la vertu est un trésor qui sera un puissant secours au Montréal. Au reste, ajouta-t-il, c'est encore un fruit de notre Champagne, qui semble vouloir donner à ce lieu plus que toutes les autres provinces réunies ensemble. » M. de Maisonneuve faisait ici allusion au pays de M^{lle} Mance et au sien propre, car l'un et l'autre étaient nés en Champagne.

En Champagne ! ne vous est-il pas, Messieurs, doux et agréable à l'oreille d'entendre prononcer ici le nom de la Champagne et de voir la belle part que notre pays a eue à la colonisation par le Christianisme de cette contrée que, hélas ! nous n'avons pas su garder ! Mais néanmoins soyons fiers du rôle que la Champagne et Troyes en particulier ont joué alors dans ce pays, qui ne porta pas assez longtemps le nom de Nouvelle-France !

Mais revenons à notre sujet. M. de Maisonneuve raconta en détail à M^{lle} Mance l'entrée de la sœur Bourgeoys dans la Congrégation externe de Troyes,

les grands exemples de perfection qu'elle y avait donnés, le choix qu'on avait fait d'elle pour la charge de préfète pendant douze années consécutives, enfin toutes les circonstances de sa vocation à Villemarie et les espérances qu'il avait conçues d'elle pour l'instruction et la sanctification des jeunes personnes de cette colonie. M^{lle} Mance apprenant tous ces détails de la bouche de M. de Maisonneuve considéra, dès ce moment, la sœur Bourgeoys comme une compagne et une sœur que la grâce de Dieu lui avait préparée pour seconder son zèle, et elle lui donna la plus entière confiance. A dater de ce jour leurs deux âmes n'en firent plus qu'une.

Cependant voilà notre héroïne arrivée sur le théâtre de ses charitables exploits et sur le champ de bataille de son pieux héroïsme.

Quatre années s'écoulèrent avant qu'elle pût exercer son zèle pour l'éducation chrétienne des enfants et ouvrir une école. Mais pendant ces quatre années, qu'elle fut loin d'être inactive ! « On était sûr, dit un de ses historiens, de la trouver partout où il y avait du bien à faire. On la voyait visiter et servir les malades, consoler les affligés, instruire les ignorants, blanchir le linge et raccommoder gratuitement les hardes des pauvres et des soldats, ensevelir les morts et se dépouiller en faveur des nécessiteux des choses qui lui étaient le plus nécessaire. »

Citons une preuve touchante de cette charité.

A Nantes, un ~~fit~~ lui avait été donné par M. Le-coq.

Durant un hiver très-rude, un soldat, tout transi de froid, vient la trouver en lui disant qu'il n'a rien sur quoi coucher pour se garantir du froid pendant la nuit. La sœur Bourgeoys ne balance pas. Elle va chercher son matelas et le lui donne. Peu après, un autre soldat vient à faux ou à vrai exposer le même besoin. Elle lui donne sa paillasse. Deux autres, sans savoir qu'elle se dépouillait elle-même, vinrent à leur tour faire appel à sa charité, et elle leur donna ses deux couvertures. Ainsi dépouillée, elle aimait à coucher sur le plancher, même dans les plus grands froids, se croyant bien dédommée de ses sacrifices, lorsqu'à ce prix elle pouvait soulager les autres.

Messieurs, dans un pareil sujet on ne peut pas être orateur, on ne peut être que narrateur. Nulle éloquence n'égalerait l'éloquence de pareils faits !

Continuons donc à raconter.

Enfin, quatre ans après son arrivée à Villemarie, la sœur Bourgeoys put ouvrir une école. Mais écoutons-là elle-même. Elle parlera bien mieux que nous ne saurions le faire, et sa voix aura un charme, un intérêt que n'aurait pas la nôtre.

« Quatre ans après mon arrivée, écrit la sœur
« Bourgeoys, M. de Maisonneuve voulut me don-
« ner une étable de pierre pour en faire une mai-

« son et y loger celles (les filles) qui y feraient
« l'école. Cette étable avait servi de colombier et
« de loge pour les bêtes à cornes. Il y avait un
« grenier au-dessus où il fallait monter par une
« échelle, par dehors, pour y coucher. Je la fis
« nettoyer ; j'y fis faire une cheminée et tout ce
« qui était nécessaire pour loger les enfants. J'y
« entrai le jour de sainte Catherine, 25 novembre
« 1657. Ma sœur Marguerite Picaud (qui a été en-
« suite M^{me} La Montagne), demeurait alors avec
« moi ; et là, je tâchai de recorder le peu de filles
« et de garçons capables d'apprendre¹. »

Ce fut donc dans ce pauvre logement que votre sainte compatriote commença, Messieurs, ses fonctions d'institutrice et d'apôtre ; là qu'elle ouvrit ses classes gratuites en faveur des enfants des deux sexes ; là aussi que, sur le modèle de ce qu'elle avait vu faire à Troyes, à la Congrégation externe, elle réunit les filles qui n'étaient plus en âge de venir à l'école, pour les soutenir dans la vertu et pour perfectionner leur éducation.

Mais bientôt elle s'aperçut que, n'ayant qu'une compagne pour la seconder dans les différentes œuvres que son zèle embrassait, elle succombait à la tâche ; et, soudain, elle résolut de repasser en

¹ Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys. Mémoires, etc., page 93.

France pour venir chercher à Troyes, parmi ses anciennes compagnes, quelques filles zélées qui l'aidassent à instruire les enfants.

Elle partit donc et vint à Troyes.

« Étant arrivée dans cette ville, je fus loger,
« dit-elle, chez les religieuses de la Congrégation.
« Je dis que je voudrais emmener trois filles d'une
« assez forte santé pour nous soulager dans nos
« emplois. Le père d'une de mes amies, M. Raisin, [qui demeurait à Paris, étant venu à Troyes
« sur ces entrefaites et sachant mon dessein, me
« dit de faire prier (Dieu pour qu'il lui plût d'ins-
« pirer à de vertueuses filles de me suivre), ne
« pensant peut-être pas que la sienne, qui était
« jeune, songeât à ce voyage. Il retourna ensuite
« à Paris. Cependant M^{lle} Raisin, sa fille, pressait
« fort pour s'engager avec moi. Mais (je ne crus
« pas d'abord devoir l'accepter), ne voulant em-
« mener personne que du consentement des pa-
« rents. Enfin, les trois qui s'offrirent furent ma
« sœur Aimée Châtel, ma sœur Catherine Crolo et
« ma sœur Marie Raisin elle-même qui espérait
« obtenir le consentement de son père qui était à
« Paris¹, »

Ainsi, Messieurs, comme vous le voyez, cette pieuse et héroïque colonie est toute composée de troyennes. Et c'est Troyes qui, par elle, va porter

1 Ecrits autographes, etc. Mémoires, etc., p. 115.

à Montréal le double flambeau de la foi et de l'instruction.

« J'ai admiré, continue la sœur Bourgeoys,
« comme M. Châtel, qui était notaire apostolique,
« m'a confié sa fille qu'il aimait beaucoup.
« M'ayant demandé comment nous vivrions à Ville-
« marie, je lui montrai le contrat qui me mettait
« en possession de l'étable qui avait servi de co-
« lombier et de loge pour les bêtes à cornes; et,
« ne voyant rien pour subsister : eh bien, me dit-
« il, voilà pour loger; mais pour le reste que
« ferez-vous ? De quoi vivrez-vous ? Je lui dis que
« nous travaillerions pour gagner notre vie et que
« je leur promettais à toutes du pain et du po-
« tage; ce qui lui tira les larmes des yeux et le fit
« pleurer. Il aimait beaucoup sa fille; mais ne
« voulut pas s'opposer aux desseins de Dieu sur
« elle. Il prend conseil de l'Évêque de Troyes
« (M. Malier du Houssay), car il était bon servi-
« teur de Dieu; et, sur la réponse affirmative du
« prélat, il accède aux désirs de sa fille. On passa
« en son étude le contrat d'engagement, ainsi que
« celui de ma sœur Crolo, qui avait eu le désir de
« venir avec moi dès mon premier voyage. Par ces
« contrats, elles s'engagèrent pour demeurer en-
« semble et faire l'école à Villemarie. La sœur Châ-
« tel fit de plus une donation de tout son bien en fa-
« veur de ses filleuls et de ses filleules, si elle ne
« retournait pas après un certain temps limité.

« Ensuite M. Châtel (c'est toujours la sœur Bourgeois qui parle) voulut accommoder un coffre pour les hardes de sa fille et une cassette pour son linge; de plus, il fit coudre proche la baleine de son corset cent cinquante livres en écus d'or, avec défense de m'en parler, ni à personne, afin que s'il fallait revenir ou aller seule, elle pût s'en retourner. Enfin, il écrivit dans tous les lieux les plus considérables de la route par où l'on devait passer, que si sa fille avait besoin de service en allant, on lui donnât tout ce qui lui serait nécessaire ou ce qu'elle demanderait pour s'en retourner à Troyes¹. »

J'aime à croire, Messieurs, que vous avez autant de plaisir à entendre le récit de ces détails intimes que j'en ai eu moi-même à les transcrire. Je poursuis donc en citant toujours notre admirable sœur Bourgeois.

« Selon le désir que j'avais eu en arrivant, j'emmenai donc trois filles, mes sœurs Châtel, Crolo et Raisin... J'emmenai encore une petite fille... Enfin, il se présenta aussi un jeune homme studieux pour servir notre maison et se donner au service de Dieu toute sa vie. Il nous suivait et prenait ses gîtes proche des nôtres; mais, dans le navire, il fut attaqué d'un flux de sang

¹ Ecrits autographes, etc. Mémoires, etc., p. 116.

« dont il est mort dans notre maison, deux ans
« après être arrivé à Villemarie.

« De Troyes à Paris nous étions quinze ou seize
« personnes. Pour nous conduire, nous avons
« pris des charretiers qui nous donnèrent bien de
« la peine. Nous n'avions pas fait une lieue que
« la charrette fut arrêtée parce qu'il n'était pas
« permis à des particuliers de nous conduire au
« préjudice des voitures publiques. Il fallut donc
« retourner à Troyes où M. Châtel obtint la per-
« mission de continuer la route. Un jour de di-
« manche, comme nous passions près d'une église
« où l'on sonnait la sainte Messe, nous deman-
« dâmes au cocher de nous la laisser entendre;
« mais nous ne pûmes l'obtenir. Cependant envi-
« ron à midi, une de ses roues se rompit en deux
« pièces, et il fallait aller jusqu'à Paris pour avoir
« une autre roue. Ceux qui ne purent aller à pied
« demeurèrent là. L'après dinée, une petite cloche
« sonne, et un prêtre qui paraissait tout languis-
« sant avec cinq ou six chétifs hommes psalmo-
« dièrent les vêpres. Ce prêtre nous conta les mi-
« sères de ce lieu : toutes les maisons ruinées,
« grande quantité de chevaux morts et même des
« hommes et une femme; nous tâchâmes de
« mettre un peu de terre pour les couvrir ¹. »

N'est-ce pas là, Messieurs, une délicieuse narra

¹ Ecrits autographes, etc. Mémoires, etc., p. 118-119.

tion ? et nos plus grands écrivains ont-ils jamais dit mieux ?

Écoutons encore la suite et la fin de ce récit dû à la même plume.

« A Paris, ma sœur Raisin se présente à son père pour avoir son congé. Il n'avait que cette fille avec un fils. Il ne voulut point d'abord lui accorder son consentement. Il refusa même de la voir. Mais elle fait prier, elle pleure, elle fait tout son possible. Enfin, après beaucoup de prières, elle obtient sa demande, et son père lui fait faire un contrat semblable aux deux autres passés à Troyes. Il lui donna même pour son voyage et pour ses hardes mille francs dont je ne voulus prendre que trois cents francs et lui laissai le reste, n'en ayant pas besoin. Mais tous les ans il nous donnait trente-cinq livres pour sept cent, et après sa mort son fils a continué. Enfin, à la mort de ce fils, avocat au Parlement, outre ces dons, nous avons eu une rente de trois cent livres pour les six mille qui revenaient à sa sœur. »

Les associés du Montréal, voulant mettre à profit le voyage en France et le retour en Canada de la sœur Bourgeois, avaient engagé un grand nombre d'hommes honorables et de filles vertueuses à aller s'établir à Villemarie. Le nombre des hommes s'éleva à soixante, et celui des filles à trente-deux. Les trente-deux filles furent confiées, pendant la traversée, à la sœur Bourgeois, et elle leur servit

encore de mère à Villemarie jusqu'à ce qu'elles eussent été établies.

Ce fut, Messieurs, dans ce voyage qu'eut lieu un trait de désintéressement qui fait trop d'honneur à notre héroïne pour que nous le passions sous silence.

Un homme riche, membre de la compagnie de Montréal, touché de l'esprit de zèle et de dévouement apostolique qu'il reconnut dans notre sœur, lui offrit un fonds considérable pour assurer un revenu à l'œuvre naissante de la Congrégation. Mais cette digne fondatrice refusa absolument de l'accepter, dans l'appréhension que cette aisance ne nuisit à l'esprit de pauvreté qu'elle avait si religieusement pratiquée jusqu'alors, et qu'elle était jalouse de léguer à ses filles comme le plus riche trésor qu'elle pût leur laisser.

Je glisse, Messieurs, sur plusieurs difficultés qu'on suscita à la recrue pour l'empêcher d'aller à Villemarie, et dont une seule la retint pendant trois mois à La Rochelle.

On en partit le 29 juin 1659.

Il y avait environ deux cents personnes sur le navire, dont cent dix étaient destinées pour Villemarie et dix-sept ou dix-huit filles pour Québec.

Ce voyage devait avoir ses épreuves comme le premier qu'avait fait la sœur Bourgeoys. Le navire qu'on avait frété, sur lequel on était monté,

avait servi pendant deux ans d'hôpital de guerre, sans avoir fait depuis de quarantaine, et il était infecté de la peste. La maladie se déclara aussitôt, et il mourut huit ou dix personnes dès le départ. Notre sœur ne se ménagea pas alors. « Nous pouvons dire, écrit M. Dollier de Casson dans son *histoire de Montréal*, que la sœur Marguerite Bourgeoys fut bien celle qui travailla autant que toutes les autres pendant toute la traversée, et que Dieu pourvut de plus de santé pour suffire à tant de fatigues¹. » Elle éprouva cependant quelques atteintes du mal. Les sœurs Châtel, Crolo et Raisin surtout en ressentirent toute la violence.

Enfin, après une navigation si pénible et si remplie d'épreuves et de traverses, on arriva à Québec le 8 septembre, et à Montréal le 29.

Pour comprendre, Messieurs, la grandeur d'âme, le courage et l'héroïsme de la sœur Bourgeoys, il faut savoir que Villemarie, où elle s'était fixée, touchait au pays des Iroquois, les sauvages les plus féroces de ces contrées barbares. Sans cesse ces hommes de sang harcelaient la ville ; ils pénétraient jusqu'à la porte des maisons pillant et incendiant les habitations et tuant les personnes.

La sœur Bourgeoys raconte elle-même dans ses *Mémoires* comment douze colons furent surpris

¹ Histoire de Montréal.

dans leur travail et emmenés par les barbares dans leur pays, à la réserve de trois qui furent tués sur la place; comment un prêtre de Saint-Sulpice, économe du séminaire de Villemarie, fut tué aussi à coups de fusils par une troupe d'Iroquois tandis qu'il faisait sentinelle pour avertir, en cas de besoin, des moissonneurs qui travaillaient pour sa maison; comment trois autres colons furent également tués pendant qu'ils couvraient leur maison à la pointe *Saint-Charles*, près de Villemarie; comment un autre prêtre de Saint-Sulpice fut aussi massacré, puis brûlé et mangé par ces Cannibales.

Tels étaient, Messieurs, les dangers auxquels la sœur Bourgeoys et ses filles furent continuellement exposées durant les premières années de leur séjour à Villemarie. Cette ville était sans murailles, et, la nuit, les Iroquois y pénétraient pour fondre sur ceux qui venaient à sortir de chez eux. Ils s'introduisirent ainsi jusque dans la cour des sœurs de la Congrégation... Mais Dieu ne permit pas qu'ils leur fissent aucun mal.

Mais rien de tout cela ne pouvait arrêter ni même ralentir le zèle de la sœur Bourgeoys.

La femme forte, Messieurs, est comme le juste d'Horace, rien ne l'effraie, rien ne l'arrête. Un déluge n'éteindrait pas le feu de sa charité.

Notre sainte compatriote se livra avec le zèle le plus ardent et le plus infatigable à l'éducation des

jeunes filles de Villemarie. Elle les réunissait dès l'âge le plus tendre. Son zèle ne faisait acception de personne. Il s'étendait aux filles de toutes les classes de la société, de quelque état et de quelque rang qu'elles fussent.

Pour les enfants en bas âge, elle avait ses écoles. Pour les enfants des riches, elle ouvrit un pensionnat. Elle fonda aussi un ouvroir. Puis elle institua, pour ses élèves plus âgées, la congrégation externe.

Nous ne pouvons pas, Messieurs, nous étendre à vous dire ici avec quelque détail quels principes la sœur Bourgeoys inspirait à ses enfants. Ce sont ceux qui font une bonne et forte éducation, la crainte de Dieu, la douceur, la politesse, l'habitude du travail et de la tempérance, la pureté de mœurs, en un mot tout ce qui chez nous, à l'heure qu'il est, constituerait une éducation parfaite. Et tels furent ses succès en ce genre, qu'au dire d'un des historiens du Canada, elle éleva son sexe au-dessus de l'autre, et que par suite du zèle infatigable des sœurs de la Congrégation à instruire et à former les femmes, celles-ci obtinrent la prépondérance sur les hommes. Aussi, longtemps après la mort de l'admirable sœur, ce même auteur écrivait : « Si jusqu'à ce jour il règne dans le pays une si grande douceur dans les mœurs de toutes les classes de la société et tant d'aménité dans les rapports de la vie, c'est au zèle de

« la sœur Bourgeoys qu'on en est redevable en
« très-grande partie¹. »

Et le 13 novembre 1654, le gouverneur général du Canada écrivait au ministre de la marine :
« J'ai trouvé à Villemarie, en l'île de Montréal,
« un établissement des sœurs de la Congrégation,
« sous la conduite de la sœur Bourgeoys, qui fait
« de grands biens à toute la colonie, et, en outre,
« un établissement de filles de la Providence (ces
« filles de la Providence étaient vingt grandes
« filles instruites et formées au travail par les
« soins de notre sœur) qui travaillaient toutes en-
« semble. Elles pourront commencer quelque ma-
« nufacture de ce côté là, si vous avez la bonté de
« leur faire quelque gratification². »

Et les soins de la sœur Bourgeoys ne se bor-
naient pas à ses élèves, mais ils s'étendaient à
toutes les filles qui allaient de France à Villemarie
dans l'intention de s'y établir et d'y accroître la
colonie. Elle leur servait à toutes de mère, les
recevait dans sa maison, les logeait, les nourris-
sait, leur donnait à toutes les instructions qui leur
étaient utiles, et les gardait avec elle jusqu'à leur
établissement. C'est ce qui faisait dire à M. Dollier
de Casson que « ces filles ont été bienheureuses

¹ *Histoire de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix.

² Archives de la marine : *Lettre de M. D'Annonville*, du 13 novembre 1684. *le*

« d'être tombées dans de si bonnes mains que les
« siennes¹. »

Messieurs, notre héroïne est si abondante, comme dit saint Paul², en bonnes œuvres de tout genre, qu'elle nous force à en passer, à en taire une grande partie pour ne pas fatiguer votre attention et abuser de vos instants que vous devez à d'autres choses.

Laissez-moi pourtant vous dire quelques mots de ses vertus privées, bien plus puissantes encore que ses leçons sur les âmes qu'elle portait au bien. Portant toujours, comme l'apôtre, la mortification de Jésus-Christ dans son corps, elle ne prenait pour sa nourriture que les aliments les plus grossiers, mangeait très-peu, ne buvait que de l'eau une seule fois par jour et en très-petite quantité. Elle couchait sur le plancher ou sur la terre avec un billot pour chevet. L'hiver elle n'approchait jamais du feu. Sa prière était continuelle; aussi un de ses directeurs l'appelait-il la *petite Sainte Geneviève du Canada*.

La vue seule de sa personne portait à Dieu.

« Elle inspire l'amour de l'humilité seulement à la voir, est-il écrit dans les *Annales de l'hôtel-Dieu Saint-Joseph*. » — « Nous l'avons connue, dit l'auteur de l'ouvrage intitulé *Premier établisse-*

¹ Histoire de Montréal, de 1658 à 1659.

² Cor., XV, 58.

« ment de la Foi dans la Nouvelle-France, nous
« l'avons connue pleine de l'esprit de Dieu, de
« sagesse et d'expérience, d'une constance invin-
« cible à tous les obstacles qu'elle a trouvés à son
« dessein. » — « Je ne crois pas, écrivait le R. P.
« Bouvard, supérieur des Jésuites de Québec,
« avoir vu de fille aussi vertueuse que la sœur
« Bourgeoys, tant j'ai remarqué en elle de gran-
« deur d'âme, de foi, de confiance en Dieu, de
« dévotion¹, de zèle, d'humilité, de mortifica-
« tion¹. »

Nous l'avons dit : tous les soins que la sœur Bourgeoys et ses compagnes prodiguaient aux filles de Villemarie étaient gratuits. Pour subsister, elles n'avaient que le travail de leurs mains. Aussi une sœur Morin, hospitalière de Saint-Joseph, écrit-elle dans les *Annales de l'hôtel-Dieu Saint-Joseph*, de Montréal, en parlant des quatre premières compagnes que la sœur Bourgeoys avait amenées de France en 1659 : « Elles ont été avec elle les di-
« gnes fondements de la Congrégation, travaillant
« nuit et jour à coudre et à tailler, pour habiller
« les femmes et pour vêtir les sauvages, tout en
« faisant les écoles. Le partage de la sœur Crolo,
« ajoute-t-elle (n'oublions pas, Messieurs, que
« cette sœur Crolo était troyenne), le partage de
« la sœur Crolo fut le ménage de la campagne,

¹ Vie de la sœur Bourgeoys, 1818.

« où elle a consumé ses forces et ses années et a
« rendu par là bien des services à ses sœurs :
« lavant les lessives le jour, après les avoir cou-
« lées la nuit, cuisant le pain, étant toujours in-
« fatigable au travail et se regardant comme la
« dernière de toutes et la servante de la maison.
« Elle vit encore aujourd'hui, âgée de quatre-
« vingts ans, en grande odeur de vertu¹. »

Par cette application constante au travail, la sœur Bourgeoys et ses filles vivaient sans être à charge à personne. Il est vrai qu'elles se contentaient de la nourriture la plus grossière et des meubles les plus indispensables, ne couchant que sur des paillasses avec des couvertures sans draps.

Nous avons vu ailleurs que les draps qu'elles possédaient étaient pour l'usage des filles qu'elles avaient chez elles.

D'après tout cela, Messieurs, nous ne nous étonnerons pas que dès l'année 1667 les habitants de Villemarie aient tenu une assemblée générale pour adresser une requête au roi, afin d'obtenir de lui des lettres-patentes en faveur de cette communauté. D'après le conseil des personnes qui la dirigeaient, la sœur Bourgeoys résolut d'entreprendre de nouveau le voyage de France pour solliciter ces lettres que réclamait la solidité de son établissement.

¹ Annales de l'hôtel-Dieu Saint-Joseph.

La voilà donc embarquée encore une fois pour la France. J'hésite, Messieurs, à vous dire (car je crains toujours d'être trop long, c'est un sentiment qui ne me quitte pas), j'hésite à vous dire sous quels tristes auspices commença ce voyage. Mais vous supporterez mieux ce récit en l'entendant de sa propre bouche. C'est donc elle qui va parler.

« On me dit, écrit-elle, qu'il fallait demander
« des lettres-patentes et emmener (pour ramener)
« quelques filles. Je reçus beaucoup de certificats
« tant du séminaire de Saint-Sulpice que de Mon-
« tréal et de Québec. Je partis donc avec tous ces
« certificats que j'avais eus sans aucune peine. A
« Quebec, étant un peu indisposée, j'allai prier
« M. de Fénelon qui devait passer avec nous, de
« permettre à son domestique d'emporter ma cou-
« verte et une boîte où étaient mes hardes, ce qu'il
« me permit. Je vais ensuite pour recevoir la bé-
« nédiction du saint Sacrement et celle de Monsei-
« gneur l'Évêque; et je m'embarque. Ma boîte avait
« été mise chez M^{me} Saint-Amand, avec les effets
« des voyageurs : et, quand ils partirent, ne re-
« connaissant point cette boîte, ils la laissèrent.
« Cependant le serviteur de M. de Fénelon m'as-
« sure que tout est dans le navire; je cherche mes
« affaires, on n'y voyait pas clair; il fallut passer
« ainsi la nuit. Le matin, je ne trouve ni ma cou-
« verte ni ma boîte. M. de Fénelon veut donner

« une pièce de quarante sols pour envoyer quel-
« qu'un les chercher à Québec ; mais dans le mo-
« ment, on crie qu'on va faire voile. Je m'avise
« alors d'écrire à M. Dupuis, major de Montréal,
« qui était à Québec, que si ma boîte se trouvait,
« il m'envoyât en France ce qui pourrait me ser-
« vir, comme les papiers, et fit parvenir la boîte
« à Montréal. Il ne reçut point ma lettre. Cepen-
« dant, comme cette boîte était restée chez
« M^{me} Saint-Amand, M. Dupuis en fit l'ouverture ;
« et reconnaissant par les hardes qu'elle était à
« moi, il fait un paquet des papiers qu'il m'envoie
« par un autre navire, et fait passer la boîte à
« Montréal.

« Me voilà embarquée seule de mon sexe,
« n'ayant pas même dix sols. Je me range sur des
« étoupes et sur un rouleau de cordes. Il y avait
« deux prêtres avec nous. J'avais de la toile pour
« une paillasse qui devait me servir dans le na-
« vire ; me voyant sans ma boîte, j'en fis une che-
« mise, et cependant je ne changeai point de linge
« dans la traversée. Nous ne fûmes que trente-et-
« un jours en mer ; mais, à La Rochelle, en des-
« cendant du navire, croyant y rentrer ensuite, je
« laissai cette chemise et elle fut perdue.

« En arrivant à Paris, M. de Fénelon me fit
« prêter cinquante livres ; et, pour le carosse, je
« donnai quarante-cinq livres dix sols jusqu'à
« Paris. Je ménageai ma dépense. J'arrivai à Paris

« le soir fort tard sans argent, sans hardes et sans
« connaissances, et je passai la nuit chez une
« femme, proche Saint-Sulpice. Le matin, je vais
« à cette église, et comme je vis qu'on allait por-
« ter le Saint-Viatique à des malades, je me joi-
« gnis aux fidèles et je suivis Notre-Sauveur. On
« passe devant l'église des religieux Prémontrés
« (située tout proche, au carrefour de la Croix-
« Rouge); j'y entrai pour faire mes dévotions, et
« ce fut là que je me confessai et continuai tout le
« temps de mon séjour à Paris. Ensuite je portai
« une lettre de M. Pérot, notre curé de Montréal,
« à ses sœurs, qui me demandèrent ce qu'il fallait
« de port. Je leur dis qu'elle venait de trop loin;
« et elles me connurent par le contenu de la lettre.
« Elles m'offrirent à déjeuner, ce que j'acceptai
« avec besoin sans leur dire pourtant que j'étais
« arrivée dès le soir fort tard.

« Je dirai ici que, comme j'étais à Québec, avant
« l'embarquement, un prêtre du séminaire (de
« Montréal) à qui nous avons fait de l'ouvrage et
« fourni quelque chose, sans que je connusse
« combien il pouvait me devoir, m'avait mandé
« en quoi je voulais qu'il payât mes sœurs. Je lui
« mandai que si j'avais cela à Paris, cette somme
« pourrait me servir et je ne pensai plus à cela :
« nous allions faire voile. Étant donc allée au
« séminaire de Saint-Sulpice, pour rendre mes
« lettres, comme j'attendais à la porte, j'entends

« un prêtre qui disait : on me mande de donner
« cent livres à une fille que je ne connais point :
« et, entendant prononcer mon nom, je dis :
« « c'est moi. » Une lettre de M. Pérot, que je re-
« mis, confirma la vérité. Tout de ce pas, je suivis
« ce monsieur qui demeurait tout auprès, dans la
« rue *Princesse*. Il me donna cent livres, et je lui
« fis une quittance double.

« Il y avait, je ne me souviens point combien
« d'années que j'avais prêté à un jeune garçon
« cent-vingt livres, et M. de Maisonneuve lui en
« avait prêté douze, et ce jeune homme m'avait
« fait une promesse que j'envoyai à M. Blondel,
« à Paris, pour nous en faire payer. Mais M. Blon-
« del était mort et l'on m'avait mandé que la pro-
« messe était perdue ; je ne pensais plus à cela.

« Ayant donc reçu les cent livres dont j'ai parlé,
« je fis en sorte de trouver M. de Maisonneuve qui
« était logé aux *Fossés-Saint-Victor*, proche les
« Pères de la Doctrine chrétienne. J'y arrivai assez
« tard. Il n'y avait que quelques jours qu'il avait
« fait garnir une petite chambre et construire une
« cabane à la façon du Canada, afin d'y loger
« quelques personnes qui viendraient de Montréal.
« Je frappai à la porte, et lui même descendit
« pour m'ouvrir ; car il logeait au deuxième étage
« avec Louis Frin, son serviteur ; et il m'ouvrit
« la porte avec une joie très-grande. A quelques
« jours de là, comme il me montrait quelque

« chose en son cabinet, il mit la main sur une
« planche et y trouva la promesse de ce jeune
« homme. Je cherchai le jeune homme pour lui
« faire reconnaître sa promesse. Je trouvai sa mère
« qui était veuve; et la somme.... me fut rendue
« d'une manière bien providentielle¹. » On a su
de la sœur elle-même, rapporte M. Montgolfier,
que marchant un jour à pied dans une rue de
Paris, elle entendit un cavalier qui courait après
elle et qui, l'ayant atteinte, lui demanda si elle
ne connaissait pas une fille venue du Canada, nom-
mée Marguerite Bourgeoys. Celui-ci ayant appris
par sa réponse que c'était elle-même voulut lui
remettre en main une somme d'argent, qu'elle re-
fusait absolument de recevoir, ne sachant pas le
motif d'une pareille générosité. Mais elle fut bien-
tôt rassurée, lorsqu'elle apprit de lui que c'était
le remboursement de ce même prêt qu'elle lui avait
fait dans son besoin à Villemarie².

Admirons ici, Messieurs, combien la Providence
se montre attentive et bonne en faveur de cette
femme qui, se confiant en elle, était partie de
Québec pour Paris sans avoir dix sols dans sa po-
che. Ainsi se vérifie encore une fois dans l'admi-
rable vie que nous racontons, cette parole du
Maître : quand je vous ai envoyés sans sac, sans

1 Ecrits autographes, etc. Mémoires, etc., p. 217.

2 Vie de la sœur Bourgeoys, 1818.

bourse et sans bâton, avez-vous manqué de quelque chose ?

Cette même Providence signala encore sa bonté en faveur de notre héroïne, en disposant favorablement à son égard toutes les personnes dont elle pouvait avoir besoin, et notamment le ministre Colbert qui, non content de faire obtenir à la sœur Bourgeoys les lettres-patentes qu'elle était venue solliciter, écrivit encore en ces termes à l'intendant du Canada, M. Talon :

« Quant à l'établissement de la Congrégation de
« filles qui se forme à Montréal pour enseigner
« aux personnes du même sexe à lire, écrire et
« quelques ouvrages de main, le roi trouve bon
« que vous vous appliquiez à le fortifier : ces
« œuvres de piété pouvant contribuer beaucoup à
« l'augmentation du culte de notre religion¹. »
Enfin, sachant toutes les oppositions qu'un autre établissement religieux avait éprouvées de la part du conseil souverain de Québec, M. de Colbert voulut que les lettres-patentes de la sœur Bourgeoys fussent d'abord enregistrées au parlement de Paris avant d'être présentées à Québec, afin qu'elles ne pussent rencontrer aucun obstacle dans cette dernière cour.

Par un effet de la même estime et de la même

¹ Archives de la marine, Canada, registre des dépêches de 1671, à M. Talon, fol. 31.

bienveillance, le secrétaire, chargé de ces sortes d'expéditions, ne voulut rien recevoir pour les frais du sceau¹.

Ces lettres sont trop élogieuses, elles font trop d'honneur à notre sœur pour que nous ne les rapportions pas ici en substance.

En voici donc un extrait :

« Notre bien aimée Marguerite Bourgeoys, originaire de notre ville de Troyes, en Champagne, « nous a très-humblement fait exposer qu'il y a « longtemps qu'il a plu à Dieu de lui inspirer le « désir de l'avancement de la foi catholique par la « bonne instruction des personnes de son sexe, « tant des sauvages que des français naturels de la « Nouvelle-France où elle s'est retirée pour ce « sujet dès l'année 1653. S'y étant établie dans « l'île de Montréal avec quelques autres filles vivant en communauté; elle y a fait l'exercice de « maîtresse d'école, en montrant gratuitement aux « jeunes filles tous les métiers qui les rendent « capables de gagner leur vie; et, avec un heureux progrès, par les grâces continuelles de la « divine Providence, que ladite exposante ni ses « associées ne sont aucunement à charge au pays, « ayant fait bâtir à leurs dépens dans l'île de « Montréal deux corps de logis propres à leur « dessein et fait défricher plusieurs concessions

¹ Ecrits autographes, etc. Mémoires, etc., p. 219.

« de terre, bâtir une métairie garnie de toutes les
« choses nécessaires. Cet établissement, ainsi fait,
« a depuis été approuvé par le seigneur évêque de
« Pétrée, vicaire apostolique, par le sieur de
« Courcelle, notre lieutenant-général en Canada,
« et le sieur Talon, intendant de justice, police et
« finances, que; par un résultat d'assemblée des
« habitants du lieu, au moyen de quoi ladite ex-
« posante a été conseillée, pour le bien général
« de l'île, de venir nous requérir de lui accorder
« nos lettres de confirmation de cet établisse-
« ment, sous le titre de Congrégation de Notre-
« Dame.

« Voulant contribuer de notre part, comme
« nous ferons toujours, autant qu'il nous sera
« possible, aux bonnes intentions de ladite expo-
« sante, de ses associées et de celles qui leur suc-
« cèderont, en leur donnant le moyen de fortifier
« et d'étendre leur établissement, dans tous les
« lieux où il sera jugé le plus à propos pour la
« gloire de Dieu et le bien du pays : nous confir-
« mons par les présentes, signées de notre main,
« l'établissement de ladite Congrégation dans l'île
« de Montréal, sous la juridiction de l'ordinaire,
« sans qu'elles y puissent être troublées sous quel-
« que prétexte que ce soit¹. »

¹ *Archives de la Marine, Canada, 1671. — Archives du Royaume, Parlement de Paris. Enregistrement, 20 juin 1671. Édits concernant le Canada, tom. I, p. 59.*

Après que la sœur Bourgeoys eut obtenu ces lettres-patentes, elle songea à s'associer de nouvelles compagnes.

A cet effet, elle emmena de France, pour vivre avec elle en communauté, six filles, dont plusieurs étaient ses propres nièces; ce qui nous porte à croire que ce fut encore à Troyes, et exclusivement à Troyes, qu'elle forma cette nouvelle recrue.

Disons aussi les noms de ces six nouvelles compagnes. Associons à la gloire de la sœur Bourgeoys, aux louanges que nous lui donnons et à la vénération que nous lui portons, les sœurs Élisabeth de la Bertache, Madeleine Constantin, Thérèse Soumillard, Perrette Laurent, Geneviève Durosoy et Marguerite Soumillard que nous voyons, quelques années plus tard, former avec les anciennes toute la communauté de la Congrégation.

De Troyes, la sœur Bourgeoys retourna à Paris, et de Paris elle se dirigea vers le Havre où devait se faire l'embarquement. Outre ses six compagnes, elle était chargée de conduire quelques autres filles destinées à s'établir à Villemarie.

Elle descendit la Seine en bateau de Paris à Rouen avec sa petite troupe, composée de onze filles; et là, elles furent obligées de séjourner plus d'un mois, le navire sur lequel elles devaient s'embarquer n'étant pas encore prêt à partir.

Un séjour si prolongé dans une grande ville eut bientôt épuisé leurs modiques ressources. Celle de

ses filles qui avait été chargée du soin de la dépense, voyant qu'elles étaient à la veille de manquer de tout, dit un jour à la sœur Bourgeoys : « Ma sœur, nous n'avons plus d'argent que pour cette semaine : que ferons-nous après? — « Vous vous défiez donc de la Providence? » lui répondit la sœur Bourgeoys. « Elle ne nous a jamais manqué dans nos besoins. » — Mais, en attendant, répliqua l'autre, il faut que nous vivions. — « C'est assez, ma sœur, lui dit-elle, Dieu y pourvoira. » Dieu y pourvut en effet ; car, avant la fin de la semaine, Louis Frin, qui demeurait chez M. de Maisonneuve, arriva à Rouen et apporta pour chacune de ces filles un mandat de deux cents livres, et une rétribution journalière de onze sols six deniers jusqu'à leur arrivée à Québec, secours qui, selon toutes les apparences, leur était procuré par M. de Colbert, si dévoué à l'œuvre de Montréal.

Comme le séjour de Rouen n'offrait aucun intérêt à ces vertueuses filles, la sœur Bourgeoys les fit embarquer pour le Havre, afin qu'elles fussent témoins des travaux que l'on faisait pour équiper le vaisseau. Elles furent obligées de demeurer encore plus de quinze jours dans cette dernière ville.

Enfin, le navire étant équipé et le temps favorable, on mit à la voile le 2 juillet, jour de la Visitation.

On arriva à Québec l'avant-veille de l'Assomption.

Nous venons de voir, il n'y a qu'un instant, et nous avons déjà vu maintes fois dans ce discours briller du plus vif éclat la confiance et l'abandon de la sœur Bourgeoys à la divine Providence. En voici encore un trait, et ce ne sera pas le dernier.

Lorsque la sœur Bourgeoys arriva à Qubec, une personne vint lui annoncer que sa communauté était en décadence et prête à tomber ; à quoi elle répondit : « Celui qui la fera tomber pourra bien « la relever, quand il lui plaira. »

La maison de Montréal était alors, en effet, dans un très-grand dénûment ; et c'était apparemment ce qui faisait croire à quelques-uns qu'elle ne pourrait se soutenir. Mais il s'en fallait bien que la sœur Bourgeoys tirât de ce dénûment une induction si peu conforme à la sagesse chrétienne et à la conduite de la divine Providence sur les œuvres dont elle est le soutien. La pauvreté réelle était au contraire le plus riche trésor que la sœur Bourgeoys désirait laisser à ses filles, et le plus ferme appui qu'elle voulait donner à leur établissement. Aussi, fut-elle charmée, en arrivant à Villemarie, de voir qu'on ne pût lui présenter à son premier dîner qu'un petit morceau de viande salée et du pain. Pleine de confiance, elle ne laissa pas de charger la sœur Geneviève Durosoy de préparer à souper

pour la communauté. « Mais que voulez-vous que
« je prépare? lui dit celle-ci ; je ne vois rien dans la
« maison. — Pourquoi vous défiez-vous ainsi de la
« Providence? lui répondit la sœur Bourgeoys ; allez
« toujours à votre office : Dieu y pourvoira. » En
effet, dès cette après-midi, plusieurs personnes
étant venues les visiter, leur apportèrent en pré-
sent diverses espèces de provisions, en sorte que,
dans le jour même, il y eut abondance de tout.

L'arrivée de la sœur Bourgeoys fut un grand
sujet de joie pour tous les bons citoyens de Ville-
marie. Ils avaient demandé au roi d'affermir, par
des lettres-patentes, l'établissement de la Congrè-
gation qui leur était si cher à tous et dont ils
appréciaient de plus en plus les précieux avantages.
Ils bénirent comme à l'envi la divine Providence en
apprenant le succès de leur supplique, et en voyant
arriver encore, pour se consacrer à cette œuvre,
les zélées coopératrices que la sœur Bourgeoys
amenait. « Ce que j'admire, » disait dans ces cir-
constances M. Dollier de Casson, que nous pouvons
considérer ici comme l'organe des sentiments de
toute la colonie ; « ce que j'admire est ce que cette
bonne sœur Bourgeoys vient de faire, comme
elle a fait, un voyage de France de deux ans, dans
lequel, sans amis ni argent, elle a subsisté, elle a
obtenu ses expéditions de la cour, et est revenue
avec douze ou treize filles, dont il y en avait bien peu
qui eussent de quoi payer leur passage. Tout cela

est admirable, et fait voir la main de Dieu sur cette bonne fille et sur son institut¹. »

A peine la sœur Bourgeoys fut elle revenue de France à Villemarie, qu'elle s'occupa activement de la construction d'une église ou chapelle, comme lieu de pèlerinage, non loin de Montréal. Elle fut bâtie en 1675, et dédiée à la Sainte Vierge, sous le titre de l'Assomption.

A propos de cette chapelle, la sœur Morin, religieuse de Saint-Joseph, écrivait : « Cette chapelle « est la promenade des personnes dévotes de la « ville, qui y vont tous les soirs en pèlerinage ; « et il y a peu de bons catholiques qui, de tous « les endroits du Canada, ne fassent des vœux « et des offrandes à cette chapelle dans tous les « périls où ils se trouvent. Je dis ceci pour faire « connaître que l'origine de cette dévotion est due à « la piété et au zèle de la sœur Bourgeoys, pour « faire honorer la très-digne Mère de Dieu. Car « elle n'avait rien pour faire ces choses, et dans « toutes ses entreprises elle n'a manqué de rien. « C'est une personne capable de toutes les œuvres « utiles à la gloire de Dieu ; les affaires spiri- « tuelles et temporelles réussissent toujours entre « ses mains, parce que c'est l'amour de Notre « Seigneur qui la fait agir et qui lui donne l'in- « telligence². »

¹ Histoire de Montréal, de 1652 à 1655.

² *Annales de l'hôtel-Dieu Saint-Joseph. Mém., etc.*, p. 245.

Ne voyons-nous pas dans tout cela, Messieurs, l'accomplissement merveilleux de cette parole du Maître : « Quand je vous ai envoyés sans sac, sans argent, sans bâton, avez-vous jamais manqué de quelque chose ? Pourquoi donc craindre et vous défier, hommes de peu foi, votre Père Céleste ne sait-il pas que vous avez besoin de ceci ou de cela ? »

En 1679, la sœur Bourgeoys résolut d'entreprendre de nouveau le voyage de France. Des peines d'esprit, le besoin de consulter des personnes éclairées sur les règles qu'elle voulait donner à sa communauté, la présence et la prolongation du séjour en France de l'évêque de Québec, d'autres raisons encore la déterminèrent à ce troisième voyage. On mit à la voile vers le milieu de novembre, et on arriva heureusement à La Rochelle.

La sœur Bourgeoys écrit à propos de son voyage de cette ville à Paris : « On me conseilla de prendre le carrosse jusqu'à Paris, à cause des gens qui étaient avec les rouliers (et avec lesquels j'aurais dû me trouver en allant en charrette). J'avais donc craint de faire de la dépense en prenant le carrosse : mais les autres voyageurs l'avaient loué à un peu meilleur marché. Par leur faveur, je couchais pour peu de chose dans les auberges. Je portais ce que j'avais de reste de mon souper, et je mangeais dans le carrosse,

« quoique ces messieurs qui vivaient en commu-
« nauté me pressassent assez de manger avec eux :
« ce que j'ai toujours refusé. Je restais tout le jour
« dans le carrosse, et n'en sortais que pour le
« gîte. (Comme nous avions trois prêtres avec
« nous, et qu'ils célébraient le saint sacrifice tous
« les jours, où j'avais le bonheur d'assister). Il
« fallait se lever fort matin pour dire les trois
« messes avant que de partir : ce qui fit peut-être
« que je fus un peu malade.

« Le lendemain de mon arrivée à Paris, je
« couchai chez M^{lle} de Bellevue où je demeurai
« quelques jours. Mais aussitôt que M. de Tur-
« menie (qui était chargé de nos affaires) eut
« appris mon arrivée, il m'envoya une chaise à
« porteur avec deux hommes, et fit préparer une
« chambre, où il me fit traiter comme si j'eusse
« été sa propre sœur ; j'y restai jusqu'au rétablis-
« sement de ma santé, et après, je fus loger aux
« filles de la Croix, rue Saint-Antoine¹. »

Ce voyage de la sœur Bourgeoys n'eut pas tout
le succès qu'elle s'en était promis.

Elle était partie dans l'espérance de faire approu-
ver les règles de sa communauté par M. l'évêque
de Québec, et d'emmener avec elle de nouvelles
compagnes ; et Dieu permit qu'elle vit toutes ses
espérances s'évanouir presque à son arrivée. « Je

¹ Ecrits autographes, etc ; Mémoires, etc., p. 256.

« vais, écrit-elle, pour saluer Monseigneur de
« Laval, et lui faire connaître les motifs de mon
« arrivée. Il me dit que j'avais mal fait d'entre-
« prendre le voyage pour nos règles, et qu'il ne
« trouvait pas à propos que j'emmenasse des filles
« pour nous aider à Montréal¹. »

Ce refus, qui était loin de répondre aux désirs de notre généreuse sœur, ne la découragea point. Toujours soumise aux ordres de la divine Providence, soit que ces ordres s'accordassent avec ses vues, soit qu'ils les contrariassent, la sœur Bourgeoys, jugeant qu'un plus long séjour en France serait inutile à sa communauté et à elle-même, songea à repartir par les premiers vaisseaux, dès que la navigation serait ouverte.

A Paris, elle visita M. Tronson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, qui conçut dès lors pour elle une estime singulière dont ses lettres nous offrent d'incontestables preuves.

Ce voyage de la sœur Bourgeoys en France eut, entre autres avantages, celui de lui offrir l'occasion d'exercer pour la quatrième fois sa sollicitude maternelle à l'égard d'un certain nombre de vertueuses filles destinées pour la colonie de Montréal, et dont plusieurs furent envoyées par le séminaire de Saint-Sulpice. Le départ eut lieu à La Rochelle. Cette année, les Anglais s'étant rendus maîtres de

¹ Ecrits autographes, etc. Mémoires, etc., p. 258.

l'Arcadie pour la cinquième fois, la guerre se trouvait comme déclarée entre la France et l'Angleterre, et la traversée devenait d'autant plus périlleuse qu'il n'y avait aucune artillerie ni autres défenses humaines dans le vaisseau. On était à peine au milieu de la route, lorsque le capitaine vint à découvrir quatre navires anglais, dont il estimait que le moindre était de trente-six pièces de canon. Sur-le-champ, il se met à crier : « Ma sœur Bourgeoys, nous sommes perdus ! Mettez-vous en prière avec toutes vos filles. » Mais la plupart, frappées elles-mêmes de terreur et tout éplorées, n'avaient ni le mouvement ni la force de prier Dieu. Dans leur trouble et leur désolation, s'adressant à la sœur Bourgeoys : « Ma sœur, disent-elles, nous allons être prises ; qu'allons-nous devenir ? » La sœur, sans être émue, leur dit d'un air riant : « Si nous sommes prises, nous irons en Angleterre ou en Hollande, et là nous trouverons Dieu comme partout ailleurs. » Le calme et la paix qu'elle fit paraître ayant rassuré tout le monde, on se mit en prière, et comme ce jour-là était un dimanche, un prêtre qui était dans le navire, ne laissa pas de se préparer à dire la sainte Messe, quoiqu'on vit ces vaisseaux s'approcher avec un bon vent. Mais en moins de deux heures, on les perdit de vue, en sorte qu'après la sainte Messe on chanta un *Te Deum* en action de grâces. Le capitaine du navire, charmé de la vertu de la

sœur Bourgeoys, voulait absolument la faire manger à sa table : ce qu'elle refusa toujours. Il ne lassait pas cependant de lui envoyer ce qu'il avait de meilleur ; et c'était pour elle autant d'occasions d'exercer la charité en faveur des personnes du vaisseau qui pouvaient avoir besoin de ces sortes d'adoucissements¹.

Ce fut le dernier des voyages que la sœur Bourgeoys fit en France. Dans les deux précédents, elle amena avec elle de zélées compagnes, à qui elle sut communiquer son esprit de ferveur. Si dans le troisième elle n'eut pas cette consolation, c'est que Dieu voulait se montrer l'unique soutien d'un institut qui était son ouvrage ; car, dès son retour à Villemarie, elle admit à la profession la sœur Marie Barbier, la première fille de Villemarie qui soit entrée en communauté ; et dans le recensement de l'année suivante nous trouvons les noms de six autres sœurs qui avaient été reçues après elle. Ce furent les sœurs Marie Denis, Madeleine Bourbault, Marie Charly, Françoise Lemoyne, Catherine Charly, Catherine Bony, toutes formées par la sœur Bourgeoys et élevées par elle dès l'âge le plus tendre. Les sœurs de la Congrégation étaient alors au nombre de dix-huit.

Trois ans après le voyage dont nous venons de parler, on eut lieu d'admirer de nouveau les soins²

¹ Vie de la sœur Bourgeoys, 1818. Mémoires, etc., p. 265.

de la bonté divine pour la conservation de cet institut. La maison des sœurs fut consumée par un furieux incendie, comme nous le dirons dans la suite ; et cet événement, qui les réduisit au dénûment le plus entier, semblait devoir ruiner leur société pour toujours. M. de Laval, jugeant que jamais elles ne pourraient se relever de cette catastrophe, proposa alors à la sœur Bourgeoys de s'agréger aux Ursulines de Québec. Bien qu'elle fût très-soumise à ses supérieurs, et que même, au témoignage de M. Desmaizerets, grand-vicaire de M. de Laval, la sœur Bourgeoys excellât surtout en obéissance envers eux, elle crut néanmoins être obligée, dans cette circonstance, de représenter avec beaucoup de respect à ce prélat que le bien qu'elle se proposait de faire avec ses filles n'était pas compatible avec les règles d'un autre institut, et notamment avec celles d'une communauté cloîtrée. Que ce serait détruire entièrement les vues qu'elle croyait lui avoir été inspirées de Dieu. Que d'ailleurs la très-sainte Vierge, à qui la Congrégation était consacrée, avait souvent montré, par des marques non équivoques, que cet établissement lui était très-agréable. Qu'outre l'instruction des jeunes filles qu'elle se proposait de procurer, elle avait encore en vue la perfection et le salut de plusieurs vierges chrétiennes qui, sans le secours de cet institut, ne trouveraient pas moyen de se donner entièrement à Dieu. Qu'on trouvait dans toutes

les conditions des filles recommandables par leurs vertus et par leurs talents, mais que plusieurs, peu favorisées des biens de la fortune, et faute de pouvoir payer une dot qu'on exigeait partout ailleurs, ne pouvaient être reçues en religion. Que son intention était d'ouvrir à ces sortes de personnes la porte de la Congrégation; et qu'elle faisait si peu de cas des richesses, qu'elle irait prendre sur ses épaules une fille qui, n'ayant pas même de quoi se vêtir, aurait d'ailleurs une bonne volonté et une vraie vocation. M. de Laval, qui avait toujours eu une très-grande estime pour la vertu de la sœur Bourgeoys, et qui songeait alors à se démettre de ses fonctions en demandant au roi un coadjuteur, ne crut pas devoir insister, et abandonna l'avenir de la Congrégation à la divine Providence.

Mais loin que cet incendie dût détourner les jeunes personnes d'entrer dans la Congrégation, et procurer ainsi, comme on l'avait craint, la ruine de cet institut, ce fut surtout après cet accident qu'on les vit s'y présenter en plus grand nombre. Car l'année même où M. de Saint-Vallier, successeur de M. de Laval, arriva en Canada et fit sa première visite à la Congrégation, la sœur Bourgeoys avait déjà reçu en tout plus de quarante sœurs à qui, dit-elle, je n'ai jamais promis autre chose que pauvreté et simplicité. Il est à remarquer en effet que, lorsqu'elle donnait l'habit à quelque fille pour la recevoir dans sa commu-

nauté, elle avait coutume de lui dire plusieurs fois dans cette occasion solennelle : « Ma chère sœur, soyez toujours petite, humble et pauvre. »

« Toute fille qui demande à être reçue dans
« cette communauté, disait-elle à ses postulantes,
« doit se résoudre à quitter les principes du monde.
« Elle doit encore se quitter elle-même, rompre
« son humeur, ses méchantes habitudes et ses
« inclinations : se défaire de l'attachement à ses
« parents, à ses amis et à tout ce qui peut occuper
« inutilement l'esprit. Je lui déclare qu'on pourra
« l'employer aux offices les plus bas; la mettre
« en mission avec une sœur qui sera chargée de la
« contrarier en tout : la faire taire pour faire par-
« ler une petite fille; en un mot, l'humilier et la
« mortifier sans aucun ménagement. Qu'elle crai-
« gne, quand elle sera reçue, d'être infidèle à
« Dieu, à qui elle se sera donnée. Qu'elle obéisse
« promptement en toutes choses aux personnes à
« qui elle se sera soumise. Qu'elle soit pauvre de
« cœur. Que ses paroles, ses gestes, sa démarche
« ne sentent pas la dissipation ni la légèreté; mais
« que partout elle se conduise avec modestie, re-
« tenue et dévotion. Qu'elle mortifie ses sens.
« Qu'elle évite les entretiens qui ne seront pas né-
« cessaires, et qu'elle tâche de marcher toujours
« en la présence de Dieu¹. »

¹ Vie de la sœur Bourgeois, p. 71-72.

Nous ne l'avons pas oublié, Messieurs, un des premiers motifs qui avaient attiré la sœur Bourgeoys en Canada était le désir de travailler à la conversion des sauvages par l'éducation chrétienne de leurs enfants. Mais pendant plus de vingt ans, son zèle pour leur sanctification était resté comme sans exercice, les sauvages ne venant pas se fixer dans l'île de Montréal : tout ce qu'elle avait pu faire pour eux se bornait à l'éducation de quelques petites filles sauvages, données par leurs parents à M. de Maisonneuve ou à M. de Courcelle.

Mais l'humeur indépendante de ces barbares, leur amour pour la vie libre et errante, les guerres dont le pays n'avait cessé d'être le théâtre, avaient rendu inefficaces tous les mouvements qu'on s'était donnés pour les attirer et les fixer à Montréal.

En 1673, on avait point encore vu de sauvages se fixer dans cette île.

En vain quelques prêtres de Saint-Sulpice étaient allés, en 1668, établir pour les Iroquois une mission sur les bords du lac Ontario. Une expérience de plus de dix années vint prouver que le fruit de ces missions errantes se réduisait presque à rien, et que, pour travailler utilement à la conversion des sauvages, il fallait d'abord les rendre sédentaires. Dans ce but, les ecclésiastiques de Saint-Sulpice commencèrent, en 1676, à la Montagne, un établissement qui, de cette sorte, fut le pre-

mier lieu de cette île où, comme le fait remarquer la sœur Bourgeoys, les sauvages vinrent pour être instruits¹.

Dès que M. Tronson eut appris l'établissement de la Montagne, il écrivit de ne rien négliger pour gagner d'abord le cœur des enfants et d'ouvrir pour eux des écoles : « M. de Colbert, disait-il, « approuve extraordinairement votre dessein pour « l'établissement de petites écoles de sauvages ; il « est persuadé qu'on ne saurait rien faire de plus « utile ; c'est une œuvre où il faut s'appliquer tout « de bon, et à quoi il faudra donner tout ce que « l'état de la maison pourra permettre. Ainsi, « n'épargnez rien pour l'instruction de ces en- « fants. Vous voyez combien tout cela vous oblige « à supprimer les missions du lac Ontario que « M. de Colbert croit d'ailleurs être très-peu fruc- « tueuses. Je dinai chez lui, il y a quelques jours, « et il me fit la grâce de me bien écouter sur toutes « nos affaires². »

En conséquence du désir de M. Tronson, les prêtres du séminaire prirent le soin des garçons, et les sœurs de la Congrégation celui des filles, et M. de Colbert, entrant tout à fait dans ses vues, obtint du roi pour les sœurs une gratification annuelle de mille livres.

¹ Ecrits autographes, etc. Mémoires, etc., p. 273.

² Lettre à M. de Casson, du 14 mars 1679. Mémoires, etc., pag. 278

La sœur Bourgeoys envoya pour l'école des filles deux sœurs de la Congrégation. Telle fut l'origine de la première école ou mission pour les petites sauvagesses, établie dans la Nouvelle-France.

Pour affermir et développer davantage le bienfait de l'éducation chez ces enfants, la sœur Bourgeoys voulut que les sœurs gardassent auprès d'elles, comme pensionnaires, celles qui montraient le plus de dispositions à la vertu, afin qu'étant soustraites par ce moyen à l'influence de leurs parents, elles pussent s'appliquer avec moins d'obstacle aux exercices de la piété, et s'accoutumassent plus aisément à notre manière de vivre. Elle espérait d'ailleurs que ces enfants, étant une fois formées, contribueraient efficacement par leurs bons exemples à aider les sœurs à la formation des autres.

Charmé de ces heureux commencements, M. Tronson écrivait à M. de Belmont, le 30 mai 1681 :
« Ce vous est un grand secours d'avoir les filles
« de la Congrégation pour instruire les petites
« sauvagesses. Pour les mille livres que le roi
« leur donne, elles peuvent les employer à l'en-
« tretien de leurs pensionnaires, soit que ces en-
« fants demeurent à la Montagne, soit qu'elles
« restent à Montréal : cette gratification leur étant
« accordée en général pour leur donner moyen
« de travailler à l'éducation des filles sauvages,

« sans qu'il y ait aucune condition dans le don
« que Sa Majesté leur en a fait. Ainsi, comme
« elles peuvent travailler dans l'un et dans l'autre
« de ces lieux à l'éducation de ces petites sauva-
« gesses, elles peuvent aussi ou partager cette
« somme ou l'appliquer tout entière au lieu où
« elles verront que les besoins sont plus grands¹. »

Les gouverneurs généraux et les intendants du Canada ne manquaient pas, dans le séjour qu'ils faisaient chaque année à Villemarie, de visiter la mission de la Montagne; et toujours, dans leurs dépêches au ministre, ils faisaient l'éloge du zèle et de l'application des sœurs à instruire les filles de cette mission. M. de Meulles, qui succéda à M. Du Chesneau en qualité d'intendant, écrivait en 1683 à M. de Seignelay, devenu ministre de la marine depuis la mort de M. de Colbert, son père :

« MM. de Saint-Sulpice ont fait deux classes pour
« instruire les petits sauvages de la Montagne.
« Dans l'une, il n'y a que les garçons qu'ils ins-
« truisent eux-mêmes. Deux filles de la Congré-
« gation sont chargées de la seconde, où sont les
« filles: Elles ont soin de leur enseigner leur
« croyance, de les faire chanter à l'église, de leur
« apprendre à lire, à écrire, à parler français, et
« tout ce qui convient aux filles. Si Sa Majesté

¹ Lettre de M. Tronson à M. de Belmont, du 30 mai 1681. Mémoires, etc., p. 282.

« voulait accorder un petit fonds de cinq à six
« cents livres pour les sauvagesses de la Mon-
« tagne, on pourrait leur apprendre à faire des
« bas à l'aiguille ou du point de France. Elles sont
« naturellement très-adroites. On les mettrait en
« état de gagner quelque chose, et de s'en servir
« pour s'habiller. On pourrait, de ce petit fonds
« de cinq ou six cents livres, leur acheter quel-
« ques petits habits à la française, et les accou-
« tumer à s'en servir. Leurs habits sont ce que j'e
« leur ai trouvé de plus vilain. Mais on m'a ré-
« pondu à cela qu'on n'avait pas le moyen de leur
« faire la moindre libéralité¹. »

Jusqu'alors le gouvernement avait placé un
petit nombre de filles sauvages chez les Ursulines
de Québec. Mais quelque soin que ces religieuses
apportassent à les former et à les instruire, elles
avaient la douleur de voir leurs efforts presque
sans résultats. « Les boissons perdent nos pau-
« vres sauvages chrétiens, disait déjà en 1662 la
« mère de l'Incarnation, religieuse ursuline, les
« hommes, les femmes, les garçons et les filles
« mêmes sont adonnés à ce vice. Ils sont pris
« tout aussitôt et deviennent furieux. Il suit de là
« des meurtres, des brutalités monstrueuses et
« inouïes. Nous avons fait voir à nos filles sau-

¹ *Archives de la Marine, Canada.* Lettre de M. de Meulles,
du 4 novembre 1685.

« vages externes, venant à nos classes, le mal où
« elles se précipitent en suivant l'exemple de
« leurs parents. Depuis, elles n'ont pas remis le
« pied chez nous¹. » Il paraît que les pension-
naires sauvagesses que les Ursulines élevaient
dans leur couvent ne leur donnaient guère plus
de satisfaction. Du moins, en 1683, M. de Meulles
écrivait à M. de Seignelay : « Rien n'est plus inu-
« tile que de mettre les sauvagesses aux Ursulines,
« parce que l'austérité dont les religieuses font pro-
« fession n'accommode nullement un esprit sau-
« vage. Aussi est-il vrai qu'aussitôt que les sau-
« vagesses sont sorties de chez ces religieuses,
« elles passent d'une extrémité à l'autre¹. »

M. de Seignelay convaincu, de son côté, que la
vie cloîtrée des Ursulines ne pouvait pas convenir à
ces enfants, résolut de ne confier qu'à la sœur Bour-
geoy toutes celles de la mission de la Montagne,
et répondit à M. de Meulles le 10 avril de l'année
suivante que le roi ne voulait pas qu'elles fussent
envoyées à Québec. Pour procurer à la sœur Bour-
geoy les moyens de les former, il obtint du roi
non-seulement les cinq cents livres que M. de
Meulles avait demandées, mais encore une nou-
velle gratification de deux mille livres, dont mille
pour acheter de la laine et du fil afin d'ap-

¹ Archives de la marine, Canada, lettre de M. de Meulles, du
4 novembre 1683.

prendre à ces enfants à filer, à tricoter, à faire du point et autres ouvrages, et mille pour l'entretien des ouvrières qui leur apprendraient ainsi à travailler. Toutes ces sommes devaient être remises à la sœur Bourgeoys pour qu'elle les employât selon sa sagesse. Enfin, M. de Seignelay fit passer, de France en Canada, trois femmes pour apprendre aux filles sauvages de la Montagne à tricoter, et trois autres pour leur apprendre à filer et à faire de la dentelle¹.

Cependant, loin de s'applaudir de la protection qu'elle recevait ainsi du monarque, la sœur Bourgeoys fut alarmée à la vue du fardeau qu'elle allait s'imposer en se chargeant à l'avenir de toutes les petites sauvagesses de cette mission. Elle craignait de n'avoir pas d'autres résultats de leur part que ceux qu'avaient obtenus jusqu'alors les Ursulines.

M. Tronson la rassura par une lettre du 25 mars 1686.

Cette digne fondatrice ne s'était laissée aller d'abord à ces sentiments de crainte que par un effet de sa sincère et profonde humilité. Mais elle comprit bientôt que cette mission, qui lui fournissait enfin la facilité de travailler à la sanctification des filles sauvages, était une œuvre que la Providence avait spécialement réservée à la Congrégation de préférence à toute autre communauté.

¹ *Registre des dépêches*, 1683, fol. 19.

Elle vit donc, dans l'invitation qui lui était faite, l'entier accomplissement du dessein qu'avaient formé autrefois les religieuses de Troyes.

En conséquence, elle embrassa cette œuvre avec confiance et ardeur ; et bientôt la bénédiction dont ses travaux furent couronnés justifia pleinement les espérances qu'on avait conçues de son zèle.

L'un des premiers fruits de sa sollicitude à l'égard de toutes ces jeunes sauvagesses, ce fut de leur inspirer l'amour du travail. Elles apprirent à filer la laine, à tricoter les bas, et enfin elles quittèrent leurs couvertures qui, jusqu'alors, avaient été leur unique vêtement et s'habillèrent d'une manière plus décente.

Non-seulement toutes les filles sauvagesses adoptèrent l'usage de nos vêtements et s'appliquèrent aux petits ouvrages qu'on leur apprenait, mais plusieurs embrassèrent avec ferveur les exercices de piété qu'elles voyaient pratiquer à leurs maîtresses et conçurent même le dessein d'entrer dans leur institut, ce qui était encore sans exemple chez les Iroquoises.

M. de Lacroix de Saint-Vallier, nommé à l'évêché de Québec, en remplacement de M. de La-val qui s'était démis de son siège, arriva cette année, 1685, en Canada, en qualité de vicaire général. Il visita l'école des sœurs à la Montagne, et, dans la relation de son voyage qu'il publia peu après, il rendit ainsi compte de l'état de leur mis-

sion : « Les filles de la Congrégation, répandues en divers endroits de la colonie, ont, surtout dans la mission de la Montagne, une école d'environ quarante filles sauvages qu'on habille et qu'on élève à la française. On leur apprend en même temps les mystères de la foi, le travail des mains, le chant et les prières de l'église non-seulement en leur langue, mais encore dans la nôtre pour les faire peu à peu à notre air et à nos manières. On voit plusieurs de ces filles qui, depuis quelques années, ont conçu le dessein de se consacrer tout-à-fait à Dieu avec les sœurs de la Congrégation, dont elles suivent déjà fidèlement les règles et les observances. Mais on n'a pas encore jugé à propos de leur faire contracter aucun engagement et on ne le leur permettra qu'après les avoir longtemps éprouvées. »

Mais en se consacrant avec ardeur à l'éducation des sauvages, la sœur Bourgeoys n'oublia pas les enfants des colons français.

Loin de là, elle établit en leur faveur des missions dans les principales paroisses de l'île, et rien ne contribua tant au bien des âmes que ces missions.

M. de Meulles, intendant du Canada, et témoin des faits étonnants que produisaient les sœurs missionnaires de la Congrégation partout où elles étaient répandues, écrivait, en 1683, au ministre de la marine : « Vous ne sauriez

« croire, Monseigneur, combien les filles de la
« Congrégation font de bien en Canada. Elles ins-
« truisent toutes les jeunes filles de tout côté
« dans la dernière perfection. Si on en pouvait
« disperser en beaucoup d'habitations, elles fe-
« raient un bien infini. Cette sorte de vie est tout
« à fait à estimer, et vaut beaucoup mieux que si
« elles étaient renfermées. Elles sont d'une sagesse
« exemplaire et en état d'aller partout, et, par ce
« moyen, d'instruire toutes les filles qui seraient
« demeurées toute leur vie dans une très-grande
« ignorance. » M. de Saint-Vallier, dans la visite
qu'il fit en qualité de grand vicaire, rendait lui-
même ce témoignage à leur vertu et à leur zèle :
« Outre les petites écoles que les filles de la
« Congrégation tiennent chez elles pour les jeunes
« filles de Montréal, et, outre les pensionnaires
« françaises et sauvages qu'elles élèvent dans une
« grande piété : de la maison de la Congrégation
« sont sorties plusieurs maîtresses d'écoles qui se
« sont répandues dans divers autres endroits de
« la colonie, où elles font des catéchismes aux
« enfants et des conférences très-touchantes et très-
« utiles aux autres personnes de leur sexe qui sont
« plus avancées en âge. Il n'y a point de bien
« qu'elles aient entrepris dont elles ne soient ve-
« nues à bout¹. »

1 *État présent de la Nouvelle-France, 1688, in-8°, p. 65-66.*

« En formant l'établissement de la Congrégation, si utile à toute la colonie, la sœur Bourgeoys et ses compagnes, écrivait la mère Duchereau, ont élevé une des plus florissantes communautés du Canada, de laquelle la bonne odeur se répand dans tout le pays, et qui fait un très-grand bien dans les paroisses où elles ont des missions qu'elles entretiennent avec un soin, une ferveur et une régularité édifiantes¹. »

Les privations que les sœurs missionnaires avaient à endurer pour subsister dans les paroisses nouvelles où la sœur Marguerite Bourgeoys établissait des missions, prouvent de quel esprit elle savait animer ses filles.

Elle nous apprend, en effet, que dans leurs premières missions elles n'avaient ni draps, ni lits, ni matelas ; qu'elles manquaient de beaucoup d'ustensiles et ne vivaient pas d'une autre manière que les plus pauvres gens de la campagne ; qu'enfin, à l'imitation des apôtres, elles travaillaient de leurs mains pour n'être à charge à personne et exercer leurs fonctions gratuitement. Elle ajoute : « et tout cela réussissait. » Il eut été difficile, en effet, que Dieu ne versât pas abondamment ses bénédictions sur les travaux de ces saintes filles uniquement animées du désir de sa

¹ *Histoire de l'hôtel-Dieu de Québec.*

gloire et du salut du prochain, et toujours prêtes à se dévouer aux humiliations, aux privations et aux souffrances. On peut se former une idée de la pureté de leurs dispositions et de la ferveur de leur zèle par les paroles que leur adressait leur admirable fondatrice en les envoyant en mission : « Pensez, mes chères sœurs, leur disait-elle, pensez que dans votre mission vous allez ramasser les gouttes du sang de Jésus-Christ qui se perdent. Oh ! qu'une sœur qu'on envoie en mission sera contente, si elle pense qu'elle y va par l'ordre de Dieu et en sa compagnie : si elle pense que dans cet emploi elle peut et elle doit témoigner sa reconnaissance à celui de qui elle a tout reçu ! Oh ! qu'elle ne trouvera rien de difficile et de fâcheux ! Elle voudra, au contraire, manquer de toutes choses, être méprisée de tout le monde, souffrir toutes sortes de tourments et mourir même dans l'infamie¹. » Telles étaient, à la lettre, les dispositions avec lesquelles ces ferventes missionnaires s'acquittaient de leurs fonctions, et qu'elles devaient, répétons-nous, à leur digne institutrice.

Il m'en coûte, Messieurs, de ne pas pouvoir redire ici tout ce que je lis sur ce point dans la vie que j'abrège autant que je le puis. Il m'en coûte

¹ Vie de la sœur Bourgeoys, 1818. Vie de la même, par M. Ransonnet, p. 97.

de passer sur des pages et des faits qui vous attendraient peut-être jusqu'aux larmes.

Mais je ne puis résister au besoin de vous citer quelques lignes d'une des admirables compagnes de notre sainte compatriote. Vous me le pardonnerez, j'espère, quand vous les aurez entendues.

La sœur Marie Barbier fut envoyée avec une autre sœur dans l'île d'Orléans. « Avant de partir
« pour l'île d'Orléans, écrit-elle, je voulus faire
« une confession comme pour me préparer à la
« mort, sans penser du tout à ce qui nous man-
« quait pour le temporel. C'était à la saint Martin ;
« il faisait froid comme en hiver, et nous n'avions
« pour nous deux qu'une couverture qui ne va-
« lait presque rien, très-peu de linge, point d'au-
« tres hardes que ce qui pouvait nous couvrir fort
« légèrement. Pour moi, je n'avais qu'une demi-
« robe et du reste à proportion. Nous pensâmes
« geler de froid dans ce voyage, et j'étais parfai-
« tement contente de ce que je commençais à
« souffrir.

« A notre arrivée à Québec, nous ne manquâmes
« pas d'humiliations : tout notre avoir était un
« petit paquet que nous portions fort à l'aise ; on
« se moqua de nous, et nous fûmes fort humili-
« liées de toute manière. On nous demanda où
« étaient nos lits et notre équipage ; quelques-uns
« disaient même que nous mourions de faim chez
« nous, et qu'on nous envoyait chercher fortune

« ailleurs. Nous arrivâmes ainsi à l'île d'Orléans.
« Je pensai mourir ce jour-là, le froid nous ayant
« si vivement saisies que nous croyions être ge-
« lées. Pour mon particulier j'aurais eu de la joie
« de mourir de froid, et je m'appliquai à consoler
« ma compagne qui était demi-morte. Nous souf-
« frimes beaucoup pendant ce premier hiver. Nous
« aurions dû mourir de froid sans une protection
« particulière de Dieu ¹. »

Comme il n'y avait point dans le lieu de leur résidence de maison préparée pour les nouvelles missionnaires, elles furent obligées de loger d'abord chez une veuve et d'y exercer leurs fonctions.

Il y avait dans cette maison plusieurs domestiques, des hommes, des enfants, ce qui en rendait le séjour assez incommode aux sœurs qui ne purent, pendant tout cet hiver, y faire leurs exercices qu'avec beaucoup de contrariété. « N'étant
« point encore sortie dans le monde, continue la
« sœur Barbier, je me trouvai là comme dans
« un enfer, me voyant obligée d'être continuelle-
« ment parmi des hommes et des femmes et man-
« ger pêle-mêle avec eux. L'église était à plus
« d'un demi-quart de lieue de la maison où nous
« demeurions ; et nous en revenions le plus sou-
« vent toutes mouillées et couvertes de glaçons,

¹ Vie de la sœur Marie Barbier.

« sans oser nous approcher du feu à cause du monde¹. »

Un jour que ces deux ferventes missionnaires revenaient de la sainte Messe par un violent et cruel vent du nord, accompagné d'une grande *poudrière* qui les empêchait de voir où elles allaient, la sœur Barbier tomba dans un fossé plein de neige : « Ma compagne, dit-elle, était bien loin devant moi qui n'en pouvait plus. Je ne pouvais me retirer de ce fossé, n'ayant plus de force, et la neige me couvrant de plus en plus. Alors je priai le saint Enfant-Jésus de m'aider, s'il voulait prolonger ma vie pour sa gloire et pour me donner le temps de faire pénitence. J'étais tout enfoncée dans la neige, et il ne paraissait plus que l'extrémité de ma coiffe. Sa couleur noire fit croire à quelques personnes du voisinage que c'était une de leurs bêtes qui était tombée dans le fossé. Ils y accoururent promptement, et m'ayant retirée de là avec peine, ils me laissèrent au bord du fossé, d'où j'eus bien de la difficulté de me rendre à la maison. Cela joint au grand froid et à toutes les incommodités que je ressentis durant l'hiver dans cette demeure, me fit contracter des infirmités assez considérables. Pourvu que Dieu en tire sa gloire et que mon orgueil en soit écrasé, j'en suis contente. Les

1 Vie de la sœur Marie Barbier.

« miséricordes de Dieu à mon égard sont trop
« grandes : depuis ce temps-là, ce n'est que grâce
« sur grâce : qu'il en soit béni éternellement¹ ! »

L'humilité est la vertu des âmes fortes : c'était à un haut degré celle de la sœur Bourgeoys. Elle ne voulait pour elle et pour ses filles ni distinctions, ni honneurs. « Nous ne devons, disait-elle, « recevoir aucun honneur, comme une place distinguée, un cierge, un rameau et toute autre « chose singulière. Le caractère de notre communauté doit être la petitesse et l'humilité. » Ayant remarqué que dans trois églises, probablement celles de Champlain, de l'île d'Orléans et de Québec, on usait de quelque distinction à l'égard des sœurs en leur distribuant le pain béni, son humilité en fut alarmée ; et elle voulut qu'on cessât cette pratique. « Je dis au prêtre qui célébrait la « sainte Messe, écrit-elle, que n'étant que de pauvres filles, nous ne devions point recevoir « d'honneurs particuliers dans l'église. Que s'il « voulait nous faire la charité d'un morceau de « pain béni, le bedeau pourrait le mettre à la sacristie, et que la sœur sacristine le prendrait là. « Cet ecclésiastique me répondit que je lui faisais « plaisir et que ce n'était pas son avis qu'on nous « le donnât autrement. Un autre, à qui je fis la « même observation, me dit qu'il avait permis

1 Vie de la sœur Marie Barbier.

« qu'on nous le donnât en cérémonie à cause que
« c'était la coutume ; et le troisième, sans y faire
« réflexion. Lorsque j'étais à Québec, une per-
« sonne nous envoya un coussin de pain béni en
« cérémonie ; je le reçus, crainte de lui faire de la
« peine ; et après je priai que cela ne se fit
« plus, ce que la personne trouva bon¹. » Cepen-
dant M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, ayant
vu à Montréal quel esprit de piété et de ferveur
régnait dans la maison de la Providence où la sœur
Bourgeoys avait réuni, comme nous l'avons dit,
de grandes filles pauvres pour leur apprendre à
travailler et à vivre chrétiennement, ce prélat dé-
sira procurer un semblable établissement à sa
ville épiscopale, et jugeant que les sœurs de la
Congrégation, dont Dieu se plaisait à bénir si visi-
blement toutes les entreprises, étaient seules ca-
pables de le former et de lui communiquer le
même esprit, il offrit à la sœur Bourgeoys d'en
prendre la conduite.

Le prélat ne fut point trompé dans son attente ;
car jamais peut-être on ne vit, d'une manière plus
sensible, la bénédiction de Dieu sur une œuvre
qu'on eut lieu de l'admirer dès le commencement
de celle dont nous parlons.

Charmé du succès de l'établissement de la Pro-
vidence, M. de Saint-Vallier désira que les sœurs

¹ Ecrits autographes, etc. Mémoires, etc., p. 327.

de la Congrégation étendissent à toutes les petites filles en général le bienfait de l'éducation, en ouvrant pour elles à Québec des écoles gratuites, comme elles le faisaient à Villemarie et ailleurs. Elles commencèrent donc en l'année 1688 ce nouvel établissement. Puis le même prélat, ayant encore possédé, à Québec, un hôpital à l'instar des hôpitaux généraux de France, écrivit à la sœur Bourgeoys pour la prier de s'en charger.

La sœur y consentit beaucoup plus par obéissance que par goût ; et deux de ses sœurs furent proposées au gouvernement de cet établissement où tant de personnes délaissées devaient trouver des ressources assurées contre la misère, et des moyens abondants de sanctification et de salut.

Pour fixer dans sa ville épiscopale les filles de la Congrégation, M. de Saint-Vallier leur donna en propre la maison qu'elles occupaient à la haute ville, en mettant pour condition expresse que si elles venaient à se transporter dans quelque autre quartier, cette maison serait vendue à leur profit, et le prix employé à l'achat du nouvel emplacement où elles s'établiraient. Cette maison répondait peu aux besoins des sœurs : aussi, profitant de la liberté que M. de Saint-Vallier leur avait laissée de la vendre, elles s'en dessaisirent, et en achetèrent une autre où elles se transportèrent.

Mais de grandes difficultés les y attendaient. A peine y étaient-elles établies, qu'elles se virent me-

nacées d'en être expulsées par une personne qui prétendit mettre opposition à la vente qu'on venait de leur en faire ; et, en sortant de là, elles ne trouvaient qu'une pauvre étable pour tout logement.

« Je me suis réjoui d'apprendre que vous alliez
« loger dans une étable, leur écrivait la sœur
« Bourgeoys ; mais en même temps j'ai de la
« peine de savoir le mécontentement que les per-
« sonnes que vous connaissez ont témoigné : car
« j'ai un grand désir de demeurer unie avec tout
« le monde, à cause que Dieu nous commande
« d'aimer notre prochain : c'est ce qui m'a fait
« différer de faire ensaisiner (enregistrer) le contrat
« en question ¹. »

Les sœurs quittèrent enfin la maison et allèrent se loger dans ce triste réduit.

Comme elles ne pouvaient demeurer dans un lieu si incommode, les prêtres du séminaire de Québec, qui dirigeaient les sœurs de cette ville, vendirent la maison que l'évêque, alors absent du Canada, leur avait donnée, et en achetèrent une autre située à la haute ville, près de la cathédrale. Cette acquisition fut pour les sœurs une nouvelle source de mérites par les peines très-sensibles qu'elles en éprouvèrent.

« Nos sœurs avaient eu toutes les peines du
« monde à consentir à cet achat, dit la sœur

1 Vie de la sœur Bourgeoys, 1818, p. 129.

« Bourgeoys ; la maison destinée aux écoles étant
« située dans la haute ville, où les Ursulines sont
« déjà établies pour l'instruction des enfants. »
La sœur Bourgeoys en fut plus affectée que per-
sonne. Sa charité si attentive à garder toutes sortes
de ménagements envers tous, l'obligeait à les ob-
server, surtout à l'égard des religieuses Ursulines,
auxquelles elle craignait que son voisinage ne fut
à charge. Elle jugeait d'ailleurs que le bien public
demandait que la Congrégation allât se fixer dans
la basse ville pour donner aux enfants de ce quar-
tier la facilité de recevoir le bienfait de l'instruction
gratuite qu'un trop grand éloignement leur aurait
fait négliger, principalement dans la mauvaise
saison. Elle partit donc pour Québec où elle
arriva le 8 mai 1692. « Nous avons, dit-elle,
« vendu la maison de Monseigneur pour deux
« mille cinq cents livres qu'il fallait remployer à
« notre nouvel emplacement, et nous achetons
« notre nouveau logement sept mille cinq cents
« livres. »

Mais le propriétaire qui avait vendu aux sœurs
la maison de la haute ville qu'elles ne devaient
point occuper, mit la vertu de la sœur Bourgeoys
à de rudes épreuves par la rigueur avec laquelle il
exigea le paiement qui lui en était dû, quoique
la sœur fut alors dans l'impossibilité de le
satisfaire. Lorsque MM. du séminaire de Québec
avaient vendu la maison donnée par M. de Saint-

Vallier, et qu'ils avaient acheté celle de la haute ville, ils avaient eu l'intention de payer cette dernière par le prix de l'autre. Mais par un arrangement assez mal concerté, ils avaient engagé les sœurs à faire leur dernier paiement avant le temps où leur acquéreur devait leur faire le sien ; de sorte qu'à l'échéance, elles se virent dans l'impuissance de payer.

« Arrivée à Québec, dit la sœur Bourgeois, je
« trouve nos sœurs bien embarrassées ; notre ven-
« deur les avait citées en justice devant M. l'in-
« tendant, et elles faisaient ce qu'elles pouvaient
« pour lui faire attendre le temps où elles de-
« vaient recevoir elles-mêmes leur paiement ;
« mais en vain. Ceux qui s'entremettaient dans
« cette affaire s'avisent que la maison nous avait
« été vendue franche et quitte, et prétendent que,
« s'agissant de la payer, il fallait auparavant affi-
« cher un billet à la porte de l'église pour savoir
« si personne ne s'opposerait à cette vente ; mais
« l'affiche ayant été mise, il ne se trouva point
« d'obstacle. On dit alors qu'on pouvait encore
« différer le paiement sous quelque autre pré-
« texte. Tout cela était pour gagner du temps ; ce
« qui anima fort notre vendeur contre nous, jus-
« qu'à dire qu'il ne pardonnerait pas le tort qu'on
« lui faisait. Je ne pus agréer tout cela, croyant
« d'ailleurs que ce délai était injuste. Il est vrai
« qu'on me dit que je ne m'en mêlerai pas ; mais

« devant Dieu je me trouve coupable, puisqu'il
« faut que je consente pour mes sœurs. Là dessus
« je parle à M. Desmaizerets et à d'autres pour
« emprunter de l'argent ; je ne trouve que trois
« cents livres qu'on veut me prêter pour un mois :
« ce qui ne peut rien avancer.

« Enfin je ne sais plus que faire : je vais à la
« chapelle de la sainte Vierge des Jésuites, et je me
« jette à ses pieds, sans pouvoir lui faire d'autre
« prière que ces paroles : « sainte Vierge, je n'en
« puis plus. » En sortant, je trouve à la porte
« une personne à qui je n'avais nullement pen-
« sé, qui me demandé comment allait notre affaire.
« « Je puis, ajoute-t-il, vous prêter mille livres,
« argent de France, dont vous ne me paierez point
« d'intérêt, et qui peut-être vous demeureront,
« selon que mes affaires réussiront ; n'en parlez à
« personne, vous pouvez vous en servir. » Sans re-
« tourner à la maison, je mande mes sœurs Ur-
« sule et Saint-Ange chez cette personne, où je me
« rends. Là nous faisons une promesse payable à
« sa volonté, et nous recevons les mille livres en
« louis d'or. En sortant de cette maison, je trouve
« notre vendeur et sa femme dans la rue, doux
« comme des agneaux. Je leur offre leur paiement
« et je les mène de ce pas chez le notaire, pour
« tout acquitter et satisfaire à la somme qui leur
« était encore due ; et, ainsi, toute cette affaire fut
« terminée par le secours de la sainte Vierge.

« Quant au paiement dû à M. Hazeur, ma sœur
« Raisin avait signé, l'année d'auparavant, une
« quittance de la gratification de mille livres que
« le roi nous fait, sans avoir pourtant reçu d'ar-
« gent; et ma sœur étant morte sur ces entre-
« faites, nous disputions cette somme. Mais ne
« pouvant pas plaider contre la signature de ma
« sœur Raisin, je tenais cette somme pour perdue,
« lorsque M. de Turmenie entreprit cette affaire,
« et fit connaître à M. le trésorier que ces mille
« livres nous étaient dues. Les voilà donc re-
« trouvées, et je les offre à M. Hazeur, ne doutant
« pas que Notre-Seigneur n'eut fait retrouver cette
« somme pour servir à ce paiement. Car je crois
« que toutes les gratifications du roi et de Québec,
« comme aussi les dons qu'on a faits à la commu-
« nauté ont été pour nous donner moyen de rem-
« plir nos emplois; et que par conséquent nos
« filles qui vont en mission doivent en être assis-
« tées, aussi bien que celles qui sont à la commu-
« nauté de Villemarie, et que c'est une justice de
« les étendre à toutes. En effet, Monseigneur vou-
« lut qu'on donnât à M. Hazeur les gratifications
« du roi pour achever son paiement. Je crois donc
« que la Providence de Dieu et le secours de la
« sainte Vierge remédièrent à nos besoins pour
« l'établissement de Québec¹. »

¹ Ecrits autographes, etc; Mémoires, etc., p. 228 et suiv.

Outre la mission de l'île d'Orléans et celle de Québec, la sœur Bourgeoys en forma bientôt une troisième au Château-Richer, puis une quatrième à la Chine, et une cinquième à la Pointe-aux-Trembles et partout elle inspira l'esprit éminemment chrétien dont elle était animée, partout elle fit succéder la civilisation à la barbarie, l'instruction à l'ignorance, la lumière aux ténèbres et la vertu au vice.

Cette vie, Messieurs, cette vie de la sœur Bourgeoys est le plus éloquent pladoyer que je connaisse en faveur de la Providence.

Nous avons déjà vu des preuves nombreuses et éclatantes de cette bonté de Dieu à l'égard de la sœur Bourgeoys et de sa Congrégation. En voici encore quelques-unes.

Pendant une année de disette, la sœur chargée de la boulangerie se voyant réduite un jour à n'avoir plus qu'un minot de farine, et jugeant qu'avec une si petite quantité il était inutile de faire du pain, la sœur Bourgeoys lui dit d'aller à son office et lui promit que Dieu y pourvoirait. Sur cette assurance, la sœur va se mettre à l'ouvrage ; et à son grand étonnement, elle voit la farine augmenter à vue d'œil dans le pétrin, en sorte que cet unique minot donna autant de pain que cinq minots avaient coutume d'en produire.

Dans une autre circonstance où la communauté se voyait sans pain et n'avait de ressources que

dans l'arrivée des bateaux chargés de vivres qu'on attendait à Villemarie, il s'était élevé un vent contraire, qui, selon toutes les apparences, ne devait pas cesser ce jour-là. Cependant il était déjà quatre heures du soir et on manquait de pain pour le souper. La sœur Bonrgeoys sachant l'embarras de la boulangère, lui envoya dire de se mettre en prière et de demander à la sainte Vierge un changement de temps. La boulangère obéit; et incontinent, le temps venant à changer, il s'éleva un vent qui amena si promptement les barques, que les sœurs eurent tout ce qui leur était nécessaire pour le souper.

Un prodige longtemps subsistant et qui se passait sous les yeux de toute la communauté, c'était de voir qu'on retirât du grenier de la maison beaucoup plus de blé qu'on n'y en mettait. Les sœurs s'étant aperçues que leur supérieure allait quelquefois y prier secrètement ne doutaient pas que cette multiplication ne fût l'effet de ses prières. Un jour elles furent tentées de mesurer la quantité de blé qu'il y avait alors afin de savoir précisément en quoi consistait l'augmentation merveilleuse dont elles avaient des preuves incontes- tables. Mais la sœur Bourgeois, ayant eu connaissance de leur dessein, vint les arrêter en leur disant qu'il n'en faudrait pas davantage pour faire cesser les bienfaits de Dieu sur elles.

Une année où le blé était à un prix excessif, la

sœur dépositaire n'ayant pu en acheter que pour un mois, cette quantité suffit néanmoins pour nourrir la communauté pendant quatre mois entiers, prodige qu'elle attribua aux mérites de la sœur Bourgeoys, qui allait chaque jour prier auprès de ce monceau de blé.

Ces faits, Messieurs, racontés cependant par des hommes graves et sérieux, ne seront pas du goût de ceux qui trouvent que nous faisons à Dieu une trop large place dans les affaires de ce monde ; ces faits n'iront pas à ceux qui ne veulent pas que Dieu soit émancipé et qui s'obstinent aveuglément à le tenir en tutelle. Mais nous n'écrivons pas pour ceux qui s'arrogent le droit de mesurer à Dieu son pouvoir et qui ne lui permettent de faire des miracles que par ordre ou avec permission. Cette honorable assemblée ne compte dans son sein aucun de ces esprits qui semblent avoir toujours peur que Dieu soit pour nous trop bon et trop puissant,

M. Ransonnet, un des auteurs qui ont écrit la vie de la sœur Bourgeoys, ajoute, en parlant du dernier trait que nous venons de rapporter : La sœur de qui nous tenons ce fait racontait encore qu'une barrique de vin, après avoir été levée sur le fond, avait fourni pendant trois mois à l'usage ordinaire de la communauté et de l'hôpital, et que, quoique ce vin fût fleuri lorsqu'on leva le tonneau, il cessa de l'être ensuite, merveille qu'on

attribua avec raison à la bénédiction que la sœur Bourgeoys avait donnée à ce vin. Enfin, comme si Dieu eût voulu montrer qu'il n'assistait ainsi ses servantes qu'à cause de l'impossibilité absolue où elles étaient de se pourvoir d'ailleurs, dès que les bâtiments chargés de vin arrivèrent à Villemarie, la barrique cessa aussitôt de couler.

« Une personne digne de foi, ajoute le même écrivain, et qui a demeuré chez les sœurs de la Congrégation dès leur établissement, disait avoir vu un semblable prodige : une année que le vin manquait partout dans le pays, la Congrégation en fournissait au séminaire pour les messes et aux malades de la ville.

« La même personne nous a appris, dit-il encore, qu'un jour le pain manquant pour le dîner, la sœur Bourgeoys, par fidélité au règlement, fit sonner l'examen particulier à l'heure ordinaire et que pendant cet exercice qui a lieu immédiatement avant le dîner, quelqu'un se présenta à la maison et apporta aux sœurs le pain qui leur était nécessaire ¹. »

Ces faits, Messieurs, nous rappellent et le prodige opéré en faveur du prophète Elie et celui que la légende raconte de saint Paul, premier ermite visité par saint Antoine. Celui qui a bien pu opérer

¹ Vie de la sœur Bourgeoys, par M. Ransonnet, p. 108, 109 et suiv.

les premiers n'a rien perdu de sa puissance, et il a pu aussi bien opérer les seconds ; et n'est-il pas dit de la foi : si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : « va te jeter à la mer, et elle irait s'y jeter. »

Mais ce n'est pas seulement la foi que nous avons à admirer dans l'héroïque sœur Bourgeoys, c'est encore, c'est surtout l'esprit de pauvreté et de renoncement porté à ses dernières limites.

Les sœurs de la Congrégation, désirant d'être un peu moins à l'étroit et plus commodément logées qu'elles ne l'étaient dans la première maison qu'elles avaient fait bâtir, la sœur Bourgeoys avait consenti, quoique avec peine, à la construction d'une maison plus spacieuse ; et bien qu'il n'y eût rien d'excessif dans les dimensions et les proportions de cette maison qui, au contraire, devait bientôt se trouver insuffisante, bien que rien n'y sentit le luxe et même l'aisance, néanmoins la sœur Bourgeoys la regarda depuis comme contraire à l'esprit de pauvreté et de simplicité, et elle devint pour elle le sujet de vives inquiétudes.

Aussi, cette maison ayant été entièrement consumée par les flammes, et l'incendie ayant dévoré non-seulement la maison entière, mais encore tous les meubles qui y étaient, loin de s'en attrister, elle s'en réjouit. « C'est, disait-elle, une juste punition du ciel pour la faiblesse que j'ai eue lorsque j'ai consenti, par un sentiment peu conforme à la

« pauvreté, à l'humilité et à la mortification dans
« lesquelles nous devons toujours vivre, qu'on ait
« bâti cette grande maison pour nous mettre à
« l'abri de quelques légères incommodités que
« nous avons à supporter dans notre premier logis
« et duquel nous aurions dû nous contenter. »
Elle ajoute : « Pour moi, j'étais plus joyeuse que
« triste de cet incendie, à cause du sujet pour
« lequel cette grande maison avait été bâtie¹. »

Mais si la destruction de la maison l'affecta peu, il n'en fut pas de même, Messieurs, de la perte de deux de ses sœurs qui périrent dans cet incendie : l'une était la sœur Geneviève Durosoy, assistante, et l'autre la sœur Marguerite Soumillard, nièce de la sœur Bourgeois. L'embrasement fut même si subit et si violent, que peu s'en fallut que toutes les sœurs ne périssent dans les flammes.

Notre sœur Bourgeois fut bien loin d'être insensible à un pareil malheur. Elle sentit même plus vivement que personne tout ce qu'il y avait d'affligeant dans cet événement si lamentable ; et un esprit moins fort et un cœur moins résigné que le sien y auraient infailliblement succombé. Elle regrettait surtout la perte de ses sœurs non pas tant pour l'affection personnelle qu'elle leur portait, qu'à cause de sa communauté à laquelle elles étaient si utiles et à cause du bien qu'elles fai-

¹ Ecrits autographes, etc. Mémoires, etc., p. 346.

saient et qu'elles auraient fait encore dans l'exercice de leurs fonctions. Elle les pleurait même avec des larmes d'autant plus amères que, comme nous l'avons dit, elle se regardait comme la cause indirecte de ce triste accident.

Il n'y eut personne à Villemarie qui ne fût vivement touché d'un si triste événement ; et tous les amis de la sœur Bourgeoys, en France et à l'étranger, y furent aussi très-sensibles. « L'incendie de la maison des sœurs de la Congrégation, écrivait M. Tronson, et surtout la perte de deux de leurs filles, nous ont fait compassion ¹. » M. de Laval, évêque de Québec, écrivait sur le même sujet à M. Dollier de Casson : « J'ai été sensiblement touché de cet accident, et particulièrement de la perte des deux sœurs Marguerite et Geneviève, enveloppées dans l'incendie. C'étaient des fruits murs pour le ciel, mais qui étaient bien nécessaires pour cette communauté. Les jugements de Dieu sont bien différents de ceux des hommes ; c'est pourquoi il faut adorer les secrets de la Providence et s'y soumettre. J'écris un mot bien à la hâte à la bonne sœur Marguerite Bourgeoys ². »

La sœur Bourgeoys, malgré sa profonde humi-

¹ Lettres de M. Tronson, Canada. Lettre à M. de Casson, du 7 août 1684. Mémoires, etc., p. 549.

² Archives du séminaire de Villemarie. Lettre de M. de Laval, du 12 janvier 1684.

lité, et nonobstant le déplaisir que lui avait causé la construction de la maison qui venait d'être réduite en cendres, comprit cependant que, pour se conformer aux desseins de la divine Providence sur son institut, elle devait lui procurer une maison assez spacieuse pour qu'il pût remplir ses fonctions et procurer par là le bien des âmes¹.

Toutefois, après l'incendie, la sœur n'avait aucune espèce de ressource pour entreprendre cette nouvelle bâtisse. C'était ce que M. le marquis de Denonville écrivait au ministre en 1684 : « Les « sœurs de la Congrégation, qui font de grands « biens à toute la colonie, sous la conduite de la « sœur Bourgeoys, disait-il, furent incendiées l'an « passé où elles perdirent tout. Il serait néces- « saire qu'elles se rétablissent ; mais elles n'ont « pas le premier sol². » M. Tronson avait cru que cet accident procurerait aux sœurs quelque gratification de la cour³; elles n'en reçurent que cinq cents livres⁴. Dieu le voulut sans doute ainsi pour être reconnu le seul soutien de cette communauté ; car jamais la cour n'accorda un si faible secours à aucun établissement public pour l'aider

1 Vie de la sœur Bourgeoys, 1818; p. 122.

2 *Archives de la Marine, Canada*. Lettre de M. de Denonville, du 12 novembre 1684.

3 Lettres de M. Tronçon, Canada. Lettre à M. de Casson, du 7 août 1684.

4 *Archives de la marine, Canada*. Registre des expéditions, 1683, fol. 40.

à se relever après un accident de cette nature.

-Se voyant donc privée de toute ressource temporelle, la sœur Bourgeoys mit sa confiance dans le secours de Dieu, et, pour attirer plus sûrement sa bénédiction sur cette nouvelle entreprise dont elle n'espérait le succès que de lui seul, elle fit signer à toutes ses filles un acte bien digne de sa religion et de sa ferveur.

« Nous avons fait un écrit, rapporte-t-elle, par lequel nous avons promis à Dieu que si nous demandions ce rétablissement, c'était pour être plus fidèles que nous ne l'avions été par le passé à pratiquer la perfection évangélique¹. »

Sa confiance ne fut pas vaine, et l'événement montra bientôt que Dieu n'avait permis cet incendie que pour faire paraître d'une manière plus sensible la continuité de ses soins sur cette communauté, car il toucha si puissamment les cœurs en faveur de la Congrégation, que des personnes dévouées à cette œuvre fournirent à la sœur Bourgeoys le moyen de bâtir en pierres une maison plus grande, plus solide et plus régulière que ne l'était l'autre, et qui répondit mieux aux besoins des sœurs, à ceux des écoles externes et du pensionnat : ce que chacun admira et ce que nous devons, Messieurs, justement admirer nous-mêmes comme une marque visible de la bénédic-

1 Ecrits autographes, etc. Mémoires, etc., p. 332

tion de Dieu sur ces saintes filles. Une religieuse de l'hôtel-Dieu de Québec¹ leur rendait ce beau témoignage après l'événement dont nous parlons : « Elles étaient si remplies de confiance en Dieu « qu'elles commencèrent à bâtir n'ayant que quarante sols. Leur espérance ne fut pas trompée ; « car, avec si peu de fonds, la Providence les aida « si bien qu'elles ont élevé une des plus florissantes communautés du Canada, dont la bonne « odeur se répand dans tout le pays. » Une autre religieuse encore² ajoute de son côté : « Après que la seconde maison, toute de pierre, que les sœurs de la Congrégation avaient bâtie a été consumée par leur incendie, elles en ont édifié une troisième dans une autre place où elles sont aujourd'hui, qui touche d'un côté à notre enclos et nous fait voisines. Elle est grande et spacieuse et des mieux bâties de la ville³. »

M. de Saint-Vallier, après son arrivée en Canada, ayant visité les sœurs de la Congrégation, à Villemarie, fut si frappé de la facilité et de la promptitude avec laquelle elles s'étaient rétablies après leur incendie qu'il ne put s'empêcher d'en témoigner son étonnement dans la relation de son

1 La mère Juchereau. *Histoire de l'hôtel-Dieu de Québec.*

2 La sœur Morin. *Annales de l'hôtel-Dieu Saint-Joseph, à Villemarie.*

3 *État/présent de l'Église de la Nouvelle-France, 1688, in-8°, p. 64-65.*

voyage, qu'il publia peu après : « C'est une merveille, dit-il, qu'elles aient pu subsister, après l'accident qui leur arriva, il y a trois ou quatre ans : toute leur maison fut brûlée en une nuit ; elles ne sauvèrent ni leurs meubles, ni leurs habits, trop heureuses de se sauver elles-mêmes ; encore y en eut-il deux d'entre elles qui furent enveloppées dans les flammes. Le courage de celles qui échappèrent les soutint dans leur extrême pauvreté, et, quoi qu'elles fussent plus de trente, la divine Providence pourvut à leurs pressantes nécessités. Il semble même que cette calamité ne servit qu'à les rendre plus vertueuses et plus utiles au prochain, car il n'y a point de bien qu'elles n'aient entrepris depuis ce temps-là¹. »

On voit ici, Messieurs, comment elles accomplissaient le vœu qu'elles avaient fait d'être après l'incendie plus fidèles qu'elles ne l'avaient été par le passé à pratiquer la perfection évangélique. On voit aussi comment, après les avoir fait passer par le feu, Dieu leur donna le rafraîchissement, *transivimus, per ignem et eduxisti nos in refrigerium*².

Dès que les sœurs de la Congrégation furent établies dans leur nouvelle demeure, la sœur Bourgeoys forma le dessein d'y construire une église ou

¹ La mère Morin. *Histoire de l'hôtel-Dieu de Québec*, p. 120.

² Ps. 68-12.

chapelle spacieuse, où elle put posséder le très-Saint-Sacrement ; et bien qu'elle n'eût rien pour exécuter son projet au moment où elle le conçut, néanmoins l'église fut bénite le 6 août 1695.

Évidemment la Providence avait voulu que la Congrégation de Notre-Dame fût l'instrument de ses bontés à l'égard de Villemarie. Aussi écarta-t-elle toujours les autres communautés qui voulurent s'y établir. Nous avons vu dès le commencement que les religieuses de la Congrégation de Troyes en avaient été repoussées. Plus tard les Ursulines et les Visitandines eurent le même sort ; et, sans avoir jamais rien fait pour les écarter, la sœur Bourgeoys resta toujours maîtresse du terrain. C'est que Dieu la voulait là elle et ses compagnes, et qu'il n'y voulait qu'elles pour l'éducation des jeunes filles. Victorieuse sur ce point par la seule force de Dieu, la sœur Bourgeoys eut bientôt à traverser d'autres épreuves, à soutenir d'autres combats, combats au dedans d'abord, Dieu lui ayant momentanément retiré toutes ces grâces sensibles qui sont la récompense, la consolation et les délices des âmes pieuses et l'abandonnant à ces sécheresses, à ces aridités et à ces obscurités intérieures qui font leur plus cruel tourment, et qui souvent les pousseraient au désespoir si Dieu ne les soutenait. Dans cet état, la sœur Bourgeoys se croyant dans la haine de Dieu, le trouble et la crainte s'emparent d'elle, elle n'ose plus approcher

des sacrements ; elle n'est plus à ses yeux qu'une réprouvée, surtout quand une sœur qui prenait des visions imaginaires pour des révélations fut venue l'assurer, en vertu de ces prétendues révélations, qu'elle (la sœur Bourgeoys) était en état de damnation et réprouvée de Dieu. « J'ai demeuré, dit-elle elle-même, cinquante mois dans cet état de souffrance qu'il est difficile d'exprimer, et cela me rendit plus triste et moins sociable¹. »

Dans cette situation, la sœur Bourgeoys, se regardant comme hors d'état de gouverner les autres, renouvela les instances qu'elle avait déjà faites bien des fois pour se démettre de ses fonctions de supérieure.

Mais Dieu montra encore ici, comme il l'avait fait voir toutes les fois qu'il s'était agi de lui donner une remplaçante, qu'il la voulait toujours à la tête de sa communauté. Elle y fut donc maintenue. Le sage M. Tronson, par sa prudence et sa fermeté, dissipa l'orage et ramena la paix.

Ce fut alors que, mue par l'amour de cette paix et de cette union qui est le bien des cœurs, la sœur Bourgeoys forma, entre sa communauté et les religieuses de Saint-Joseph-de-l'Hôtel-Dieu, une alliance spirituelle qui les tint étroitement unies d'esprit et de cœur, et les mit mutuellement en participation des mérites qu'elles acquerraient en

¹ Ecrits autographes, etc. Mémoires, etc., p. 385.

vaquant chacune aux fonctions propres de leur institut ; et elle rédigea elle-même l'acte de cette association de charité, véritable monument de sagesse et d'esprit chrétien.

Enfin, Messieurs, après la cessation des troubles qui avaient momentanément agité la Congrégation, la sœur Bourgeoys demanda, pour la quatrième ou cinquième fois à donner sa démission. Elle avait alors soixante-treize ans. L'évêque consentit cette fois à sa demande. « Monseigneur, à « qui, trois ans auparavant, j'avais, dit-elle, exposé « mes raisons, me demanda quel sujet j'avais de « me démettre de la supériorité. Je lui répondis « que peut-être Dieu me donnerait quelque temps « de vie et que je pourrais m'entretenir avec la « nouvelle supérieure de tout ce que l'expérience « m'avait fait connaître depuis plus de quarante « ans ; et il approuva mes raisons¹.

En conséquence de cette approbation, la sœur Bourgeoys donna humblement sa démission en septembre 1693. Et elle dit à ses sœurs ces paroles où se révèle toute sa modestie : « Il n'est « plus question de parler de moi que comme « d'une misérable qui, pour n'avoir pas été fidèle « dans l'emploi qui m'avait été si amoureusement « confié, mérite de très-grands châtimens qui « s'augmenteront encore par la peine que mon

¹ Ecrits autographes, etc ; Mémoires, etc., p. 404.

« relâchement vous a fait ressentir. Je vous en
« demande pardon et le secours de vos prières.
« Mettez-y le remède autant qu'il se pourra. Il
« faut changer promptement de supérieure¹. »

Ce ne fut pas sans peine que les sœurs consentirent, cette fois, à la démission de leur sainte fondatrice, et tel était le respect que l'on avait pour elle, telle était la vénération dont elle était l'objet, que, la démission faite, on laissa passer, avant de procéder à une autre élection, quelques jours pendant lesquels la sœur Bourgeoys fut à même de donner le premier exemple de la conduite qu'une supérieure de la Congrégation doit tenir après sa démission jusqu'à ce que l'élection lui ait donné une remplaçante².

Le contentement qu'elle éprouva d'avoir donné sa démission fut si grand et si sincère, qu'elle se trouva alors délivrée des peines d'esprit si accablantes qu'elle éprouvait depuis plus de quatre ans, et dont les visions d'une sœur nommée Tardy avaient été la cause.

Rendant compte de ce bienheureux état : « Dieu, « disait-elle, me fait la grâce que tous les désirs « que je sens se terminent doucement³. »

Cependant il y avait déjà plus de quarante ans

1 Ecrits autographes, etc.; Mémoires, etc., p. 404.

2 Vie de la sœur Bourgeoys, 1818, p. 151.

3 Ibid. Vie de la sœur Bourgeoys, par M. Ransonnet, p. 78.

que la sœur Bourgeoys était établie à Villemarie, et plus de vingt ans que sa communauté avait été érigée par lettres-patentes du roi, sans qu'elle eût pu obtenir encore des évêques de Québec l'approbation de règles propres à son institut.

Quoique manifestement approuvé de Dieu par les fruits qu'il produisait, l'institut de la Congrégation avait cependant paru suspect à plusieurs.

Jusqu'alors on avait vu les vierges consacrées à Dieu suivre quelqu'une des règles approuvées par l'Église et se renfermer dans la clôture de leurs couvents.

Les sœurs de la Congrégation et quelques autres qui parurent en France vers le même temps, vivaient, au contraire, sans clôture, sans vœux de religion, n'assistaient à d'autres offices qu'à ceux de la paroisse, et exerçaient leur zèle partout où le service du prochain les appelait.

On voit par là combien l'institut de la sœur Bourgeoys avait de ressemblance avec celui des filles de la Charité, fondé à peu près à la même époque par saint Vincent de Paul. Celui-ci était pour les besoins physiques et matériels des pauvres, ce que l'autre était pour les besoins intellectuels et moraux des filles du peuple, des filles pauvres et aussi des filles de la classe aisée.

Mais ce genre de vie avait quelque chose de nouveau. C'était une innovation dans les institutions

religieuses. Et il excita contre lui les défiances, comme les excite tout ce qui a quelque apparence de nouveauté dans l'église.

D'ailleurs, la pensée fixe de l'autorité épiscopale était d'unir les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame aux Ursulines de Québec. Et cette disposition des évêques de Québec ne contribua pas peu aux difficultés diverses que la sœur rencontra dans l'approbation de son institut.

Elle rapporte elle-même les objections qu'on lui faisait, et elle y répond avec une sagesse admirable, qui prouve au plus haut point l'abondance de lumières que Dieu avait mises en elle.

Cependant l'évêque de Québec persistait dans ses vues ; et, en conséquence, pour amener insensiblement la sœur Bourgeoys et ses compagnes à une fusion qu'il désirait ardemment, et que les Ursulines désiraient autant que lui, il voulut les obliger à la clôture et imposer aux sœurs qu'elles recevraient à l'avenir une dot qu'il porta jusqu'à deux mille francs. C'était changer entièrement le but que la sœur Bourgeoys avait eu en instituant sa Congrégation.

Aussi, se voyant très-âgée, considérant d'autre part que sa communauté n'avait point encore pu obtenir de l'autorité épiscopale un corps de règles et craignant que si elle venait à mourir avant que l'on eût donné ce couronnement à son œuvre, on ne profitât de cette circonstance pour l'anéantir en

la réunissant aux Ursulines, ou du moins pour échanger le but et la forme, elle s'adressa à M. Tronson pour avoir un règlement. Celui-ci lui répondit en 1694 : « J'ai une estime si particulière de « votre Congrégation, ma très-chère sœur, que je « ferai volontiers tout ce qui pourra dépendre de « moi pour la mettre dans l'état que vous désirez. Vous avez très-grande raison de vouloir « lui donner des règles fixes. »

Cependant l'évêque de Québec, qui tenait toujours à fondre l'institut de la sœur Bourgeoys dans celui des Ursulines, composa un règlement dans lequel il fit entrer beaucoup de pratiques en vigueur parmi les Ursulines, afin de les rendre familières aux filles de la sœur Bourgeoys, et, par là, d'unir plus aisément dans la suite leur institut à l'autre. Il voulait même déjà leur faire une obligation de la clôture. Il mit à la tête du règlement auquel il travaillait la règle de saint Augustin qui était au commencement des institutions des Ursulines, etc., etc., et, au mois de mai 1694, il se rendit à Villemarie pour notifier ce règlement aux sœurs de la Congrégation. Mais, en les parcourant, elles furent étonnées de voir qu'on voulut leur imposer beaucoup d'observances nouvelles dont plusieurs leur semblaient incompatibles avec l'esprit de leur institut.

A la demande qu'elles lui firent de pouvoir conférer entre elles sur ces différents points avant

de les accepter solennellement, l'évêque les menaça de les contraindre, en vertu de son autorité, à accepter ces règles.

Mais elles firent d'humbles remontrances dont l'effet fut d'adoucir M. de Saint-Vallier (c'était le nom de l'évêque de Québec), et il leur déclara que, devant aller en France, il en conférerait avec M. Tronson.

Il le consulta en effet.

M. Tronson, de son côté, soumit ces règlements à l'examen du directeur du séminaire de Paris ; puis il écrivit aux filles de la Congrégation afin de prendre leur avis et de savoir d'elles-mêmes les articles qui ne leur convenaient pas. La sœur Barbier, supérieure, la sœur Bourgeoys et toutes les officières de la communauté lui écrivirent une lettre commune dans laquelle, tout en respectant l'autorité de l'évêque, elles signalèrent au vénérable supérieur de Saint-Sulpice ce qu'il ne leur était pas possible d'accepter eu égard à la nature de leur établissement, à leur genre de vie et aux fonctions de leur institut, et elles y ajoutèrent ce qu'une longue expérience leur avait fait reconnaître pouvoir être plus convenable ou nécessaire pour le bon ordre, le maintien et l'avancement de leur Congrégation.

Nous regrettons de ne pouvoir pas, à cause de sa longueur, transcrire ici toute cette lettre, mais on nous saura gré d'en citer l'alinéa qui concerne

la dot à laquelle M. de Saint-Vallier voulait, à l'avenir, soumettre les filles de la Congrégation :

« Nous prions Monseigneur de nous laisser
« dans la même liberté où nous avons été jusqu'à
« présent de recevoir chez nous les filles qui se
« présentent, sans exiger de dot de leur part; notre
« communauté n'est établie, ce nous semble, que
« pour servir d'asile aux pauvres filles du pays
« qui veulent se retirer du monde. Il est vrai que
« notre petite Congrégation est pauvre, mais nous
« avons lieu d'espérer, par l'expérience du passé,
« que cette pauvreté nous attirera les bénédictions
« de Dieu. Nous sommes en possession, depuis
« plus de quarante ans, de faire nos fonctions
« tant dans l'île de Montréal que dans les autres
« lieux du pays, sans être à charge à personne,
« vivant de notre industrie et de notre travail...
« instruisant les filles gratuitement. Quoique jus-
« qu'à présent nous n'ayons reçu que fort peu de
« choses des sujets qui sont entrés chez nous, l'on
« voit par expérience que Dieu a béni notre mai-
« son, au lieu que si nous prenons une dot par
« obligation, cela ne servira qu'à éloigner de notre
« institut les filles pauvres quelque désir et quel-
« que capacité qu'elles auraient¹. »

Citons encore, on nous en saura gré, de la let-

¹ Archives de la Congrégation. Lettre autographe des sœurs à M. Tronson. Mémoires, etc., tom. II, p. 33.

tre admirable dans laquelle les sœurs de la Congrégation réfutent les objections faites contre leurs institutions l'article où elles répondent à l'objection concernant les missions qu'elles entreprenaient.

« On nous demande, dit la sœur Bourgeoys,
« pourquoi nous faisons des missions qui nous
« mettent au hasard de beaucoup souffrir et même
« d'être prises, tuées, brûlées par les sauvages.

« Nous répondons que les apôtres sont allés
« dans tous les quartiers du monde pour prêcher
« Jésus-Christ, et qu'à leur exemple nous sommes
« pressées d'aller le faire connaître dans tous les
« lieux de ce pays où nous serons envoyées. Si
« les apôtres ont donné leurs travaux, leur vie et
« tout ce qu'ils pouvaient prétendre en ce monde
« pour faire connaître Dieu, pourquoi les filles de
« la Congrégation ne sacrifieraient-elles pas leur
« santé, leur satisfaction, leur repos et leur vie
« pour l'instruction des filles à la vie chrétienne
« et aux bonnes mœurs ? Notre Seigneur demanda
« à ses apôtres *s'ils boiraient son calice*¹, et on
« demande aux filles de cette communauté si elles
« peuvent embrasser la pauvreté et le mépris.
« Pour pouvoir instruire *gratis*, elles se contentent
« de peu, se privent de tout et vivent partout
« pauvrement. Et, comme les apôtres, elles tra-

¹ Marc, X, 38.

« vaillent même les nuits pour gagner leur vie
« et n'être à charge à personne. Aussi cette com-
« munauté doit être une image du collège des
« apôtres ; mais je compare le collège apostolique
« à une étoile qui est au firmament et la Congrè-
« gation à un brin de neige qui tombe en forme
« d'étoile et qui peut se fondre à la moindre cha-
« leur. C'est pourquoi, pour conserver et augmen-
« ter la grâce de Dieu sur cette communauté, il
« faut donner le manteau à qui veut avoir la robe,
« il faut faire passer la sagesse divine avant la
« prudence humaine. »

Oh ! Messieurs, je n'hésite pas à vous demander si vous avez jamais rien vu, rien entendu de plus sublime et par le dévouement et par l'humilité et par l'esprit de sacrifice ? Et la sœur Bourgeoys n'était pas, non plus que ses compagnes, de ces âmes qui ont des théories magnifiques, pleines de noblesse et de générosité et dont les actes sont vulgaires, prosaïques et entachés du plus abject égoïsme. La sœur Bourgeoys et ses compagnes n'étaient pas de ces êtres dont notre grand maître a dit : *« dicunt et non faciunt*, de belles paroles et de vilaines œuvres. Non, partout et toujours nous avons vu et nous verrons ces admirables filles, ces héroïques servantes de Dieu mettant en harmonie leur conduite avec leurs principes, leurs actes avec leurs croyances.

Outre cette lettre collective, la sœur Bourgeoys

en écrivit une particulière au même M. Tronson, pour lui bien faire connaître le caractère de son institut, dont le but principal était d'honorer la vie voyageuse de la très Sainte-Vierge.

Enfin, le 30 octobre 1695, la sœur Bourgeoys écrivit encore à M. Tronson pour insister sur quelques articles qui, dans le projet de règlement de M. de Saint-Vallier, ne lui paraissaient pas s'accorder avec l'esprit de la Congrégation.

Ces lettres de la sœur Bourgeoys édifièrent beaucoup M. Tronson, et lui inspirèrent une nouvelle estime pour cette sainte fondatrice, dont elles lui découvraient de plus en plus les grâces et l'esprit.

Il lui répondit le 7 avril de l'année suivante, 1696 : « Ma bonne sœur, j'ai vu par vos deux lettres de l'année dernière la conduite de la divine Providence sur vous et la grâce que Notre-Seigneur vous a faite de vouloir se servir de vous pour établir des filles de la Congrégation à Montréal. C'est un institut que nous ne saurions qu'estimer beaucoup, puisqu'il ne peut être que d'une très-grande édification et très-utile à la gloire de Dieu. Nous en connaissons les fruits et nous savons les bénédictions que Dieu y donne par les choses qu'on nous en mande tous les ans. Ainsi, nous serons ravis de profiter de toutes les occasions qui se présenteront pour y augmenter la ferveur et y conserver toujours le même esprit. »

« J'ai embrassé avec joie celle que vous me
« donnez de parler à Monseigneur de Québec sur
« les constitutions qu'il vous a données. Je lui ai
« exposé vos difficultés, qui me paraissent raison-
« nables, et je crois qu'il y fera attention. Au
« moins il convient déjà qu'il n'a point voulu
« vous faire religieuses ni vous obliger à faire
« des vœux solennels, car ce serait changer en-
« tièrement votre institut ; et il ne tiendra pas à
« moi que vous n'ayez satisfaction sur tout le
« reste¹. »

Rien ne montre mieux que cette lettre l'estime singulière que M. Tronson faisait de la sœur Bourgeoys, et son respect profond pour ses vertus éminentes et pour les lumières qu'elle avait reçues de Dieu à l'égard de son institut.

M. de Saint-Vallier se rendit enfin ; il réforma les règles qu'il avait d'abord proposées, et il les adopta aux vues de la fondatrice, au moins quant aux points essentiels. Et, bien qu'il y eut encore dans ces règles quelques articles qui ne convinssent pas entièrement aux sœurs, néanmoins, le 24 du mois de juin 1698, ces règles furent solennellement acceptées et signées de toute la communauté en la manière suivante :

« Nous acceptons avec toute sorte de respect et
« de soumission les règlements qui nous ont été

¹ Lettre à la sœur Bourgeoys, du 7 avril 1696.

« donnés par Monseigneur l'illustrissime et révé-
« rendissime évêque de Québec ; et, après les
« avoir lus et examinés plusieurs fois, nous les
« avons jugés très-propres pour le bien de notre
« communauté et sommes dans la résolution de
« les pratiquer avec toute l'exactitude possible.
« En foi de quoi nous avons signé à Montréal, le
« 24 juin 1698² »

Le lendemain, toutes les sœurs professes prononcèrent l'une après l'autre les vœux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et d'instruction des petites filles.

La sœur Bourgeoys pouvait donc dire alors à Dieu comme Notre-Seigneur le dit à son Père quelques heures seulement avant sa mort : « J'ai
« achevé l'œuvre que vous m'avez donnée à faire,
« *opus consummavi quod dedisti mihi.* » Elle voyait l'accomplissement de ses désirs dans l'approbation solennelle de son institut ; et, semblable au saint vieillard Siméon, elle n'avait plus rien à désirer sur la terre.

Après qu'elle en eut témoigné à Dieu sa juste et vive reconnaissance, elle se prosterna humblement aux pieds de M. de Saint-Vallier, en présence de toutes ses sœurs, et le pria instamment de lui accorder une grâce : ce fut de pouvoir passer le reste de sa vie dans l'obéissance et d'être exclue

² Vie de la sœur Marie Barbier.

pour toujours de toute voix passive dans les élections, comme aussi de toute charge dans la communauté. Touché de son humilité, le prélat voulut bien accéder à sa demande, à condition, cependant, qu'elle aurait toujours voix active dans les élections.

La nouvelle supérieure, la sœur du Saint-Esprit, ayant écrit à M. Tronson et pour lui faire part de son élection et pour le remercier des peines qu'il avait prises au sujet des règles, M. Tronson lui répondait le 30 mars 1699 : « J'ai reçu votre lettre
« du mois d'octobre qui m'apprend que Monsei-
« gneur de Québec vous a fait faire des vœux sim-
« ples et vous a donné des règles que vous avez
« reçues avec plaisir, et dont vous êtes toutes bien
« contentes ; et vous me mandez que je n'y ai pas
« peu contribué. J'en suis bien aise pour l'amour
« de vous, et je loue Dieu de ce qu'il s'est bien
« voulu servir de moi pour rendre ce bon office à
« votre communauté, que j'aime et que j'estime.

« Si je n'écrivis pas l'année dernière à aucune de
« vous, ce n'est pas faute de bonne volonté. Il
« fallait que je fusse incommodé dans ce temps-
« là, comme je le suis toujours et souvent à ne
« pouvoir écrire. Je manque, malgré moi, à faire
« des réponses, ce qui me mortifie aussi bien que
« ceux qui les attendent. Mais il faut tâcher de
« faire un bon usage de ces privations par une
« soumission parfaite à la Providence. Je salue la

« sœur Bourgeoys et me recommande bien à vos
« prières, aux siennes et à celles de toute la
« communauté¹. »

Les événements, Messieurs, nous ont amenés aux dernières années de la sœur Bourgeoys. Elle semblait avoir accompli les desseins de Dieu sur elle en fondant l'institut de la Congrégation. Sa communauté était formée et en pleine vigueur ; une maison convenable avait été construite, diverses missions étaient établies, les règles venaient d'être solennellement approuvées et acceptées. Il semble qu'il ne manquait plus rien à cette œuvre, et que sa fondatrice n'avait plus qu'à aller recevoir cette *couronne de justice* que l'apôtre, arrivé aussi à la fin de sa course, entrevoyait et espérait comme la récompense de sa foi et de ses travaux pour la gloire de Dieu².

Mais, comme le Saint-Esprit avait inspiré à ce même saint Paul d'écrire, avant de mourir, ce qu'il avait fait pour Jésus-Christ son maître, ainsi inspira-t-il à notre admirable sœur d'écrire pour l'édification de sa communauté et pour l'avantage des âmes pieuses qui les liraient, les grâces singulières dont Dieu l'avait prévenue dès son enfance pour l'appeler à la perfection, toutes les circonstances de sa vocation pour le Canada, la manière

1 Lettre à la supérieure de la Congrégation, du 30 mars 1690.

2 II Tim., IV, 8.

dont elle connut M. de Maisonneuve ; son premier voyage à Paris et de là à Montréal, le commencement de ses écoles, son second voyage en France, et la bénédiction que Dieu répandit sur toutes les démarches qu'elle fit pour s'associer ses premières compagnes ; la manière dont elle vivait à Villermarie : son troisième voyage en France et, en un mot, à peu près tout ce que nous avons dit d'elle ; car elle a été à elle-même sa première historienne, non par vanité, mais, comme elle le dit elle-même, pour *la pure gloire de Dieu*.

Les écrits qu'elle composait ainsi à la fin de sa course et dans ses deux dernières années étaient, en outre, comme le testament spirituel qu'elle se hâtait de laisser à ses filles, afin de leur léguer son esprit.

Ses écrits autographes n'étaient donc pas seulement le récit de sa vie, mais encore un cours d'instructions et de leçons pour ses compagnes. Rien de plus beau non plus, rien de plus touchant que les prières qu'elle y adresse à Dieu et à la Sainte-Vierge pour sa communauté. Quelle admirable humilité ! quel détachement héroïque ! quelle confiance en Dieu ! Tout serait à citer si l'on citait tout ce qui le mérite.

Mais la mort, qui est *la fin de toute chair* en ce monde, approchait pour la sœur Bourgeoys. A l'âge de 79 ans, elle eut une grande maladie qui lui donna d'abord l'espoir de voir bientôt la fin

de son exil en ce monde. Mais elle guérit par l'effet des prières ferventes que ses filles avaient faites pour obtenir de Dieu qu'elle leur fût encore conservée.

Cependant cette guérison ne fut pas de longue durée.

La nuit qui précéda le 1^{er} janvier 1700, une des sœurs de la communauté, la maîtresse des novices, malade à l'infirmierie et qui déjà avait reçu les derniers sacrements, éprouva une violente crise qu'on regarda comme l'annonce de sa mort prochaine. Effrayées du danger, les sœurs qui la veillaient coururent de toutes parts dans la communauté pour annoncer aux autres cette triste nouvelle et les inviter à assister aux prières qu'on allait faire pour la mourante.

Lorsque la sœur Boutgeoys apprit que la sœur Saint-Ange (c'était le nom de la malade) était à l'extrémité, elle poussa un grand soupir qu'elle accompagna d'une courte, mais fervente prière. « Ah ! mon Dieu, s'écria-t-elle, que ne me prenez-vous, moi qui suis inutile à tout dans cette maison plutôt que cette pauvre sœur qui peut encore y rendre de grands services ! »

Dieu l'exauça à l'heure même ; car la malade commença à se trouver mieux dès ce moment, et fut bientôt tout-à-fait hors de danger ; tandis que sur le soir du même jour, la sœur Bourgeoys, auparavant pleine de santé, malgré son grand âge,

se sentit atteinte d'une forte fièvre, accompagnée de douleurs très-aiguës qui ne lui laissèrent presque aucun relâche, les douze jours qu'elle vécut encore.

Elle fut pendant ces douze jours ce qu'elle avait toujours été.

Au milieu des vives douleurs qu'elle éprouvait et qui arrachaient quelquefois à la nature accablée des cris involontaires, on ne l'entendit jamais ni murmurer ni se plaindre. Elle recevait sans réplique tout ce qu'il plaisait au médecin de lui ordonner ou aux sœurs qui la servaient de lui présenter pour son soulagement, malgré la répugnance qu'elle éprouvait pour ces sortes de remèdes, et l'expérience qu'elle avait qu'ils ne servaient qu'à la faire souffrir de plus en plus. C'était ce qu'elle désirait avec ardeur, car, dans sa maladie même, elle cherchait à augmenter ses douleurs par des positions gênantes. L'infirmière ayant remarqué cette industrie de sa mortification, elle en reprit la sainte malade, et alors la mortification céda à l'obéissance ou plutôt, au lieu de mortifier son corps, elle mortifia sa volonté. Semblable au saint homme Job, elle bénissait continuellement le seigneur. C'était surtout dans ses crises que les transports de son amour pour Dieu éclataient par des aspirations en forme de cantiques de louanges. Elle en chantait souvent elle-même et invitait les sœurs qui étaient auprès d'elle à chanter ceux

qu'elle leur suggérait comme les plus propres à entretenir dans son cœur le goût de la céleste patrie et les désirs les plus ardents d'y arriver bientôt. Jusqu'au dernier moment elle s'occupa des intérêts matériels et spirituels de sa chère communauté. Enfin, pendant les douze jours que dura sa dernière maladie, elle ne cessa de faire admirer sa mortification, son obéissance, sa soumission aux volontés de Dieu et le désir ardent qu'elle éprouvait de se réunir à lui.

Ce fut dans ces sentiments qu'elle reçut les derniers sacrements, et qu'enfin, le douzième jour, étant tombée le matin dans une douce agnie qui dura trois heures, et ayant les mains modestement croisées sur sa poitrine, elle rendit paisiblement son âme à Dieu, le 12 janvier 1700, la quarante-septième année depuis son arrivée à Villemarie, et de son âge la quatre-vingtième.

Elle n'eut pas plutôt rendu le dernier soupir que son visage, jusqu'alors extraordinairement altéré par l'excès des souffrances de cette dernière maladie et par ses austérités habituelles, brilla tout-à-coup d'un éclat qu'on prit avec raison pour un indice de la gloire dont son âme jouissait déjà dans le ciel.

Le corps ayant été ensuite exposé dans l'église des sœurs, on y vit un concours considérable de personnes de toute condition de la ville et de la campagne. Chacun témoignait le plus vif empres-

sement pour avoir de ses reliques ou quelque chose qui lui eût appartenu ou au moins pour faire toucher à son corps des chapelets, des médailles ou d'autres semblables objets de dévotion.

L'inhumation de ce saint corps donna lieu, entre le séminaire et la Congrégation, à une contestation qui prouve au plus haut point la vénération dont la défunte était l'objet. La Congrégation et le séminaire disputaient à qui aurait le dépôt d'une si précieuse dépouille, et l'autorité concilia tout en prononçant que le corps serait enterré dans l'église paroissiale de Villemarie qui était desservie par les-Sulpiciens, et que le cœur serait placé dans l'église de la Congrégation.

En conséquence, le lendemain, 13 janvier, les obsèques furent célébrées à la paroisse. Il y eut un concours dont on n'avait point vu jusqu'alors d'exemple à Villemarie, tant pour l'affluence des fidèles que pour les sentiments d'estime et de vénération que tout le monde témoignait à l'égard de la défunte.

Le gouverneur général du Canada, le gouverneur général de Villemarie et toutes les autres personnes de mérite et de distinction se firent un devoir d'honorer les obsèques de leur présence. Tout le clergé et tous les religieux de la ville et des environs se trouvèrent aussi réunis ce jour-là dans l'église paroissiale. Jamais on n'y avait vu un si grand nombre de prêtres. M. Dollier de Cas-

son, grand vicaire du diocèse et supérieur du séminaire, qui était alors âgé de quatre-vingts ans, et qui avait eu des rapports si intimes avec la sœur Bourgeoys et l'avait toujours honorée comme l'un des plus rares présents que la bonté divine eut faits au Canada, prononça lui-même l'oraison funèbre de la défunte. Il s'étendit sur les vertus qu'elle avait fait paraître dans sa vie admirable, et exhorta les sœurs de la Congrégation à la faire revivre chacune en particulier et toutes ensemble dans leur communauté.

Enfin, la sœur Bourgeoys qui, comme nous l'avons dit, était née à Troyes, en 1620, sous l'épiscopat de Monseigneur René de Breslay, évêque de cette ville, fut, par une remarquable coïncidence, enterrée à Villemarie le 13 janvier 1700, sous la présidence de M. René de Breslay, prêtre du séminaire, petit-neveu du précédent, et qui était alors chargé, à Villemarie, des fonctions curiales.

Disons, en terminant, qu'un ecclésiastique distingué du pays, écrivant ce jour-là même les circonstances de cette touchante cérémonie à l'un de ses amis de France, lui disait : « Il n'y a jamais
« eu tant de prêtres ni tant de religieux dans l'é-
« glise de Montréal qu'il en est venu ce matin aux
« obsèques de la sœur Bourgeoys. Le concours du
« peuple a été extraordinaire ; et si les saints se
« canonisaient comme autrefois, on dirait demain
« la messe de sainte Marguerite du Canada. »

Messieurs, avant d'esquisser le portrait de la femme accomplie telle qu'il se la représente, le sage s'écrie : « Qui trouvera une femme forte ? Elle est rare et plus précieuse que les perles qu'on apporte des extrémités du monde¹. »

Messieurs, ne venons-nous pas de la voir, de l'admirer cette femme forte dans la sainte et illustre compatriote dont je viens de vous dire sommairement la vie ? Quelle femme mérita jamais plus que notre sœur Bourgeoys la qualification de femme forte ? Ne croirait-on pas que c'est pour elle qu'a été écrite cette parole que Salomon dit de la femme dont il nous trace le portrait : la force est son vêtement, *fortitudo indumentum ejus*. La force, l'énergie est la vertu des grandes âmes. Et n'a-t-elle pas été éminemment celle de Marguerite Bourgeoys ? N'est-elle pas, en effet, la femme forte quand, bravant tout respect humain, elle sort des rangs d'une procession et se jette, son cierge à la main, devant l'image de Notre-Dame-du-Beau-Portail ? Et n'est-elle pas la femme forte, quand elle renonce pour toujours à ces parures mondaines qu'elle avait aimées jusqu'alors ? N'est-elle pas la femme forte quand elle se détermine à aller seule de son pays, seule de son sexe, à deux mille lieues de Troyes porter la foi et l'instruction à des

¹ *Mulierem fortem quis inveniet ? Procul et de ultimis finibus pretium ejus.* Prov., 31, 10.

peuples anthropophages ? N'est-elle pas la femme forte quand, pour répondre à cette sublime vocation, elle résiste à toutes les instances de ses parents et amis ? N'est-elle pas la femme forte lorsque, dans ses trois voyages de France en Canada et de Canada en France, elle triomphe de tout, des humiliations, des privations de toutes sortes, des fatigues, des contre-temps de toute nature ? N'est-elle pas la femme forte quand elle voit sans sourciller la disette, les flammes, l'esprit d'illusion et d'erreur éprouver tour à tour sa communauté ? N'est-elle pas la femme forte quand elle résiste énergiquement à toutes les modifications qui auraient eu pour effet de détruire le but et de changer la fin de son institution ? N'est-elle pas la femme forte quand, après avoir été tout dans sa communauté, elle demande jusqu'à cinq fois à n'y être plus rien ?

Messieurs, la vie de la sœur Bourgeoys a été trop longue (quatre-vingts ans !) et surtout elle a été trop remplie de faits et de vertus à signaler pour pouvoir vous être racontée tout entière.

Vous ne m'avez déjà accordé que trop de temps, vu les nombreuses matières qui doivent vous occuper. Ce temps, Messieurs, je le regretterais si mon sujet n'avait pas été aussi intéressant qu'il l'était. Mais il méritait votre attention ; aussi est-ce à lui et à lui seul que j'attribue la bienveillance avec laquelle vous m'avez écouté.

Je finis donc, Messieurs, mais avant de finir, permettez-moi de vous dire que Troyes est aujourd'hui bienheureuse. Autrefois, elle a eu ses *grands jours* restés fameux dans nos annales. La science lui donne aujourd'hui d'autres *grands jours* dont on ne parlera pas moins dans l'histoire que des premiers, que de ceux que nous avons dus aux institutions politiques du moyen âge. Aujourd'hui vous tenez à Troyes les grandes assises de la science, et vous en êtes les jurés. Eh bien, Messieurs, c'est dans ces grands jours, c'est dans ces solennelles assises, c'est devant ce jury de la science, de la littérature, des belles-lettres, de l'histoire et des arts que j'aurai eu l'insigne honneur de raconter en partie une des plus belles vies, une des plus nobles existences que Dieu ait vues du haut du ciel.

La vie de la sœur Bourgeoys est, Messieurs, une réponse, une réponse péremptoire, une réponse invincible, une réponse irréfutable à un de ces ouvrages que, depuis quelque temps, l'ennemi de tout bien lance comme des bombes incendiaires contre cette citadelle de la société, contre ce rempart salutaire des peuples et des rois qu'on appelle l'Église.

La religieuse, Messieurs, *la vraie religieuse* n'est pas plus celle du mauvais roman auquel je fais allusion et dont l'affiche salit les murs de cet hôtel de ville qu'Agrippine n'est le type de la mère, de

la vraie mère, et Messaline le type de l'épouse, de la véritable épouse. Mais *la religieuse*, telle qu'elle est partout dans nos cloîtres, dans nos couvents, dans nos salles d'asile et dans nos hôpitaux, *la religieuse* telle qu'elle est sous la guimpe ou le voile des Ursulines, des Augustines, des Carmélites, des sœurs de la Providence, du Bon-Secours, de la Visitation, du Sacré-Cœur et de Saint-Vincent-de-Paul, vous l'avez vue et admirée dans la vie dont vous venez d'entendre le récit.

Oui, Messieurs, oui, voilà *la religieuse* telle qu'elle est partout dans l'Église catholique, *la religieuse* telle qu'elle était du temps de la sœur Bourgeoys, telle qu'elle est de nos jours et telle qu'elle sera toujours; voilà, Messieurs, *la religieuse* telle que vous la connaissez et telle que vous l'honorez dans la personne de vos tantes, de vos sœurs, de vos nièces vouées à Dieu sous un nom ou sous un autre, sous un costume ou sous un autre.

Quant à l'admirable sœur dont je vous ai entretenus, vous voyez, Messieurs, ce qu'elle a été; et si je voulais maintenant lui donner des louanges, je resterais certainement au-dessous de votre admiration. Aucun livre n'est plus intéressant que son histoire écrite déjà par trois auteurs. La sœur Marguerite Bourgeoys est le plus beau modèle qu'on puisse proposer à l'admiration et surtout à l'imitation des filles et des femmes chrétiennes, consa-

créées ou non au Seigneur, vouées ou non aux pratiques de la vie religieuse, cloîtrées ou non, vivant ou non dans le siècle, sans appartenir au siècle, et servant Dieu comme le servent les filles et les femmes d'élite.

Oui, Messieurs, oui, à tous les points de vue, la sœur Bourgeoys a été une femme supérieure, une femme exceptionnelle, une de ces femmes dont l'esprit saint a dit : « Elle brille parmi les autres femmes, comme le lis au milieu des épines¹. »

Aussi, Messieurs, la ville qui l'a vue naître ferait, à mon avis, un acte de justice qui l'honorerait elle-même en élevant un monument à cette sublime héroïne de la charité chrétienne, ou du moins en donnant son nom à une de ces rues dont le nom est insignifiant, voir même grotesque.

Ce serait, pour la ville de Troyes, retirer de l'océan de l'oubli cette perle précieuse ; se serait mettre en relief une des gloires les plus pures de la cité troyenne, un des plus beaux modèles du sexe qu'elle a honoré, une de ces femmes, enfin, auxquelles on pourra toujours dire comme les juifs à l'héroïne de Béthulie : « Vous êtes l'honneur et la gloire de notre pays, car vous avez déployé une mâle énergie et une grande force d'âme ; aussi la main de Dieu vous a fortifiée et

¹ Cant. II, 2.

« votre louange ne sortira pas de la bouche des
« hommes¹. »

1 Tu honorificentia populi nostri, quia fecisti viriliter et confortatum est cor tuum... ideo et manus Domini confortavit te et ideo eris benedicta in æternum... ut non recedat laus tua de ore hominum, Judith.



SUPPLÉMENT

A L'ÉLOGE HISTORIQUE

DE

LA SŒUR MARGUERITE BOURGEOYS.

On juge surtout d'un arbre par ses fruits.

Pour mieux faire connaître encore et apprécier la sœur Bourgeoys, il nous a paru bon de faire suivre son *Éloge* de quelques articles biographiques concernant quelques saintes filles de la Congrégation de Notre-Dame de Villemarie.

Commençons par M^{lle} Le Ber, qui n'appartint pas précisément à cette Congrégation, mais qui s'y attacha comme nous allons le dire.

M^{lle} JEANNE LE BER.

Tandis que la sœur Bourgeoys édifiait le Canada par l'exemple de ses vertus, il y avait à Montréal une très-sainte fille qui vivait en grande odeur de vertu. C'était Jeanne Le Ber, fille de

M. Jacques Le Ber, le plus riche négociant du Canada. Elle n'eut pas plutôt appris le dessein qu'avait la sœur Bourgeoys de construire une église dans l'enclos de la Congrégation, qu'elle offrit de lui avancer la plus grande partie de la somme nécessaire à cette construction ; et son frère, M. Pierre Le Ber, promit, de son côté, de donner toute la pierre de taille qui serait employée aux croisées de l'église.

M^{lle} Le Ber fut une de ses âmes d'élite que Dieu se plut à donner à Villemarie pour retracer, dans cette colonie naissante, les mœurs et la perfection des premiers chrétiens.

Après avoir reçu son éducation chez les Ursulines de Québec, à peine revenue dans la maison de ses parents, elle fréquenta les sœurs de la Congrégation, dont la ferveur était comme un parfum qui fortifiait et embaumait son âme ; car, l'air de sainteté qu'on semblait respirer dans cette maison, les vertus éminentes de la fondatrice, le nom même de Congrégation de Notre-Dame, attiraient suavement et fortement le cœur de M^{lle} Le Ber aux pratiques les plus sublimes de la vie parfaite.

Dès sa dix-septième année, elle fit vœu de chasteté pour l'espace de cinq ans ; et du consentement de M. Le Ber, son père, elle exécuta le dessein qu'elle avait formé, de vivre retirée dans sa maison, à l'imitation des anciennes recluses. Là,

elle était toujours enfermée dans sa cellule, sans avoir de rapport qu'avec la personne chargée de lui apporter à manger, partageant son temps entre la prière, la lecture et le travail, et se livrant à toutes les rigueurs de la pénitence¹. Le 5 août 1691, son frère Jean Le Ber Duchesne, âgé d'environ vingt-trois ans, qui commandait un détachement, fut blessé par les Anglais au combat de la prairie de la Madeleine², et mourut fort chrétiennement quelques jours après dans la maison de son père³. La sœur Bourgeoys, accompagnée de la sœur Barbier, s'empressa de se rendre dans cette maison éplorée, pour compatir à la douleur des parents et pour ensevelir le corps du défunt, selon la pratique qu'elle avait toujours observée dans ces sortes de rencontres. M^{lle} Le Ber parut alors un moment devant les deux sœurs, leur mit entre les mains ce qui était nécessaire pour ensevelir le corps de son frère, et, sans leur dire un mot, elle se retira incontinent dans sa cellule pour prier, laissant ainsi remplies d'étonnement et d'édification la sœur Bourgeoys et sa compagne, qui ne pouvaient se lasser d'admirer tant de fidélité à Dieu et tant de constance dans une pareille occasion⁴.

1 Éloges de quelques personnes, etc.

2 Registres de la paroisse de Villemarie.

3 Archives de la marine, Canada, 2 septembre 1791.

4 Vie de M^{lle} Le Ber. Mémoires, etc., p. 359.

En offrant de contribuer à la bâtisse de l'église de la Congrégation, M^{lle} Le Ber ne se proposait pas seulement de procurer par là à la sœur Bourgeois et à ses filles le bonheur qu'elles désiraient si ardemment d'avoir une église ; elle avait encore en vue de se donner à elle-même la facilité de pouvoir répandre son cœur devant Jésus-Christ au saint Tabernacle, en ménageant, dans la construction de ce bâtiment, une cellule où elle désirait de demeurer recluse le reste de ses jours. Lorsqu'elle se fût renfermée dans la maison de son père, elle n'en sortait, au commencement, que pour les offices de la paroisse ; mais, comme son amour pour la solitude souffrait encore beaucoup de ces sorties, elle obtint ensuite de ne quitter sa retraite que pour la sainte messe, même les jours des plus grandes solennités, et de passer le reste de la journée dans sa cellule, occupée aux exercices qui lui étaient prescrits. Par là elle se privait de la jouissance si douce pour son cœur de visiter Notre-Seigneur au très-saint Sacrement ; et comme elle sentait vivement cette privation, elle fut ravie de contribuer à la construction de l'église des sœurs, où elle pourrait goûter sans cesse cette jouissance. Elle désira donc que, dans le fond de l'église et derrière l'autel, on réservât pour son propre usage un petit espace divisé dans sa hauteur en trois étages, avec un petit guichet au rez-de-chaussée, destiné à lui servir de grille pour la confession, et

où elle put recevoir la sainte Eucharistie. Le plan de l'église ayant ainsi été arrêté, on en commença la construction vers la fin de l'année 1693, et en en moins de deux ans elle fut entièrement achevée¹.

Dès qu'elle le fut, M^{lle} Le Ber quitta la maison de son père et alla se renfermer dans la cellule qui devait être son tombeau.

La veille du jour où eut lieu cette cérémonie, elle abandonna aux sœurs toutes les sommes qu'elle leur avait avancées pour la construction de leur église, et leur assura encore une rente de cinq cents livres pour sa pension et pour celle d'une de ses parentes qui devait lui rendre les services les plus indispensables.

La cérémonie de la réclusion eut lieu un vendredi, 5 août 1695, fête de Notre-Dame-des-Neiges, vers cinq heures du soir², et fut accompagnée de l'appareil le plus propre à faire dans les cœurs de profondes impressions.

Après les vêpres, M. Dollier, en qualité de grand vicaire, l'évêque étant alors absent, se rendit avec tout le clergé à la maison de M. Le Ber, d'où l'on partit processionnellement, en chantant des

1 Vie de M^{lle} Le Ber. Mémoires, etc., p. 360.

2 *Eloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté*, par M. de Belmont. — *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys*. — *Acte de la cérémonie de la réclusion de M^{lle} Le Ber*, par M. Dollier.

psaumes et d'autres prières convenables à la circonstance. M^{lle} Le Ber, vêtue d'une robe de couleur grise, avec une ceinture noire, suivie de son vertueux père et d'un grand nombre de parents et d'amis, invités à cette cérémonie, marchait à la suite du clergé, et à la vue de toute la ville accourue en foule. Un spectacle si rare et si nouveau tira les larmes des yeux des assistants. M. Le Ber, qui avait offert cinquante mille écus de dot à sa fille, si elle eût voulu s'établir dans le monde, fit paraître, dans cette occasion, toute la générosité de sa foi en se privant ainsi de celle qui semblait devoir être le soutien et la consolation de sa vieillesse. Mais, lorsqu'on fut arrivé à l'église des sœurs, les émotions que lui faisait éprouver la tendresse paternelle devinrent si vives et si pressantes, qu'il fut contraint de se retirer, sans assister à la cérémonie de la réclusion ¹.

M. Dollier bénit la petite chambre de la recluse; et, assisté de tout le clergé et des sœurs de la Congrégation, il fit à M^{lle} Le Ber une courte allocution qu'elle écouta à deux genoux. Après quoi, pendant qu'on chantait les litanies de la Sainte-Vierge, il la conduisit à ce petit appartement, où elle s'enferma elle-même. « J'ai été bien réjouie, dit la sœur Bourgeoys dans ses *Mémoires*, le jour que M^{lle} Le Ber est entrée dans cette maison en qua-

¹ *Vie de M^{lle} Le Ber*, par M. Montgolfier.

« lité de solitaire. M. Dollier, grand vicaire,
« l'exhorta à persévérer dans sa réclusion, comme
« sainte Madeleine était restée dans sa grotte. Elle
« n'en sort point, en effet, et ne parle à personne ;
« on lui porte son vivre par une porte qui est au
« dehors de la chapelle, et on le lui donne par
« une petite ouverture. Elle a aussi une petite
« grille dans sa chambre qui lui donne vue sur le
« Saint-Sacrement et y reçoit la sainte commu-
« nion¹. »

« Le lendemain, fête de la Transfiguration,
« ajoute la sœur Bourgeoys, on célébra la grand'-
« messe, on exposa le Saint-Sacrement, et M. le
grand vicaire donna les quarante heures. » Ce
jour-là, on offrit donc le saint sacrifice pour la
première fois dans la chapelle de la Congrégation,
et ce fut avec une pompe égale à la joie que les
sœurs éprouvaient de posséder enfin Notre-Seigneur
dans leur maison, où il ne cessa de résider depuis
ce moment. M. Dollier en parle ainsi dans l'acte
de réclusion de M^{lle} Le Ber : « Le 6 août je bénis
« la chapelle ; et, incontinent après, on célébra
« la grand'messe, ce qu'on accompagna de toute
« la symphonie dont le Canada pouvait être ca-
« pable. Il y eut grand monde, entre autres per-
« sonnes M. Le Ber. Le jour précédent il avait bien
« amené sa très-chère et unique fille à la Congrè-

¹ Ecrits autographes, etc. Mémoires, etc., p. 365.

« gation ; mais, par excès de tendresse, n'ayant pu
« assister à la cérémonie de l'entrée, il vint à celle
« du lendemain pour témoigner que, malgré les
« excès de son amour paternel, c'était de bon
« cœur qu'il consacrait à Dieu pour sa gloire et
« pour le bien de ce pays cette très-chère consola-
« tion du reste de ses jours, s'immolant avec sa
« très-chère fille au Tout-Puissant pour le même
« sujet. En sorte que Dieu a deux victimes recluses
« dans ce lieu ; car s'il a le corps et l'esprit de la
« fille, on ne peut pas douter qu'il n'y ait aussi le
« cœur de ce très-bon père, qui reste sans secours
« dans le monde, âgé de soixante-quatre ans¹. »

M. de Saint-Vallier, étant allé à Montréal en 1698, pour l'affaire des règles de la Congrégation, eut alors occasion de voir pour la première fois M^{me} Le Ber et d'admirer la vertu et la vie tout angélique de cette sainte recluse². Deux anglais qui se trouvaient alors à Villemarie, et qui connaissaient la famille Le Ber, témoignèrent au prélat le désir de la voir dans cette solitude, il voulut bien les y conduire lui-même, espérant que la vue de cette fille de grâce ferait sur leur cœur une salutaire impression. Ils furent en effet extraordinairement frappés de voir la plus riche fille du Canada dans un si pauvre réduit. L'un d'eux, qui

1 Eloges de quelques personnes, etc.; Mémoires, etc.. p. 366.

2 Vie de la sœur Bourgeois, 1818, p. 156.

était ministre protestant, lui demanda pourquoi elle se condamnait à un tel genre de vie, tandis qu'elle pouvait jouir dans le monde de tant de commodités et de douceurs. Elle lui répondit que c'était une pierre d'aimant qui l'avait attirée là, et la tenait séparée de tout le reste. L'autre, voulant savoir quelle était donc cette pierre d'aimant, M^{lle} Le Ber ouvrit alors la petite fenêtre par où elle recevait la sainte communion, et, se prosternant du côté du tabernacle : « Voilà, lui dit-elle, « ma pierre d'aimant ; c'est la personne adorable « de Notre-Seigneur véritablement et réellement « présent dans la sainte Eucharistie, qui me retient « dans ce lieu. » Là dessus, elle se mit à lui parler de cet auguste mystère avec une foi si vive, un zèle si ardent et des paroles si embrasées par la ferveur de son amour pour Dieu, que ce ministre en parut étonné. Etant ensuite retourné dans son pays, il racontait souvent les circonstances de cette visite, et ne parlait de M^{lle} Le Ber que comme d'une sorte de prodige qui avait fait sur lui une grande impression, n'ayant rien vu, disait-il, de si extraordinaire dans tout le Canada¹.

Ce n'était pas seulement des étrangers et des dissidents que M^{lle} Le Ber excitait l'admiration. Quoique cachée depuis seize ans dans sa cellule,

¹ *Vie de M^{lle} Le Ber*, par M. Montgolfier. *Mémoires*, etc., tom. II, p. 48-49.

elle était, en 1718, l'objet de la vénération non-seulement de toute la ville, mais même de toute la province. Car cette sainte fille, qui semblait ne travailler qu'à sa propre sanctification, ne laissait pas de répandre au dehors, par la bonne odeur de ses vertus, une grande édification dans tout le Canada. Huit ou neuf ans avant l'époque dont nous parlons, M. de Bacqueville de la Potherie, frappé de tout ce qu'il en avait entendu dire à Villemarie ne put s'empêcher d'en faire mention dans son histoire de l'Amérique septentrionale. « Je ne peux
« passer sous silence, dit-il, un trait de vertu tout-
« à-fait extraordinaire d'une demoiselle qui fait
« son séjour dans la communauté des sœurs de
« la Congrégation, M^{lle} Le Ber, fille unique du
« plus riche commerçant du Canada.... Elle a un
« appartement où elle est renfermée, n'ayant com-
« munication que par une fenêtre qui donne dans
« la chapelle. On lui apporte à manger par une
« petite ouverture qui est à la porte de sa cham-
« bre. Elle couche sur la dure; elle est gouver-
« née par M. Séguenot, ecclésiastique de Saint-
« Sulpice, et ne voit M. Le Ber, son père, qu'une
« ou deux fois l'année. Elle s'est fait un nouveau
« tempérament dans cette solitude, où elle est de-
« puis huit à neuf ans, de sorte qu'elle aurait de
« la peine à vivre d'une autre manière. Elle a ce-
« pendant l'esprit fort aisé et fort docile. Le genre
« de vie qu'elle mène ne consiste point dans des

« spéculations abstraites de l'oraison mentale ; elle
« y emploie cependant deux heures par jour. Elle
« s'occupe tout le reste du temps à des ouvrages
« dont elle fait présent aux communautés ¹. »

Ce fut surtout en faveur des sœurs de la Congrégation que cette sainte fille signala sa générosité. Non contente d'offrir à Dieu pour elles ce qu'elle avait de plus précieux, c'est-à-dire ses austérités, ses oraisons, sa vie angélique, elle désira, afin d'attirer de plus en plus les grâces de Notre-Seigneur sur cette maison, d'y voir établir l'adoration perpétuelle du très Saint-Sacrement pour toutes les heures du jour ; en sorte qu'en tout temps, excepté certains jours où l'adoration devait avoir lieu à l'église paroissiale, il y eut continuellement, depuis la prière du matin jusqu'à celle du soir, une sœur en adoration devant le très-Saint-Sacrement au nom de toute la communauté. Elle assigna pour cette fondation une somme de trois mille livres, et M. Dollier de Casson, comme grand vicaire, approuva une si religieuse et si utile institution ².

Enfin, après la mort de son père, la sœur Le Ber voulut se dépouiller, en faveur des sœurs de la Congrégation, de tout ce qui lui restait de son

¹ *Histoire de l'Amérique septentrionale*, par de Bacqueville de la Potherie ; in-42, 1722, tom. I, p. 539.

² Contrat du 10 octobre 1696.

patrimoine pour leur donner le moyen d'étendre le bien qu'elles faisaient par l'éducation des jeunes filles, et de remplir leurs fonctions avec plus de facilité. Elle avait déjà fondé une messe quotidienne qui devait être célébrée à perpétuité dans leur chapelle par un prêtre du séminaire ; et, pour cette fondation, elle avait donné un fonds de huit mille livres, dont deux mille furent remises aux sœurs pour servir aux frais du luminaire et des ornements¹. Mais elle méditait un dessein plus considérable : c'était de réaliser le désir que la sœur Bourgeoys avait exprimé à ses filles au sujet des bâtiments de leur communauté. Considérant que l'œuvre de la Congrégation avait pris en peu de temps un grand développement, cette sage fondatrice leur avait recommandé, avant sa mort, d'ajouter à leur maison de nouveaux bâtiments pour le pensionnat et pour les écoles externes, lorsque la Providence leur en fournirait le moyen. Depuis ce temps, elles n'avaient pas été en état d'exécuter ce dessein à cause tant des dépenses faites pour diverses missions, que du peu de ressources qu'elles avaient pour suffire à leur propre entretien. Par un effet de sa grande affection pour leur institut, la sœur Le Ber nourrissait dans son cœur le désir d'effectuer elle-même la recomman-

¹ *Vie de la vénérable Jeanne Le Ber*, par M. Montgolfier. *Mémoires*, etc., p. 228.

dition de la sœur Bourgeoys. Elle ne se proposait pas seulement de construire des bâtiments convenables pour le pensionnat et pour les écoles, elle voulait encore fonder un certain nombre de places pour les filles du pays, dont les familles n'avaient pas le moyen de soutenir les frais de la pension. Ainsi sa piété éclairée, après lui avoir inspiré les deux œuvres qui concernent principalement la gloire de Dieu, l'adoration perpétuelle et la fondation d'une messe quotidienne dont nous avons déjà parlé, lui suggéra deux autres œuvres spécialement avantageuses au prochain : la construction de bâtiments nouveaux pour la Congrégation et la fondation de bourses pour des enfants dont les familles ne pourraient payer la pension. Jusqu'alors la crainte de n'avoir pas les fonds nécessaires à ces deux objets lui avait fait différer l'exécution de son dessein. Mais l'année 1713, comme si elle eût connu qu'elle touchait déjà à la fin de sa vie, après avoir recommandé son projet à la très-Sainte-Vierge, et aussi aux saints Anges; pour lesquels elle avait une singulière dévotion, elle jugea que le moment était venu d'y contribuer autant qu'elle en serait capable, et décida enfin la communauté à l'exécuter¹.

« Elle témoigna souvent beaucoup d'empressement pour faire commencer ce bâtiment, »

¹ *Vie de la vénérable Jeanne Le Ber*, par M. Montgolfier.

écrit la sœur Trottier, dépositaire, qui avait la faculté de parler à la sœur Le Ber ; « assurant que « c'était la volonté de Dieu -et que les saints « Anges nous aideraient. Elle ajoutait que si nous « ne le commençons pas cette année, nous ne le « pourrions plus, quelque besoin que nous en « eussions. Sur cette déclaration, qu'elle faisait « avec assurance, et comme d'un ton inspiré, « nous mîmes en effet la main à l'œuvre, quoique « nous n'eussions alors ni matériaux ni argent. » Les fondements ayant été creusés, M. de Belmont bénit et posa la première pierre de l'édifice le 28 mai 1713, et le dédia à Marie sous le titre de *Notre-Dame-des-Anges*. L'inscription qui fut mise dans les fondements est un témoignage trop touchant de la piété des sœurs de la Congrégation pour ne pas la rapporter ici en entier.

TRÈS-SAINTE-VIERGE, REINE DES ANGES, LE REFUGE ET LE SALUT DES HOMMES, AGRÉEZ, S'IL VOUS PLAÎT, QUE NOUS DEMANDIONS EN TOUTE CONFIANCE VOTRE SAINTE PROTECTION POUR COMMENCER ET CONDUIRE A SA FIN LE BATIMENT QUE VOTRE SERVANTE ET NOTRE BONNE MÈRE, MARGUERITE BOURGEOYS, NOUS A RECOMMANDÉ DE CONSTRUIRE, DÉSIRANT DE TOUT NOTRE CŒUR QU'IL SERVE A AUGMENTER VOTRE GLOIRE ET CELLE DE VOTRE DIVIN FILS. NE SOUFFREZ PAS, Ô VIERGE IMMACULÉE, QUE LE PÉCHÉ MORTEL ENTRE JAMAIS DANS CETTE MAISON ; ORDONNEZ, S'IL VOUS PLAÎT, AUX SAINTS ANGES DE VEILLER SI BIEN

A LA CONDUITE DE TOUTES CELLES QUI L'HABITERONT,
QUE VOUS Y SOYEZ TOUJOURS AIMÉE ET SERVIE COMME
NOTRÉ-DAME ET SOUVERAINE. Ainsi soit-il.

« Quelque grand que fût mon empressement
« pour cet ouvrage, dit encore la sœur Trottier,
« j'avais cependant une extrême répugnance à
« m'en voir chargée, n'ayant pas de quoi l'entre-
« prendre. Mais je n'eus pas plutôt exposé mes
« craintes et mes embarras à M^{lle} Le Ber, qu'ils se
« dissipèrent à l'instant. Elle était toujours prête
« à m'encourager. Elle m'assurait que tout réus-
« sirait; qu'elle prierait les saints Anges d'avoir
« soin de faire avancer l'ouvrage et de me fournir
« tous les moyens nécessaires pour l'achever. Il
« me semblait ensuite que je ressentais l'effet de
« ses promesses, et que je trouvais des facilités et
« des ressources auxquelles je ne me serais jamais
« attendue. J'ajouterai même que, quoi qu'elle
« m'eut permis de m'adresser à elle dans mes be-
« soins, je ne fus jamais dans le cas d'user de
« cette permission, sinon avec beaucoup de ré-
« serve. Nous avons, en effet, tout sujet de croire
« que les saints Anges nous ont bien protégées,
« Les ouvriers eux-mêmes, qui étaient en très-
« petit nombre, ont souvent été étonnés, la ma-
« tin, en se remettant au travail, de voir qu'ils en
« eussent tant fait la veille; et ils publiaient par-
« tout qu'ils travaillaient le jour et les Anges
« la nuit. Plusieurs personnes de la ville nous

« disaient aussi la même chose avec étonnement¹. »

Le bruit que rapporte ici la sœur Trottier n'était pas renfermé dans l'enceinte de la communauté ou dans le voisinage de cette maison. La mère Juchereau, qui écrivait à Québec, parle aussi elle-même de l'assistance que M^{lle} Le Ber recevait des saints Anges, spécialement dans les ouvrages de broderie et autres que cette sainte recluse faisait pour les églises. Sans avoir presque appris à faire ces sortes d'ouvrages, elle donnait à tout ce qui sortait de ses mains un certain éclat qui faisait admirer son adresse et son bon goût, « n'étant « aidée dans ses travaux, dit cette religieuse, que « par les Anges avec qui elle conversait et qui se « plaisaient sans doute beaucoup avec cette angé-
« lique créature². »

Une circonstance bien édifiante que nous ne croyons pas devoir dérober à nos lecteurs, c'est que, malgré le grand désir que la sœur Le Ber avait de procurer la construction de ce bâtiment, fait en partie à ses frais, elle n'en vit jamais le plan ni même le local, quoi qu'il fut à quelques pieds de sa cellule. Elle était si fidèle, en effet, à garder sa réclusion, qu'elle ne s'approchait jamais de ses croisées, pas même pour y respirer l'air durant

1 *Vie de la vénérable Jeanne Le Ber*, par M. Montgolfier.

2 *Histoire de l'hôtel-Dieu de Québec*, p. 536.

les chaleurs de l'été; et que le bâtiment étant achevé, elle refusa de le visiter, pour ne pas sortir de sa clôture.

Ce fut alors qu'elle exécuta enfin le dessein qu'elle avait formé de se dépouiller de tout afin de mourir pauvre. Ayant donc réuni ce qui lui restait de bien, qui s'éleva à la somme de treize mille livres, elle en disposa par contrat du 9 septembre 1714, pour fonder des places gratuites dans le pensionnat qu'on venait de bâtir « ne croyant pas, « dit-elle dans l'acte de cette fondation, pouvoir « faire, du peu de bien qui lui reste, un meilleur « usage, et qui contribue plus à la gloire de Dieu, « que d'en appliquer le revenu au soulagement « d'un certain nombre de filles dont les parents « sont dans l'impossibilité de leur faire donner « toute l'instruction et l'éducation nécessaires. « Que, pour l'exécution de son dessein, elle a « jeté les yeux sur les sœurs séculières de la Con- « grégation de Notre-Dame de Montréal, dont la « conduite édifiante, jointe aux grands fruits « qu'elles ont faits et qu'elles font encore jour- « nellement dans l'instruction des jeunes filles, « lui font espérer que ses desseins auront un heu- « reux succès¹. »

L'événement montra, à n'en pouvoir douter, que l'empressement de la sœur Le Ber à faire éle-

¹ *Vie de la vénérable Jeanne Le Ber.*

ver ce bâtiment et à se dépouiller de ses biens pour les consacrer à sa fondation, était, de sa part, l'effet de quelque pressentiment secret de sa mort prochaine. Elle avait signé l'acte dont nous parlons le lendemain de la Nativité de Marie, le 9 septembre de cette année 1714, et elle ne vécut depuis que vingt-quatre jours. Elle fut atteinte d'une fluxion de poitrine qu'elle contracta en se levant la nuit, comme elle le pratiquait dans certains temps de l'année, pour adorer le très-Saint-Sacrement dans l'église de la Congrégation.

Pendant cette maladie, qui ne dura que quelques jours, elle ne manqua à aucun de ses exercices ordinaires ; du moins elle invitait la sœur qui restait auprès d'elle pour la soigner, à réciter, selon les diverses heures du jour, les prières qu'elle était dans l'usage de faire, et s'y unissait d'esprit et de cœur. Elle l'envoyait même tenir sa place devant le très-Saint-Sacrement, au temps où elle avait coutume de s'y rendre pour l'adorer.

Le 2 octobre, veille de sa mort, on lui porta le saint Viatique avec toute la solennité que les sœurs de la Congrégation purent mettre à cette sainte action à laquelle toutes furent présentes. Elle reçut son Sauveur avec une ferveur proportionnée à l'amour si ardent qu'elle lui avait toujours témoigné ; et enfin, dans ses derniers moments, pour s'unir plus parfaitement à lui et sans doute aussi pour rendre sa clôture ou réclusion plus sévère,

elle fit tirer les rideaux de son lit et expira doucement le 3 octobre, dans la cinquante-troisième année de son âge¹.

Aussitôt après, les sœurs de la Congrégation la revêtirent de son habit de réclusion et l'exposèrent la face découverte dans leur église où elle avait choisi sa sépulture. Toute la ville accourut à ce pieux spectacle, attirée par une sainte curiosité de contempler une concitoyenne si célèbre et que le plus grand nombre n'avaient jamais vue, bien qu'elle eût constamment vécu au milieu d'eux². Les circonstances de ce concours eurent tant de retentissement dans tout le Canada, que la mère Juchereau, quoique renfermée dans l'hôtel-Dieu de Québec, n'a pas laissé de les rapporter dans son histoire de cette maison.

« On l'exposa, dit-elle, pendant deux jours pour
« la consolation et la dévotion de tout le Mont-
« réal et des environs, d'où l'on vint en foule re-
« garder et admirer le saint corps de cette vierge.
« On l'invoqua alors avec confiance; on distri-
« bua ses pauvres haillons et jusqu'à ses souliers
« de paille. Tous ceux qui purent avoir quelque
« chose d'elle, s'en estimèrent heureux et le révé-
« rèrent comme des reliques. Plusieurs personnes,

1 *Eloges de quelques personnes, etc. — Vie de la vénérable Jeanne Le Bcr.*

2 *Ibid.*

« affligées de différentes maladies, s'approchèrent
« de son cercueil et le touchèrent avec beaucoup
« de respect et de foi, et on assure qu'elles ont
« été guéries. Après ce grand concours, le corps
« de la défunte fut porté à l'église de la paroisse
« où on lui fit de magnifiques obsèques; on lui
« donna toutes les marques de la plus grande vé-
« nération; et M. de Belmont, supérieur du sé-
« minaire et grand vicaire, prononça une très-belle
« oraison funèbre à sa louange¹. » Le corps fut
reporté ensuite dans la chapelle de la Congrégation
et inhumé à côté de celui de M. Le Ber, père
de la défunte. Les sœurs mirent au-dessus l'épi-
taphie suivante :

CI-GIT VÉNÉRABLE SOEUR JEANNE LE BER, BIEN-
FAITRICE DE CETTE MAISON, QUI, AYANT ÉTÉ RE-
CLUSE QUINZE ANS DANS LA MAISON DE SES PIEUX
PARENTS, EN A PASSÉ VINGT DANS LA RETRAITE
QU'ELLE A FAITE ICI. ELLE EST DÉCÉDÉE LE 3
OCTOBRE 1714, AGÉE DE 52 ANS.

Dès son vivant, M^{lle} Le Ber était regardée comme
une sainte toute puissante par ses prières et ses
vertus auprès de Dieu, de la Sainte-Vierge et des
Ange. En voici une preuve éclatante.

On apprit, en 1711, que les Anglais, qui, depuis
longtemps, convoitaient le Canada, venaient enfin
de faire, pour s'en emparer, un armement consi-

¹ *Histoire de l'hôtel-Dieu de Québec*, p. 556, 537, 538.

dérable, et que, dans ce dessein, trois mille hommes étaient partis de New-York avec de petites pièces de canon pour surprendre Villemarie par terre, tandis qu'une flotte allait attaquer Québec. Villemarie, environnée d'une simple palissade de pieux, et incapable de résister à l'artillerie¹, crut être alors à la veille des plus grands malheurs. Comme chacune des deux armées ennemies était supérieure en forces à tout ce que le Canada pouvait leur opposer de combattants², et que le gouvernement français, aux prises alors avec mille difficultés et mille embarras, ne pouvait rien ou croyait ne devoir rien faire pour protéger et conserver cette colonie, les Canadiens comprirent mieux que jamais qu'ils ne devaient espérer qu'en l'assistance divine. A Villemarie, les prêtres de Saint-Sulpice prêchèrent la pénitence au peuple ; et jamais peut-être on ne vit les cœurs plus ouverts à la grâce que dans cette extrémité. Il s'opéra un renouvellement entier dans la ville : il y eut des processions de pénitence, chacun marchant nu-pieds et la corde au cou ; on fit des communions générales ; on s'imposa volontairement des jeûnes

¹ *Archives de la Marine; Mémoire de l'état de la ville de Montréal*, par Chaussegros, 1717. — *Histoire de l'hôtel-Dieu de Québec*, in-12, p. 473, 474.

² *Histoire de la Nouvelle-France*, par le Père de Charlevoix, tom. II, p. 362.

et autres mortifications semblables ¹. « Les dames, « dit la mère Juchereau, enchérèrent sur celles « de Québec ; car elles s'obligèrent par vœu à ne « point porter de rubans ni de dentelles pendant « un an. » Enfin les demoiselles de la Congrégation externe et d'autres firent vœu de bâtir, en l'honneur de la Mère de Dieu, une chapelle sous le nom de *Notre-Dame-de-la-Victoire*, si l'on était préservé du malheur qu'on avait tant sujet d'appréhender ², et qui semblait être inévitable.

Au milieu de cette consternation générale, la sœur Le Ber, qui vivait recluse dans la maison de la Congrégation, inspira de la confiance à tous par celle qu'elle fit paraître au secours de la très-Sainte-Vierge. La personne chargée de lui porter sa nourriture, et qui, seule, avait la liberté de lui parler, vint lui dire que si les Anglais avaient un vent favorable, leur flotte arriverait à tel jour devant Québec, et que c'en serait fait de la colonie. A ce discours, la sœur Le Ber garda quelque temps le silence ; puis elle répondit d'une manière nette et précise : *Non, ma sœur ; la très Sainte-Vierge aura soin de ce pays ; elle est la gardienne de Villemarie : nous ne devons rien craindre* ³.

La confiance aux prières de la sœur Le Ber n'é-

1 *Annales de l'hôtel-Dieu-Saint-Joseph de Villemarie.*

2 *Histoire de l'hôtel-Dieu de Québec*, p. 476.

3 *Eloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté à Montréal ; Vie de M^{lle} Le Ber.*

tait pas particulière au peuple : les personnes du premier mérite la partageaient elles-mêmes comme le trait suivant le montra. M. le baron de Longueil, gouverneur de la ville, surnommé avec raison le *Machabée de Montréal*, jugeant qu'il ne fallait pas laisser arriver les Anglais jusqu'à Villemarie sans leur dresser quelque embuscade, résolut d'aller avec une poignée de monde les attaquer proche de Chambly, où ils devaient passer. Mais ne comptant que sur la protection de Marie, il voulut s'avancer à leur rencontre armé d'un étendard sur lequel fut peinte l'image de la très Sainte-Vierge, et autour de laquelle la sœur Le Ber eût écrit une prière de sa composition. Celle-ci ne put s'y refuser, et écrivit la prière suivante : « Nos
« ennemis mettent toute leur confiance dans leurs
« armes ; mais nous mettons la nôtre au nom de
« la Reine des Anges, que nous invoquons. Elle
« est terrible comme une armée rangée en ba-
« taille ; sous sa protection nous espérons vaincre
« nos ennemis¹. » M. de Belmont bénit l'étendard, et le mit solennellement entre les mains de M. de Longueil, dans l'église paroissiale de Notre-Dame, en présence de tout le peuple, accouru à un spectacle si édifiant. Après quoi ce brave et vaillant capitaine partit promptement, plein de confiance, portant lui-même cette enseigne, qu'il regardait

¹ *Eloges de quelques personnes mortes, etc. Ibid.*

comme un gage assuré de la protection du ciel¹.

Sa confiance ne fut pas vaine : le ciel combattit visiblement pour les Canadiens. Car la flotte anglaise, qui allait attaquer Québec, étant entrée dans le fleuve Saint-Laurent, et se trouvant au nord de l'île aux Œufs, le vent du sud souffla avec tant d'impétuosité pendant la nuit du 2 au 3 septembre, qu'en moins d'une demi-heure sept des plus gros vaisseaux se brisèrent sur les rochers et les battures avec une violence épouvantable. Les éclairs et les tonnerres, se mêlant au bruit des flots et des vents, la foudre tomba sur l'un des vaisseaux, et le fit sauter si loin que sa quille fut trouvée bien avant sur la grève². On trouva aussi étendus sur le rivage près de trois mille cadavres, parmi lesquels on reconnut deux compagnies entières des gardes de la reine d'Angleterre, qu'on distingua à leurs casques rouge³. Après un tel désastre, l'amiral anglais, craignant de perdre le reste de sa flotte, retourna droit à Londres, avec le peu de vaisseaux qui lui restaient; et, n'osant se présenter à la reine, il fit sauter son navire quand il fut dans la Tamise, tout près du port, où il périt avec tout son équipage à l'exception de deux hommes. Enfin l'armée de terre, qui mar-

¹ *Histoire de l'hôtel-Dieu de Québec*, in-12, p. 477, 478.

² *Ibid.*, p. 482, 483.

³ *Hist. de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, t. II, p. 357. *Mémoires*, etc., p. 221.

chait sur Villemarie, rebroussa chemin dès qu'elle eût appris le désastre de la flotte ; et le jour que les Anglais arrivèrent à Boston, la consternation générale fut encore augmentée dans cette ville par un furieux incendie qui consuma quatre-vingts maisons¹.

Cette dérouté des ennemis, qu'on n'avait pas eu la peine de vaincre, fut regardée par tous les Canadiens sans exception, comme un effet manifeste de la Providence de Dieu sur eux². « Nous
« allons rendre grâce à Dieu de la protection vi-
« sible qu'il a bien voulu accorder à ce pays,
« écrivait au ministre, M. de Vaudreuil, gouver-
« neur général du Canada. Tous ces peuples, quoi-
« que les mieux intentionnés pour se défendre,
« conviennent que Dieu leur a fait de grandes
« grâces³ en détruisant la flotte anglaise, sans
« qu'il en ait coûté une goutte de sang à cette co-
« lonie⁴. » Outre le désastre de la flotte et la mort de trois mille ennemis, on eut lieu d'admirer encore que le vent et les flots avaient poussé sur le rivage une grande quantité de dépouilles qui enrichirent le pays. Aussi M. de Belmont, frap-

1 *Histoire de l'hôtel-Dieu de Québec*, p. 485, 486.

2 *Histoire de la Nouvelle-France*, tom. II, p. 562.

3 *Archives de la Marine*. Lettre de M. de Vaudreuil au ministre, du 23 octobre 1711.

4 *Ibid.* Lettre de M. de Vaudreuil au même, du 6 novembre 1712.

pé de toutes ces circonstances, et surtout de la liberté que la déroute des ennemis donnait au Canada, n'a pas craint de comparer cette défaite à celle des Égyptiens dans le mer Rouge, en disant dans sa *Vie de la sœur Le Ber*, que la Mère de Dieu obtint en faveur des Canadiens *le plus grand miracle qui fut arrivé depuis le temps de Moïse*¹.

¹ *Éloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté à Montréal. — Mémoires, etc., tom. II, 223.*

LA SŒUR MARIE BARBIER

DEUXIÈME SUPÉRIEURE DE LA CONGRÉGATION.

De toutes les filles formées par la sœur Bourgeois, il n'y en eut aucune qui l'imita plus parfaitement, et qui se remplit plus abondamment de son esprit, que la sœur Barbier, qui lui succéda dans la charge de supérieure de la Congrégation. Aussi M. Montgolfier dit-il, en parlant d'elle, dans sa *Vie de la sœur Bourgeois* : *Cette digne et célèbre élève de la sœur Bourgeois* naquit d'un colon de Montréal, originaire de Nevers. Elle fut la première fille de Villemarie qui se consacra au service de Dieu, en entrant dans l'institut de la Congrégation. Elle naquit le 1^{er} mai 1663, et reçut le nom de Marie sur les fonts du baptême¹.

¹ Registre des baptêmes, 1^{er} mai 1663.

Son enfance eut une grande ressemblance avec celle de la sœur Bourgeoys. Nous n'en dirons rien.

Ses pieux parents l'ayant mise six semaines avant sa première communion auprès de la sœur Bourgeoys, pour qu'elle se préparât là à cette action si importante de la vie, elle conçut une telle estime et un tel attachement pour sa sainte maîtresse et pour sa Congrégation, qu'elle résolut dès lors de s'attacher pour toujours à cette fervente communauté.

Écoutons-la raconter elle-même les dispositions dans lesquelles elle était au début de sa nouvelle carrière. Les paroles des saints ont une vertu toute particulière pour toucher et pénétrer les cœurs de ceux qui les lisent ou les écoutent.

« Quand j'entrai à la communauté, écrivait-elle
« dans la suite, il me semblait que mes compa-
« gnes étaient toutes des saintes et moi une mi-
« sérable qui était bien hardie d'oser m'associer
« à de si saintes âmes. J'avais une compagne qui
« m'aidait à me porter à Dieu ; quoique ancienne,
« elle se faisait mon égale ; son humilité et sa
« mortification me charmaient : elle m'avait
« même prise pour son admonitrice. Étant nou-
« vellement convertie, rien ne me coûtait, et je
« ne sentais point mes passions. Je ne faisais plus
« rien pour me faire estimer, et quoique, dans
« mes actions, je sentisse quelquefois intérieure-

« ment de la complaisance, cela me faisait de la
« peine, et je n'y consentais pas. J'avais de grandes
« touches de Dieu, et je faisais tout ce que je pou-
« vais pour animer les autres à l'aimer.

« Je ne sais qu'elle ferveur j'avais, mais elle
« était plus pour les autres que pour moi. Si une
« fille s'adressait à moi pour l'encourager, elle ne
« s'en retournait jamais que bien contente. Lors-
« que mes sœurs, même des anciennes, me fai-
« saient confidence de leur difficultés et de leurs
« peines, je leur faisais trouver doux tout ce qui
« leur paraissait insupportable. Plusieurs de celles
« qui sont venues après moi à la communauté
« m'ont assuré, depuis, qu'elles fussent sorties si
« je ne les avais encouragées, et cela par le
« moyen de la dévotion au saint Enfant-Jésus¹.

Cette dévotion à l'Enfant-Dieu, qui fut comme
le caractère dominant de sa piété et le mobile de
sa vie intérieure, devint pour elle une source de
grâces ordinaires et extraordinaires.

Nous n'entreprendrons pas d'en faire le récit :
elle dut surtout à cette dévotion la basse opinion
qu'elle avait d'elle-même et que lui inspiraient son
esprit de componction et sa sincère humilité.

« Quand j'entrai à la communauté, écrit-elle,
« j'aurais souhaité que l'on m'eût connue telle

¹ Lettre de la sœur Barbier à M. Glandelet. *Mémoires, etc.*,
tom. II, p. 107 et 108.

« que j'étais, afin d'être méprisée. Je sentais que
« cela m'aurait fait grand bien, et je me recon-
« nais indigne de demeurer avec les servantes de
« la Sainte-Vierge. Je ne désirais plus que de
« souffrir pour l'expiation de mes péchés, voulant
« même les dire en pleine communauté. Étant
« sacristine, je ne peux exprimer qu'elle était ma
« douleur lorsque j'étais obligée de monter sur
« l'autel pour le parer, pensant à mes péchés et à
« la bonté de Dieu de me souffrir si près de lui,
« ce qui me jetait dans une extrême confusion. Je
« priai même ma maîtresse des novices de m'em-
« ployer plutôt à garder les vaches et les porcs,
« tant je me reconnaissais indigne de cet office¹. »

Hâtons-nous de dire ici que ces fautes, qui cau-
saient à la sœur Barbier une si grande confusion,
étaient tout simplement des sentiments de vanité
et de complaisance en elle-même, sentiments de
vanité qu'elle se reprocha toujours.

Ayant été, en 1692, nommée assistante de la
sœur Bourgeoys, elle exprimait en ces termes les
sentiments de son cœur dans une retraite qu'elle
fit au mois de mai de l'année suivante : « Mon
« Dieu, pour votre pur amour et pour l'accom-
« plissement des desseins que vous avez sur votre
« chétive et indigne créature qui a tant abusé de

¹ Lettres de la sœur Barbier à M. Glandelet. *Mémoires*, etc.,
tom. II, p. 110, 111.

« vos grâces après toutes les miséricordes que
« vous n'avez point cessé de me faire au milieu
« de mes misères et de mes infidélités, souffrez
« donc, ô mon Sauveur, que je m'offre à vous en
« sacrifice pour faire et souffrir tout ce qu'il vous
« plaira pour le temps et pour l'éternité. Que je
« meure comme une misérable et infâme, sans
« secours et dans le mépris de toutes les créa-
« tures. Je m'abandonne à toutes sortes de morts
« pour l'expiation des péchés qui se commettent
« en si grand nombre dans le monde, ne voulant
« vivre que pour souffrir, dans mon corps et dans
« mon âme, toutes les peines tant intérieures
« qu'extérieures, qu'il vous plaira. Je vous con-
« sacre ma volonté, ne m'en réservant rien du
« tout, ne désirant rien faire que par obéissance.
« Je renonce à toutes les consolations spirituelles,
« tant de la terre que du ciel.

« Très-Sainte-Vierge, ma digne supérieure, mon
« avocate et mon refuge, prosternée humblement à
« vos pieds, et n'osant paraître devant votre di-
« vin Fils, je m'adresse à vous, afin que vous lui
« présentiez l'offrande et le sacrifice que je vous
« fais de ma volonté pour ne vivre et n'agir que
« pour vous.

« Fait le 28 mai 1693, dernier jour de l'octave
« du Très-Saint-Sacrement.

« Marie BARBIER. »

« Très-indigne de porter votre nom sacré et
« d'être dans votre maison, où je désire être la
« dernière et dans le mépris de toutes mes sœurs,
« trop heureuse de n'être rien¹. »

Quelles ne devaient pas être les vertus d'une
âme qui avait de pareils sentiments ?

Actes et sentiments étaient tels que la sœur Marguerite Bourgeoys, ayant irrévocablement résolu de se démettre de ses fonctions de supérieure, disposa les esprits des sœurs à nommer la sœur Barbier supérieure à sa place. Mais ce choix, qui réjouit toute la maison, affligea au delà de tout ce qu'on peut dire, celle qui en était l'objet. Elle ne se consola que par la considération de la volonté divine dont elle avait une marque assurée dans son élection et par sa confiance sans bornes à Jésus et à Marie. Dès qu'elle se vit élevée à la tête de ses sœurs, elle jugea qu'elle devait procurer leur perfection, surtout en leur offrant l'exemple d'une vie qui pût leur servir en tout de modèle.

« Quand je fus supérieure, écrit-elle, on voulut
« me donner quelques meubles de distinction ; je
« les refusai, et lorsqu'on en mit quelqu'un dans
« ma chambre, qui ne m'était pas absolument
« nécessaire, je le laissai-là, et ne voulus jamais
« m'en servir. Mon ambition serait, en effet,

¹ *Vie de la sœur Barbier.*

« d'être plus pauvre que les autres pour être plus
« semblable à Notre-Seigneur, qui, étant riche de
« tous les biens, a voulu être le plus pauvre des
« hommes pour l'amour de nous¹. »

Mais, afin d'attirer la bénédiction du ciel avec plus d'abondance sur la Congrégation, elle se voua à Dieu comme victime pour toutes ses sœurs, et sembla entrer dès lors dans une voie nouvelle d'abnégation et d'austérités. Dans ce dessein, elle renouvela l'offrande qu'elle avait faite d'elle-même à Dieu l'année précédente, et en dressa un acte que nous rapporterons encore ici pour faire mieux connaître que par tout ce que nous pourrions dire sa rare humilité, et le grand esprit de pénitence de cette digne et fervente supérieure. A l'exemple des âmes les plus innocentes et les plus élevées en grâce, elle s'abîme si profondément à la vue de ses imperfections et parle d'elle-même dans des termes si humiliants et si excessifs, que, si on ne connaissait d'ailleurs sa vertu, on devrait la prendre à ce langage pour une pécheresse publique.

Nous ne connaissons dans les écrits des saints que les *Prières* de saint Ephrem, âme angélique aussi, où l'on trouve d'aussi bas sentiments et un tel mépris de soi-même.

« Mon Dieu, mon Sauveur et mon juge, toute

¹ Lettre de la sœur Barbier.

« confuse de mes abominations, souffrez que,
« prosternée à vos pieds, je demande une goutte
« de votre précieux sang, pour laver mon âme in-
« fectée par tant de péchés. Que mon cœur soit
« brisé de douleur de mes offenses ; je veux, aidée
« de votre grâce, en faire pénitence le reste de ma
« vie. Je renouvelle, pour cet-effet, l'abandon et
« le sacrifice que je vous ai fait de moi-même
« pour endurer toutes les peines intérieures et
« extérieures qu'il vous plaira de m'envoyer, sans
« me plaindre ni murmurer, vivant dans une
« mort continuelle à mes inclinations et dans
« l'indifférence à toute sorte d'état, acceptant de
« bon cœur les sécheresses et les aridités, les tris-
« tesses mortelles et les abandons les plus insup-
« portables. Que je vive dans un entier oubli des
« créatures pour ne m'occuper que de vous seul.
« O mon Jésus, faites-moi souffrir, non pas comme
« je le mérite, l'enfer n'est pas assez profond pour
« m'engloutir, mais selon vos miséricordes. Ayez
« pitié de cette pauvre communauté dont vous
« m'avez chargée ; que je ne sois pas la cause de
« sa destruction. Faites m'en porter toute la peine
« et épargnez mes sœurs qui sont vos humbles
« servantes. Très-Sainte-Vierge, à qui aurai-je re-
« cours si ce n'est à vous ? Vous êtes ma mère et
« mon unique refuge ; mon âme est noyée dans
« la tristesse ; je mets mon salut entre vos mains.
« Faites, ô Sainte Vierge, que j'accomplisse la vo-

« lonté de votre divin Fils jusqu'au dernier sou-
« pir de ma vie¹. »

Ce désir ardent de souffrir pour sa communauté ne se borna pas, dans la sœur Barbier, à de simples protestations où à des sentiments stériles. Il lui fit embrasser, dès qu'elle fut élue supérieure, des mortifications effrayantes, telles qu'on n'en lit pas dans *la Vie des Pères du Désert*, et dont le récit aurait peine à être cru s'il n'avait été attesté par des témoins oculaires tout à fait dignes de foi. Elle ne châtiât pas seulement son corps avec sévérité, elle fut même cruelle envers sa propre chair.

De son côté, Dieu l'éprouva par des peines intérieures qui firent souffrir son âme autant qu'elle faisait elle-même souffrir son corps.

Voici comment elle s'exprimait au sujet de ces peines d'esprit, qui étaient d'autant plus accablantes, qu'elle se sentait pressée d'aimer Dieu plus ardemment : « Oh ! qu'il faut souffrir avant
« que de mourir ! Je suis comme une personne
« suspendue en l'air, qui ne touche ni au ciel ni
« à la terre. Je ne trouve en moi qu'un grand dé-
« pouillement de toutes choses non à l'extérieur
« comme dans saint Barthélémi, mais intérieure-
« ment. Plus je communie, plus je veux commu-
« nier. Je vous le dis en simplicité : je meurs de

¹ *Vie de la sœur Barbier.*

« faim et je sens mon âme se dessécher à petit
« feu. Je ne puis exprimer ce que j'ai à souffrir
« pour supporter tous les assauts que je ressens
« en mon âme qui veut s'unir à Dieu par une voie
« que je ne connais pas. Je demeure dans un pro-
« fond silence intérieur qui m'occupe sans cesse ;
« Dieu seul m'est toutes choses, et sans lui le pa-
« radis et l'enfer me seraient indifférents ¹. »

Cependant les épreuves intérieures ne tardèrent pas à produire leurs fruits. Elles élevèrent la sœur Barbier à une perfection très-sublime, et la conduisirent insensiblement à un état d'union habituelle avec Dieu, pleine de force et de douceur, qui lui était comme inconnue auparavant. Ces fruits parurent, surtout dans les dispositions d'abandon qu'elle fit admirer à l'occasion d'un mal affreux qu'elle eut cette même année, 1697, par suite des austérités et des mortifications qu'elle avait exercées autrefois avec tant de cruauté sur elle-même.

Le mal qu'eut à souffrir alors la sœur Barbier, étant un des maux auxquels sont le plus exposées les personnes de son sexe, nous rapporterons ici pour l'exemple, l'instruction et l'encouragement des personnes qui sont dans le même cas les dispositions d'esprit de cette admirable sœur.

« Je suis presque dans l'impuissance d'écrire

¹ *Vie de la sœur Barbier. — Mémoires, etc., t. II, p. 124.*

« aujourd'hui, dit-elle dans une de ses lettres,
« par une indisposition que j'ai depuis quatre à
« cinq mois à un côté du sein : c'est un cancer.
« On m'a fait des scrupules de ce que je ne l'ai
« pas dit plus tôt, pensant que cela se passerait.
« Je croyais bien faire. Les remèdes, jusqu'à pré-
« sent, n'ont servi qu'à me faire souffrir d'avan-
« tage. Il me semble que l'abandon que j'ai fait
« de tout moi-même à Dieu, me sert de beaucoup
« maintenant. Je tâche de souffrir avec Jésus souf-
« frant, et je porte le poids de mes péchés et des
« infidélités de mes sœurs. Si cela continue jus-
« qu'à Pâques, je ne sais ce que je deviendrai. J'ai
« cependant ressenti les effets de la neuvaine que
« mes sœurs ont faite pour moi. Oh ! que les mi-
« séricordes de Dieu sont infinies à mon égard !
« qu'il me rend justice en me faisant souffrir ! Je
« ne saurais me déterminer à lui demander ma
« guérison. Je ne sais si je ne suis pas trop témé-
« raire de souhaiter que l'on ne prie pas pour
« cela. S'il y va de la gloire de Dieu que je gué-
« risse, à la bonne heure ! Mais si c'était sa vo-
« lonté que mon corps devint tout ulcéré et fût
« un spectacle d'horreur, il me semble que j'en
« serai contente. Je ne suis pas assez fidèle pour
« obtenir tant de grâces. Au reste, je ne veux rien ;
« la santé ou la maladie, tout m'est indifférent.
« Qu'on retranche la partie malade, ou qu'on me
« laisse languir, je fais de bon cœur le sacrifice.

« Cependant mes sœurs ont encore la charité de
« me supporter. On attend le printemps pour me
« mettre dans les remèdes ; c'est ce qui m'occupe
« le moins ; car ce n'est point mon corps qui
« m'inquiète, ni la maladie dont je suis attaquée ;
« la crainte même des douleurs des opérations
« ne m'effraie pas. Une humiliation qui me fait
« plus souffrir que mon mal, c'est la crainte que
« les chirurgiens n'y mettent la main ; je suc-
« combe en quelque façon à cette pensée, et mon
« plus ardent désir est d'obtenir de Dieu la grâce
« d'éloigner de moi une telle épreuve¹.

Mais le mal fit bientôt des progrès effrayants et le peu de succès des remèdes sembla avoir augmenté en elle la résignation et la patience. « Le
« Seigneur, disait-elle, n'a pas permis que j'aie eu
« aucune consolation. J'adore sa conduite et me
« sou mets à ses ordres, malgré la nature qui fré-
« mit à la pensée de l'acharnement que je dois
« avoir à la faire mourir. On me demande si je
« veux me promener et me divertir. Ce n'est pas
« ce que mon âme demande ; mais Dieu seul,
« sans aspirer à aucune consolation sur la terre.
« Je le possède dans l'intime de mon cœur, et
« quelque grandes que puissent être mes douleurs
« et mes privations, il me suffit, et mon âme est
« contente. »

¹ *Vie de la sœur Barbier. Mémoires, etc., tom. II, p. 150.*

Elle passa le reste de cette année 1698 à l'infirmierie.

La mort de la sœur Bourgeoys, qui arriva peu après, sembla avoir augmenté le mal de cette sainte malade ; car l'on remarqua que depuis cet événement la plaie de son cancer s'envenima davantage ; ce qu'on attribua autant à la douleur qu'elle ressentit de cette perte, qu'aux travaux et aux fatigues auxquels (bien qu'elle ne fut plus supérieure) elle ne laissait pas, en qualité d'assistante, de se livrer dans l'occasion.

Le mal en était venu au point qu'une opération était indispensable ; elle fut envoyée à Québec pour y être opérée par un médecin du roi nommé Sarrazin.

Le docteur l'ayant visitée, fut effrayé de l'état de la plaie. « Quelque parti que je prenne, disait-il, je vois la sœur de l'Assomption (c'était le nom qu'elle portait alors en religion) en danger d'une mort prochaine. Si on ne lui fait pas l'opération, elle mourra certainement et sous peu de jours, son mal empirant à vue d'œil ; et tenter l'opération, c'est lui donner presque infailliblement le coup de la mort, n'y ayant quasi pas d'espérance qu'elle la soutienne et moins encore qu'elle en puisse guérir¹. » Cependant le courage et la résolution de la malade,

¹ *Vie de la sœur Barbier. Mémoires, etc., p. 154.*

ou plutôt sa résignation parfaite et son indifférence à tout événement, déterminèrent le docteur à prendre jour pour l'opération, qui fut fixée au samedi 29 mai, veille de la Pentecôte.

Durant cet intervalle, il la prépara par divers remèdes qu'il lui prescrivit. De son côté, la sœur de l'Assomption se disposa à paraître devant Dieu par une confession de toute sa vie. Elle s'efforça surtout de détester les excès qu'elle avait commis sur elle-même par ses austérités indiscrettes et spécialement la liberté qu'elle s'était donnée d'appliquer fréquemment sur sa poitrine ces instruments de pénitence, armés de pointes de fer, qui avaient beaucoup contribué à son mal. Ce souvenir, qu'elle se rappelait alors avec douleur, lui offrait un nouveau motif et lui inspirait même une nouvelle force pour souffrir en esprit de pénitence les douleurs et les humiliations auxquelles elle se voyait exposée.

En vue d'attirer la bénédiction de Dieu sur le succès de l'opération, elle avait commencé, le lendemain même de son arrivée à Québec, une neuvaine en l'honneur de Saint-Joseph. Les religieuses de l'hôtel-Dieu de Québec s'unirent à elle dans cette neuvaine, et le samedi 29, où elles la terminèrent, et qui devait être le jour de l'opération; elles communièrent à cette intention ainsi que la sœur de l'Assomption qui reçut la sainte Eucharistie à la grille après toutes les religieuses.

Enfin, M. le docteur Sarrazin lui-même, ne pouvant guère compter sur les ressources de son art, eut aussi la dévotion de communier ce jour-là pour obtenir de Dieu le succès d'une opération si périlleuse.

Sa confiance ne fut pas vaine ; en très-peu de temps il fit l'opération avec tant de dextérité et d'intelligence qu'il en était ensuite lui même surpris ne pouvant comprendre qu'elle eût été suivie d'un si heureux résultat. Ce succès remplit de joie toute la communauté des hospitalières qui semblèrent redoubler encore d'affection pour la sœur de l'Assomption et lui prodiguèrent en effet tous les soins imaginables. Malgré son humilité qui souffrait beaucoup de leurs attentions, elle se soumit cependant à tout avec cette manière simple et engageante qui lui était naturelle et qu'inspire toujours la vraie vertu. Mais durant sa convalescence, et lorsque la plaie était entièrement fermée, il reparut quelques symptômes qui firent craindre à M. Sarrazin que le mal ne revint comme auparavant. La sœur de l'Assomption s'adressa alors à la très-Sainte-Vierge. Elle fit vœu d'aller en pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette, mission sauvage à trois lieues de Québec ; et à l'instant les symptômes dont nous parlons disparurent entièrement. Le lendemain, M. Sarrazin fut fort surpris de la trouver entièrement guérie ; car, dès ce jour, elle n'eut plus besoin de remèdes, et ne ressentit

même jamais plus aucune atteinte de ce mal. La sœur s'empessa d'accomplir son vœu en faisant le pèlerinage dont nous venons de parler. Elle eut aussi la dévotion de faire celui de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy pour témoigner à ce grand saint sa juste reconnaissance ; et, enfin, après avoir édifié par ses vertus les religieuses de l'hôtel-Dieu, et toutes les personnes qui avaient eu occasion de la connaître, elle partit au mois de septembre 1700 pour se réunir à sa communauté¹. « La sœur Marie Barbier de l'Assomption, rap-
« porte la mère Juchereau, dans son *Histoire de*
« *l'hôtel-Dieu de Québec*, s'en retourna l'automne
« à Montréal, parfaitement guérie, très-satisfaite,
« pleine de reconnaissance d'estime et d'amitié
« pour notre communauté où elle a toujours été
depuis fort chérie et considérée². »

Ce fut surtout à la communauté de Villemarie que la joie n'eut point de bornes, lorsque les sœurs virent arriver en parfaite santé leur chère assistante qu'elles avaient cru perdre sans retour à son départ pour Québec. Quelque bien rétablie qu'elle parût être, elles l'obligèrent cependant à user de divers ménagements. Enfin, l'année suivante, son état n'inspirant plus aucune crainte, elle fut chargée du ~~soin~~ des écoles comme aussi de la direc-

¹ *Vie de la sœur Barbier. Mémoires, etc.*, p. 137.

² *Hist., etc.*, p. 384. — *Mémoires, etc.*, p. 137.

tion de la Congrégation externe, emplois pour lesquels elle avait toujours éprouvé un grand attrait.

Il serait difficile d'exprimer le zèle avec lequel elle s'en acquittait et les saintes industries dont elle se servait pour attirer ces jeunes cœurs en les attachant au culte de Marie. Lorsqu'elle remarquait dans quelques filles externes des dispositions particulières pour la piété, elle ne manquait pas de les associer à ses propres pratiques, surtout à l'approche des fêtes solennelles, à la célébration desquelles elle avait coutume de les préparer par ce moyen. Elle en usait de la même sorte à l'égard des jeunes sœurs de la Congrégation qui lui témoignaient plus d'ouverture. « Le
« désir d'instruire les personnes de mon sexe,
« écrivait-elle, a été en tout temps mon inclination
« favorite. Il me semble que je vois Notre-Sei-
« gneur marcher devant moi, m'appelant à sa
« suite, parcourant les villes et les bourgades
« pour travailler au salut des âmes et instruire
« les ignorants; que je vois aussi Marie recueillir
« les paroles de vie qui sortent de la bouche de
« son divin Fils, et les conserver dans son cœur
« pour les distribuer elle-même à propos et avec
« une affection de mère à tous ceux qui viennent
« avec confiance écouter ses leçons. Faire l'école,
« le catéchisme, présider aux Congrégations, ce
« sont là des emplois propres des Apôtres et la

« continuation de l'ouvrage du Sauveur ¹. »

La sœur de l'Assomption ne témoignait pas moins de zèle pour procurer la sanctification de sa communauté ; car ses exemples étaient pour toutes ses compagnes une exhortation puissante à la régularité et à la ferveur. Quoiqu'elle fût l'une des plus anciennes, et qu'elle eut été supérieure, elle était la plus soumise de toutes ses sœurs, et, jusqu'à sa mort, elle ne cessa de leur offrir le modèle le plus parfait de la vertu d'obéissance. « Je
« ne trouve la tranquillité de l'esprit, écrivait-elle,
« et la paix du cœur que dans l'obéissance ; et
« j'ai peine à imaginer qu'on puisse refuser quel-
« que chose à une supérieure qui nous tient la
« place de Jésus-Christ et de sa très-Sainte-Mère.
« Dans les emplois même les plus incompatibles
« avec mes goûts, appuyée sur l'obéissance, j'ai
« souvent trouvé un secours extraordinaire et
« tout à fait surprenant. Suppléer sans murmure
« aux emplois des autres, accepter de bon cœur
« toutes les humiliations et la pénitence qu'on
« pourrait nous imposer, ou plutôt *être toujours*
« *prête à tout*, ce doit être la devise d'une sœur
« de la Congrégation de Notre-Dame. »

Les heureuses influences que la sœur de l'Assomption exerçait ainsi sur la communauté furent cause qu'aux premières élections qui eurent lieu

¹ *Vie de la sœur Barbier. — Mémoires, etc., p. 138.*

après sa guérison, on la nomma pour la troisième fois à la charge d'assistante. Elle se soumit aveuglément, quelque désir qu'elle eût toujours de vivre cachée. « J'ai besoin, écrivait-elle à cette occasion, de mettre en pratique l'abandon total que j'ai fait de moi-même à mon Dieu, et de me soumettre en toutes choses malgré tout ce que la nature peut en souffrir. J'ai pris le parti de ne pas l'écouter, pas plus qu'une bête de charge qu'on conduit où l'on veut. Je vois même avec plaisir que ma volonté est rompue quelquefois dans les choses que je croyais devoir procurer un plus grand bien. Tant mieux. Je n'ai jamais cru avoir plus d'esprit qu'une autre ; au contraire, j'ai toujours préféré les autres à moi et suivi leur sentiment plutôt que le mien. Il me semble cependant qu'on eût mieux fait de me mettre à un autre emploi qu'à celui d'assistante. Mais au fond, tout doit m'être indifférent : être employée au grenier ou à la cave, aux champs ou à la ville¹. »

Quelque haute estime qu'elle eût des fonctions de l'instruction, la sœur de l'Assomption fut, en effet, toujours indifférente pour tous les emplois, même pour ceux qui concernaient le temporel et les soins matériels de la maison. C'est que, considérant ces derniers dans des vues chrétiennes, elle

1 *Vie de la sœur Barbier. — Mémoires, etc., p. 140.*

était assurée qu'en les exerçant par obéissance, elle ne rendait pas moins de gloire à Dieu et n'acquerrait pas moins de mérites pour elle-même que si elle eût été chargée des fonctions les plus importantes de l'institut. « Dans les emplois les plus
« communs, les plus vils et les plus pénibles de
« la maison, quels qu'ils soient, écrivait-elle, je
« me consacre volontiers au service de mes sœurs
« pour leur laisser le temps et la facilité de mieux
« faire que moi dans les emplois plus importants,
« et je suis certaine par la foi, que je participe à
« toutes les bonnes œuvres qui me deviennent
« communes avec elles, par notre union en esprit
« de charité. »

Tout ce qu'on vient de voir des sentiments et des vertus de la sœur de l'Assomption montre assez combien cette sainte fille était remplie de l'esprit de la sœur Bourgeoys. Elle en faisait en effet revivre les saints-exemples.

Elle vécut jusqu'à l'âge de 77 ans, et laissa, en mourant, une grande réputation de sainteté et un profond sentiment de vénération pour sa mémoire, sentiment qui, depuis, s'est perpétué d'âge en âge avec le souvenir de ses vertus.

ÉTAT DE LA CONGRÉGATION

DEPUIS LA SŒUR MARIE BARBIER JUSQU'À NOS JOURS.

Parmi les personnes qui auront lu cet opuscule et qui en auront admiré la principale héroïne, plusieurs se demanderont sans doute si l'œuvre de la sœur Bourgeoys n'est pas morte avec elle ou peu de temps après elle, et si cette œuvre subsiste encore.

Nous croyons devoir leur dire que, grâce à Dieu, cette œuvre est venue jusqu'à nous, et qu'en ce moment encore elle porte dans le Canada les fruits de vie qu'elle y porta dès le principe.

A la sœur Marie Barbier, dont nous venons de parler, succéda, en 1698, en qualité de supérieure de la Congrégation, la sœur Marguerite Le Moine, dite *du Saint-Esprit*. Elle fut confiée dès son enfance aux sœurs de la Congrégation et formée par

la sœur Bourgeoys elle-même à l'esprit et aux vertus de sa vocation. Ayant été nommée maîtresse des novices, puis supérieure, elle exerça cette dernière charge pendant deux ans sous les yeux et pour ainsi dire à l'école de la digne fondatrice.

Tels étaient les services que les sœurs de la Congrégation rendaient à la colonie, telle était la sagesse qu'elles faisaient paraître et la bonne odeur de vertus qu'elles répandaient partout, que, sous l'administration de la sœur Le Moine, plusieurs habitants de Québec, en tête desquels était M. de Saint-Vallier, évêque de cette ville, voulurent fonder à Québec une maison de sœurs de la Congrégation, indépendante de celle de Villemarie. Mais, et la sœur Bourgeoys qui vivait encore quand ce projet fut conçu et la sœur Le Moine, qui était alors supérieure, le repoussèrent, et il fut abandonné. Le nombre des sœurs qui étaient à Québec fut seulement augmenté.

Les sœurs de la Congrégation ayant été appelées à Québec, en 1686, pour y donner naissance à l'établissement de la *Providence*, qui ne se soutint pas, furent d'abord nommées dans cette ville : *sœurs de la Providence* et connues vulgairement sous ce nom pendant bien des années. C'est ainsi qu'on les trouve désignées dans un mémoire sur le Canada, de l'année 1705, adressé au ministre de la marine : « Il y a à Québec, lit-on dans cet « écrit, une communauté de filles appelées *de la*

« Providence, sorties de Troyes, en Champagne, « qui ne gardent point la clôture. Elles reçoivent « des pensionnaires et s'appliquent à enseigner « dans les petites écoles une multitude d'enfants, « ce qu'elles font avec beaucoup de bénédic- « tion¹. »

Dans les huit missions dont elles étaient chargées, en 1701, les sœurs enseignaient gratuitement les enfants et vivaient toutes du travail de leurs mains².

En 1706, le gouverneur général et l'intendant du Canada écrivaient au ministre de la marine pour lui recommander la mission de la Sainte-Famille, dans l'île d'Orléans.

Deux autres missions, celle de Champlain et celle de la Chine, fondées d'abord et ensuite abandonnées, furent rétablies sous le supérieurat de la sœur Le Moine qui en forma, en outre, deux nouvelles, celle de Boucherville et celle de la prairie de la Madeleine.

Dans le même temps, la communauté se composait de cinquante-quatre sœurs que les circonstances réduisaient souvent aux plus dures priva-

¹ *Archives de la Marine, 1703. Mémoires sur les affaires du Canada. État des biens de communautés*, dressé par M. de Callière et de Champigny. Sœurs de Québec. *Mémoires, etc.*, t. II, p. 164.

² *Rapport de la sœur Marie-Madeleine Asselin, dite de Saint-Ignace, supérieure de la mission de Québec, au gouverneur général et à l'intendant du Canada. Mémoires, etc.*, t. II, p. 164.

tions et aux nécessités les plus extrêmes. Ainsi, en 1705 et 1706, alors que l'Angleterre était en guerre avec la France, les sœurs de la Congrégation furent réduites à fabriquer elles-mêmes de l'étamine noire pour leurs robes. Ce fait et la perfection de la fabrication de ces pieuses filles sont attestés par l'intendant du Canada, qui écrivait au ministre de la marine : « A Montréal, les sœurs de la Congrégation m'ont fait voir de l'étoffe qu'elles ont faite pour leur habillement, qui est aussi belle que celle qui se fait en France¹. »

Les services de tout genre que ces dignes servantes de Jésus et de Marie rendaient à la colonie furent tellement appréciés, notamment à Villemarie, qu'en 1700, le conseil de fabrique de cette paroisse leur accorda le privilège d'avoir gratuitement leur sépulture à l'église paroissiale, dans la chapelle dite de l'Enfant-Jésus : « La paroisse, lit-on dans l'acte de ce privilège, voulant avoir cette reconnaissance pour leur bons et pieux exemples et pour les services qu'elles lui rendent par l'instruction des filles, leur accorde, etc.² »

Ce témoignage doit être regardé comme l'expression sincère de l'estime publique que les sœurs

¹ *Archives de la Marine*. Lettre de M. de Régon au ministre, du 12 novembre 1714. *Mémoires*, etc., t. II, p. 186, 187.

² Registre des délibérations de la paroisse de Villemarie, 17 janvier 1700. *Mémoires*, etc., t. II, p. 188.

s'étaient acquise à Villemarie, et partout où elles étaient répandues.

Il n'y avait, en effet, qu'une seule voix parmi les écrivains de ce temps, pour rendre hommage aux importants services qu'en recevait la colonie. « Les sœurs de la Congrégation, dit le Père Le Clerq, récollet, produisent de grands fruits à Montréal; elles tiennent les écoles pour les externes, entretiennent des pensionnaires, élèvent les jeunes filles, non-seulement à la piété, mais encore aux petits ouvrages de leur sexe, et forment des maîtresses d'école pour les villages du Canada¹. » M. de Champigny, écrivant au ministre, lui disait : « Elles ont dans leurs écoles un grand nombre de petites filles; elles leur apprennent à travailler en couture, à tricoter et à faire toutes sortes d'ouvrages, et les élèvent bien². » M. de Ramezay, gouverneur de Montréal, lui écrivait de son côté : « Les sœurs de la Congrégation sont très-utiles pour l'instruction des filles³. » Enfin ce n'étaient pas seulement les magistrats, les religieux, les ecclésiastiques, les personnes de piété qui professaient cette estime; les hommes les plus engagés dans le monde

¹ *Premier établissement de la Foi*, t. II, p. 59, 60.

² *Archives de la Marine*. Etat des bienfaits que S. M. accorde, 25 novembre 1696.

³ *Archives de la Marine*. Lettre de M de Ramezay, du 12 novembre 1707. *Mémoires*, etc., t. II, p. 189.

ne pouvaient s'empêcher de la partager eux-mêmes, dès qu'ils avaient fait quelque séjour dans le pays. Un militaire fort connu par l'*histoire de l'Amérique septentrionale* qu'il donna au public, M. Bacqueville de la Potherie, leur offrait, vers l'année 1702, ce juste tribut d'hommage : « Les
« filles de la Congrégation, établies à Montréal et
« dans les grandes paroisses du pays, rendent de
« grands services pour l'instruction et l'éducation
« des filles, qui n'en sortent que très-bien éle-
« vées¹. »

Aussi, MM. Randot, qui succédèrent à M. de Champigny dans la charge d'intendant du Canada, ne manquaient pas, dans leurs dépêches à la cour, de faire l'éloge de la Congrégation et de demander des secours pour qu'on pût former de nouvelles maisons de cet institut dans les paroisses qui en manquaient. « Les sœurs de la Congrégation, écri-
« vaient-ils, ne peuvent être plus utiles qu'elles
« ne le sont à cette colonie, par les établissements
« qu'elles ont dans les villes et dans les côtes ;
« elles apprennent à lire et à travailler aux jeunes
« filles, les prennent en pension pour une certaine
« quantité de blé et de lard qu'on leur donne par
« an ; et par leurs soins elles tirent une partie de
« la jeunesse de ce pays de l'ignorance crasse où

¹ *Histoire de l'Amérique septentrionale*, 1722, in-12, t. I^{er}, p. 339. *Mémoires*, etc., t. II, p. 190.

« elle serait sans elles. Il y a encore plusieurs
« côtés où les sœurs de la Congrégation ne sont
« point établies et où elles seraient très-néces-
« saires. Si vous vouliez, Monseigneur, accorder
« quelques fonds pour ces établissements, cela fe-
« rait un bien considérable au pays¹. »

Cependant la sœur du Saint-Esprit, ayant gouverné l'institut pendant dix années consécutives, se démit de sa charge, et on élut pour la remplacer la sœur Catherine Charly, qui fut ainsi la quatrième supérieure de la Congrégation. Sa mère, Marie du Mesnil, avait fait, en 1654, la traversée de France à Villemarie avec la sœur Bourgeoys. L'année suivante elle épousa, à Montréal, André Charly. De ce mariage naquit, en 1666, Catherine Charly, qui fut confiée à la sœur Bourgeoys, à qui elle se donna dès l'âge de treize ans pour la servir dans son institut. Ses vertus et ses qualités la firent élever de bonne heure aux premiers emplois de la communauté, et elle était maîtresse des novices lorsque, vers la fin de l'année 1799, elle fut atteinte d'une grave maladie qui la conduisit aux portes du tombeau et qui donna lieu à la sœur Bourgeoys de faire briller son dévouement et de manifester sa charité pour cette vertueuse sœur, et l'estime qu'elle avait pour son rare mérite. Comme

¹ *Archives de la Marine*. Lettre de MM. Raudot, 8 octobre 1708. *Mémoires*, etc., t. II, p. 190.

on n'attendait plus que la mort de la malade, la sœur Bourgeoys, considérant les grands services que la sœur Charly pouvait encore rendre à la Congrégation, s'offrit à Dieu en sa place et mourut, en effet, au bout de quelques jours, tandis que, contre l'attente générale, la sœur Charly revint à la vie et à la santé.

Par reconnaissance et par vénération pour la sœur Bourgeoys, elle quitta le nom de religion qu'elle avait porté jusqu'alors et prit celui de sœur du Saint-Sacrement, qui avait été celui de la sœur Bourgeoys. Enfin, après que la sœur Le Moine se fut démise, en 1708, elle fut élue pour lui succéder, étant alors âgée de 42 ans¹.

Dieu bénissait visiblement la Congrégation ; car, malgré plusieurs épreuves qu'il lui fallut traverser, elle augmenta considérablement en nombre, puisqu'en 1716 elle se composait de quatre-vingts sœurs dont la mère Juchereau, supérieure de l'hôtel-Dieu de Québec, dit dans son histoire de cet établissement, qu'elle écrivait alors : « La
« sœur Bourgeoys laissa pour héritage à ses filles
« ses vertus et son esprit, qu'elles conservent plus
« chèrement qu'elles ne feraient des plus riches
« successions des biens créés². »

¹ *Mémoires*, etc., t. II, p. 194.

² *Histoire de l'hôtel-Dieu de Québec*, in-12, p. 125. *Mémoires*, t. II, p. 254.

En 1706, M. de Saint-Vallier, écrivant aux fermiers du domaine pour leur demander, en faveur des sœurs de la Congrégation, l'amortissement d'un fief qu'elles possédaient, leur disait : « J'ose
« prendre la liberté, messieurs, de vous deman-
« der la remise des droits de lots et ventes qui
« vous sont dus par les filles de la Congrégation
« séculière de Montréal, qui ont fait l'achat d'une
« troisième partie de l'île Saint-Paul. Je n'exagé-
« rerai point, messieurs, en vous assurant qu'un
« établissement aussi nécessaire pour l'instruction
« des filles que l'est celui des sœurs de la Con-
« grégation dans mon diocèse, a été fait comme par
« miracle par une pauvre fille qui, avec une pièce
« de trente sols, commença cette maison pour les
« établir. Elles ont été longtemps sans aucun re-
« venu, vivant du travail de leurs mains dans les
« villes et dans les missions où elles sont em-
« ployées. Le revenu qu'elles ont fait pour leur
« industrie est si peu de chose, pour le soutien de
« quatre-vingts sœurs, répandues dans mon dio-
« cèse, qu'en vérité vous auriez plus d'envie de
« leur donner que de leur demander, si vous les
« voyiez de près comme je le fais. Elles n'ont osé
« jusqu'ici vous en faire la demande, parce qu'elles
« ont appréhendé d'écrire à des personnes aussi
« puissantes que vous l'êtes. Mais M. de Monsei-
« gnat (directeur de la ferme d'Occident, à Qué-
« bec) les pressant de payer, ce qu'elles ne sont

« pas en état de faire, je me joins à elles pour ob-
« tenir de vous cette grâce. Je la sollicite d'au-
« tant plus volontiers que je dois leur rendre cette
« justice de vous dire, messieurs, que ces filles,
« qui sont très-pauvres et très-vertueuses, sont
« très-nécessaires dans un grand diocèse comme
« celui-ci, pour l'instruction des personnes de
« leur sexe, qu'elles donnent gratuitement. J'ose
« vous assurer que, par ce don que vous leur fe-
« rez, vous attirerez des grâces abondantes sur vos
« personnes et sur vos familles, et je prierai Notre-
« Seigneur avec ferveur de vous en tenir bon
« compte ¹. »

Cette lettre fait trop d'honneur au prélat qui l'a écrite, aux sœurs qui en étaient l'objet et à leur sainte fondatrice pour que nous ne l'ayons pas reproduite ici. Elle eut le résultat qu'elle devait avoir ; et quoi que la ferme des domaines fût alors dans une très-mauvaise situation, les fermiers répondirent qu'ils ne demandaient d'autre indemnité qu'une part aux prières des sœurs ².

A la lettre qu'on vient de lire, joignons l'éloge que fait des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Villemarie un célèbre voyageur, qui visita le Canada au mois de mars de l'année 1721.

¹ *Archives de la Congrégation*. Lettre de M. de Saint-Vallier aux fermiers du domaine. *Mémoires*, etc., t. II, p. 260, 261.

² *Archives de la Congrégation*. Lettre des fermiers du domaine à M. de Belmont, du 10 juin 1717.

Le Père de Charlevoix, jésuite, fut si édifié et si frappé des fruits que produisait partout cet institut, qu'il crut devoir en parler en ces termes dans son *Journal historique* et dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, qu'il donna ensuite au public :

« La maison des filles de la Congrégation à Montréal, quoi qu'une des plus grandes de la ville, est encore trop petite pour loger une si nombreuse communauté. C'est le chef-d'œuvre et le noviciat d'un institut qui doit être d'autant plus cher à la Nouvelle-France, et à cette ville en particulier qu'il y a pris naissance, et que toute la colonie se ressent des avantages que lui procure un si bel établissement¹. La Nouvelle-France, dont il est aujourd'hui un des plus beaux ornements, le doit à Marguerite Bourgeoys qui a rendu son nom cher et respectable à toute la colonie par ses éminentes vertus et par l'institut des filles de la Congrégation, dont l'utilité augmente tous les jours avec le nombre de celles qui l'ont embrassé². »

« Sans autre ressource que son courage et sa confiance en Dieu, elle entreprit de procurer à toutes les jeunes personnes, quelque pauvres et quelque abandonnées qu'elles fussent, une édu-

¹ *Histoire de la Nouvelle-France*, tom. III. *Journal*, page 139.

² *Ibid.*, t. I, p. 312, 313. *Mémoires*, etc., t. II, p. 272.

« cation que n'ont point, dans les royaumes les
« plus policés, beaucoup de filles, même de con-
« dition. Elle y a réussi au point qu'on voit tou-
« jours avec un nouvel étonnement des femmes
« jusque dans le sein de l'indigence et de la mi-
« sère, parfaitement instruites de leur religion,
« qui n'ignorent rien de ce qu'elles doivent sa-
« voir pour s'occuper utilement dans leurs fa-
« milles, et qui, par leurs manières, leur façon
« de s'exprimer et leur politesse, ne le cèdent
« point à celles qui, parmi nous, ont été élevées
« avec plus de soin. C'est la justice que rendent
« aux filles de la Congrégation tous ceux qui ont
« fait quelque séjour au Canada¹. »

La cinquième supérieure de la Congrégation fut la sœur Marguerite Trottier, dite Saint-Joseph.

Elle aussi avait connu la sœur Bourgeoys ; elle aussi avait été formée aux vertus de la vie religieuse par cette sainte fondatrice ; ce fut d'elle qu'elle reçut l'habit avec sa sœur. Après sa profession, elle fut désignée pour la mission de Château-Richer, près de Québec. Comme elle était alors fort jeune et très-affectionnée à la communauté de Villemarie, où elle avait demeuré depuis son enfance, elle se mit à verser une grande abondance de larmes en disant adieu à ses sœurs.

¹ *Histoire de la Nouvelle-France*, livre III, tom. I, p. 343. *Mémoires*, etc., tom. II, p. 272, 273.

« Notre vénérée mère Bourgeoys, écrit-elle, re-
« marquant combien j'étais peinée et affligée de
« laisser la communauté pour aller en mission,
« eut la bonté de me parler pour m'encourager à
« bien faire cette démarche, qui me coûterait
« beaucoup; et me dit : *Pensez, ma chère, enfant,*
« *qu'allant en mission vous serez assez heureuse,*
« *en retirant les enfants de l'ignorance, de ramas-*
« *ser les gouttes du sang de Notre-Seigneur, qui se*
« *perdent.* Ces paroles me firent une impression
« si vive, que, dans le moment, je ne ressentis
« plus rien de cette grande affliction. Depuis,
« elles m'ont souvent excitée à bien m'acquitter
« de mes obligations auprès des enfants; et je ne
« puis dire combien j'en reçois encore de force,
« quand je me trouve abattue dans mon emploi¹. »

Le supérieurat de la sœur Marguerite Trottier fut marqué par l'établissement de la mission de Louisbourg, dans l'île Royale, et celui de la sœur Guillet, dite sœur Sainte-Barbe, par la fondation, en 1732, de la mission de Saint-Laurent dans l'île de Montréal.

Mais il en est des communautés religieuses comme des individus : *tous ceux qui veulent vivre avec piété, doivent s'attendre à des épreuves*², et

¹ *Archives de la Congrégation.* Lettre de la sœur Trottier à M. Glandelet. *Mémoires, etc.*, t. II, p. 286, 287.

² *Omnes qui piè volunt vivere in Christ persecutionem patientur*, II, tim. III, 12.

c'est à toute institution pieuse aussi bien qu'à tout homme juste qu'il est dit : *parce que tu étais agréable à Dieu, il a fallu que la tentation t'éprouvât*¹. Les tempêtes renversent ce que Dieu veut détruire ; mais elles battent seulement ce que Dieu ne veut qu'éprouver.

Or, nous avons vu la Congrégation de Notre-Dame de Villemarie, l'œuvre de la sœur Bourgeoys, passer déjà par bien des tribulations. Les privations fréquemment répétées de logement, de vêtements et même de pain², les incendies³, les trombes⁴, les efforts faits, à diverses reprises, et par le pouvoir civil⁵ et par l'autorité ecclésiast-

¹ *Et quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.* Tob. XII, 13.

² Comme on l'a vu dans l'*Éloge historique de la sœur Bourgeoys*, dans la *Notice sur la sœur Marie Barbier* et dans cet *État de la Congrégation depuis la sœur Barbier jusqu'à nos jours*.

³ Outre l'incendie dont nous avons déjà parlé et qui eut lieu en 1683, du vivant de la sœur Bourgeoys, la Congrégation eut à essuyer celui qui dévora, en 1734, Notre-Dame de Bon-Secours et celui qui détruisit les bâtiments de la Congrégation, en 1768.

⁴ Le 7 octobre 1753, un coup de vent des plus violents qu'on eût senti de mémoire d'homme renversa de fond en comble, à Louisbourg, le bâtiment des sœurs, à peine relevé de l'état de ruine où l'avaient mis les Anglais, huit ans auparavant.

⁵ En 1708, le gouvernement du roi (Louis XIV) avait voulu porter atteinte à la liberté et à l'indépendance spirituelle des sœurs en leur défendant la clôture et les vœux et en les obligeant à exiger une dot de leurs novices, avant de les admettre à la profession.

tique¹ pour porter la main à l'arche sainte de l'esprit primitif de l'institut, les troubles suscités par l'esprit d'erreur et de mensonge au sein même de la communauté², et mille autres difficultés vinrent tour à tour purifier cette institution, comme le feu purifie l'or, et la fortifier, comme le vent fortifie l'arbre qui est bien et solidement enraciné.

Et ce fut surtout à l'époque où nous en sommes qu'eurent lieu les grandes épreuves. Deux fois, en moins de treize années, en 1345 et en 1358, la mission de Louisbourg fut ruinée par les Anglais ; la maison en fut pillée et détruite et les sœurs transportées en France. En 1659, ces mêmes Anglais, ayant assiégé et pris Québec, brûlèrent dans cette ville la maison qu'y occupaient les sœurs, et celles-ci furent obligées d'aller se réfugier à Villemarie. Les vainqueurs occupèrent aussi militaire-

1 M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, tenta 1° de fonder l'institut de la Congrégation dans celui des Ursulines de Québec ; 2° d'imposer aux sœurs de la même Congrégation la clôture ; 3° de les contraindre aussi à exiger une dot de leurs professes ; 4° de les forcer à faire des vœux ; 5° d'établir à Québec une maison indépendante de celle de Villemarie, etc., etc.

2 Dans les dernières années de la sœur Bourgeoys, une sœur Tardy, qui n'était que visionnaire et qui se donnait comme inspirée, suscita un orage qui faillit ruiner les trois communautés de Villemarie, et, en l'année 1727 et suivantes, une autre sœur dite de la Conception, s'éloignant des voies de l'obéissance et se croyant favorisée des lumières extraordinaires, donna des peines à ses supérieurs et rendit inutiles les dons qu'elle avait reçus.

ment la maison que la Congrégation possédait à la Pointe-aux-Trémbles et à l'Île-d'Orléans. La mission de Château-Richer fut également détruite alors pour ne plus se relever. La ville même de Montréal tomba au pouvoir des vainqueurs le 8 septembre 1760.

Dans la perspective de ce dernier malheur, qui était alors imminent, M. Jollivet, curé d'office de Montréal, s'écriait dans l'oraison funèbre de M. de Pontbriand, évêque de Québec, mort au séminaire de Saint-Sulpice, le 8 du mois de juin 1760 : « Pleurez, infortunée colonie, pleurez, « parce que, le pasteur frappé, vous avez tout « lieu de craindre de voir bientôt le troupeau dispersé, et d'être comme des brebis errantes, « sans pasteur et sans guide, exposées à la fureur des loups. Pleurez, terres fécondes en « fruits de grâce et de salut; pleurez, dans la « crainte de voir bientôt le froment des élus ravagé « par les incursions des méchants, ou étouffé par « l'ivraie que l'homme ennemi y fera croître en « abondance; » et s'adressant aux sœurs de la Congrégation présentes à ce discours : « Pleurez, vierges sages, consacrées à Dieu, pleurez la perte de « la vigne qui donnait à vos âmes ce vin délicieux, « qui entretenait la ferveur parmi vous et y faisait « germer la grâce et la pureté virginale¹. »

¹ *Archives du séminaire de Villemarie. Mém.*, t. II, p. 392.

Cependant le Dieu qui frappe et qui guérit, qui afflige et qui console, ménageait aux sœurs, dans l'établissement de la mission de Saint-François de la Rivière du Sud, établissement qui se fit cette même année, 1760, sous le supérieurat de la sœur Marguerite de Langloiserie, un adoucissement à tant de maux. En envoyant deux sœurs dans cette mission, la supérieure écrivait à M. Bédard qui en était curé : « Voilà enfin vos pieux désirs accomplis.... Je vous envoie deux de nos sœurs.... « Quoique nous devons nous abandonner à la divine Providence, je vous avoue cependant que je « suis un peu inquiète de leur petit temporel, pour « cette première année. Nous leur avons fourni ce « qui leur était absolument nécessaire, selon notre « petit pouvoir. Dans les malheureuses années où « nous sommes, nous avons nous-mêmes bien de la peine à vivre ; mais nous aimons mieux nous « endetter, que de laisser nos chères sœurs dans « une trop grande indigence. J'espère que le Seigneur, touché de notre situation, ne nous abandonnera pas¹. »

Dieu, en effet, bénit cette œuvre ; car, dès l'année suivante, les sœurs eurent une maison convenable. « Il est vrai, dit M. Faillon, que les deux « sœurs chargées de cette mission, comme dignes

¹ *Archives de la Congrégation. Mémoires, etc., tom. II, page 392.*

« filles de la sœur Bourgeois, mirent elles-mêmes
« la main à l'œuvre. Elles travaillèrent à lather et
« à calfater l'intérieur et l'extérieur de la maison,
« comme auraient pu le faire deux bons ouvriers,
« prenant même sur leur sommeil une partie du
« temps qu'elles employaient à cet ouvrage. Bien
« plus, elles entreprirent d'aplanir le chemin,
« arrachant de leurs mains les souches et les
« troncs d'arbres, minant encore d'énormes ro-
« chers qui masquaient la façade de la maison ;
« et un tel dévouement de leur part excita l'ému-
« lation de plusieurs habitants, qui voulurent con-
« tribuer par le travail de leurs mains à l'avance-
« ment d'un ouvrage si utile au pays¹. »

A la satisfaction que causa à tout l'institut de la
Congrégation l'établissement de la nouvelle mis-
sion de Saint-François de la Rivière du Sud, suc-
céda bientôt une grande désolation. Un furieux
incendie avait déjà, en 1754, consumé la chapelle
de Notre-Dame de Bon-Secours, qui appartenait à
la communauté des sœurs de la Congrégation ; et,
en 1765, un nouveau sinistre qui réduisit en cen-
dres plus de cent vingt maisons et consuma même
l'hôpital général, vint se joindre, pour exercer la pa-
tience des sœurs, aux suites de la guerre et de
l'invasion britannique, Mais ce malheur, quelque

¹ *Mémoire particulier sur la Congrégation. Mémoires, etc.,*
t. II, p. 395.

grand qu'il fût d'ailleurs, fut assurément moins désastreux pour elles que l'incendie qui éclata dans leur propre maison le 11 avril 1768, et qui, en quelques heures, réduisit les sœurs de la Congrégation au même état de dénûment où elles s'étaient trouvées du temps de leur fondation après une semblable catastrophe. Car tous leurs bâtiments et leurs menbles furent entièrement consumés, ainsi que leur église et celle de Notre-Dame de la Victoire. Dieu permit sans doute que la Congrégation éprouvât les rigueurs de cet affreux incendie pour montrer ensuite avec plus d'évidence qu'il était le seul soutien invisible de cette communauté, et pour mettre ces sœurs à même de donner une preuve éclatante de leur attachement à leur communauté, et une preuve non moins grande de leur pieux héroïsme. Voici comment, d'après un *Mémoire particulier sur la Congrégation*, M. Faillon raconte ce fait :

« Parmi les sœurs qui restèrent à l'hôtel-Dieu,
« après l'incendie, celles qui n'étaient pas em-
« ployées aux classes se rendaient tous les jours,
« dès le matin, après la sainte messe, sur les
« ruines de leur maison, et tâchaient de retirer
« du milieu des décombres ce que le feu avait
« épargné, comme les ferrures et tout ce qui pou-
« vait être encore utile. Mais l'hiver étant fort
« long cette année, elles eurent beaucoup à souf-
« frir de ce pénible travail. Le soir, elles retour-

« naient à l'hôtel-Dieu, tout épuisées de fatigues,
« leurs habits trempés d'eau et leurs chaussures
« si mouillées, qu'elles ne pouvaient les quitter
« qu'à l'aide les unes des autres. Elles faisaient
« ensuite leurs exercices de piété. Avant de prendre
« leur sommeil, elles étendaient leurs vêtements
« pour les faire sécher durant la nuit, n'en ayant
« point d'autres pour changer. Mais comme elles
« étaient sans feu dans leur nouveau dortoir (de
« l'hôtel-Dieu), et que le froid ne cessait pas, elles
« les retrouvaient, le matin, tout glacés et pe-
« sants, et étaient contraintes de les reprendre
« dans cet état pour retourner à l'ouvrage. Aussi
« plusieurs en contractèrent de graves infirmités
« qui abrégèrent leurs jours. Dans l'état de dé-
« nûment où se trouvait la communauté, elle ne
« pouvait espérer de se rétablir qu'en s'imposant
« longtemps beaucoup de privations. La sœur
« Mauge, supérieure de la Congrégation, crai-
« gnant que les postulantes et les novices, qu'elle
« avait auprès d'elle, n'eussent pas assez de géné-
« rosité pour se condamner à tant de sacrifices,
« leur proposa d'entrer dans d'autres communau-
« tés, ou de retourner chez leurs parents. En di-
« gnes filles de la sœur Bourgeoys, cette ardente
« amante de la croix et de la pauvreté du Sau-
« veur, elles répondirent toutes qu'elles étaient
« résolues à persévérer jusqu'à la mort dans leur
« vocation ; qu'enfin elles s'estimeraient heureuses

« de contribuer par leurs faibles efforts au rétablissement de leurs sœurs, et de partager leurs privations et leurs souffrances¹. »

Mais cette épreuve eut un terme. Les diverses missions envoyèrent pour la reconstruction de la maison de Montréal tout ce dont elles purent se priver elles-mêmes, comme vivres, linge, argent, ustensiles de ménage ; et plusieurs personnes ayant fait, pour le même objet, des dons considérables, la maison des sœurs et l'église ou chapelle de cette maison furent rebâties en peu de temps dans de plus grandes proportions qu'auparavant. L'année suivante (1769) on reconstruisit aussi la chapelle de Notre-Dame de la Victoire.

Il en fut de même du bâtiment de la mission de Québec, ruiné lors du siège de cette ville par les Anglais, dix ans au paravant, et qui fut relevé de ses ruines en 1770.

On rebâtit également, à Villemarie, en 1771, 1772 et 1773 Notre-Dame de Bon-Secours.

L'année 1774 fut marquée, pour la Congrégation, par un événement bien important et qui combla d'une grande joie la Congrégation.

M. Briand, évêque de Québec annula, en vertu de son autorité, tous les changements que ses prédécesseurs avaient faits aux règles, telles que les

¹ *Mémoire particulier de la Congrégation. Mémoires, etc., t. II, p. 417.*

avait tracées la sœur Bourgeoys *qui n'avait été*, dit le prélat, *conduite en tout que par l'esprit de Dieu, dont les desseins ne changent pas*¹.

Le Dieu qui fait succéder la sérénité à l'orage et l'allégresse aux larmes² ménageait à cette communauté, auparavant si éprouvée, une autre satisfaction : le vénérable M. Montgolfier, vicaire général, supérieur du séminaire de Villemarie, composa, vers le temps dont nous parlons, c'est-à-dire en 1779 et 1780, une *Vie de la sœur Jeanne Le Ber* et une autre de *la sœur Bourgeoys*, ouvrages d'autant plus précieux qu'ils furent composés à une époque où vivaient encore plusieurs anciennes sœurs qui avaient connu M^{lle} Le Ber et où le souvenir des actions et des paroles de la fondatrice de la Congrégation était encore assez frais. Il disait, dans une observation préliminaire, en parlant de cette dernière : « La vénérable sœur Bourgeoys a paru avec tant d'éclat et a pris une si
« grande part dans l'établissement de Villemarie;
« elle y tient encore aujourd'hui, par son institut,
« un rang si distingué, non-seulement dans l'ordre de la religion, mais encore dans celui de la
« société civile, qu'il n'est pas possible de la bien
« faire connaître, sans remonter aux premiers

¹ *Archives de la Congrégation*. Ordonnance du 20 juin 1774. *Mémoires*, etc., t. II, p. 437.

² *Post tempestatem tranquillum facis, et post lacrymas exultationem infundis*. Tob.

« temps de cet établissement où elle se trouva
« comme associée par sa vertu et ses travaux à
« cette illustre compagnie (de Saint-Sulpice) qui a
« fondé Villemarie. Nous la verrons après s'être
« concilié l'estime et l'affection de ce grand nom-
« bre de personnes recommandables, s'élever au-
« dessus de la plupart d'entre elles et les effacer
« presque toutes par l'éclat de ses vertus, et sur-
« tout par le bien, toujours subsistant, de la Con-
« grégation qu'elle a établie et qui éternisera sa
« mémoire¹. »

L'arbre saint de cette Congrégation étendait aussi ses rameaux. Sous le supérieurat de la sœur Marie Raizenne, en 1783 et 1784, il se forma deux nouvelles missions, celle de Saint-Denis et celle de la Pointe-Claire. Une autre fut établie, en 1809, dans la paroisse de la Rivière-Ouelle. La paroisse de Saint-Hyacinthe de Yamaska en eut une sous la sœur Louise Compain, quatorzième supérieure, et la paroisse de Sainte-Marie, de la Nouvelle-Beauce, en fut dotée en 1823. On abandonna, en 1824, la mission de Saint-Laurent, dans l'île de Montréal, parce qu'elle n'offrait plus alors assez d'occupation ; mais on en créa deux nouvelles : celle de la paroisse de Berthier, en 1825, et celle de Terrebonne, en 1826.

¹ *Archives de la Congrégation. — Vie de la vénérable sœur Bourgeoys, Préface, p. III et IV. Mémoires, etc., tom., II, p. 454.*

Vers la fin du xviii^e siècle et les premières années du xix^e, les sœurs de la Congrégation, toujours avides de faire du bien à la jeunesse de leur sexe, ouvrirent successivement, à Villemarie, un grand nombre d'écoles, dont trois au faubourg Saint-Laurent, six classes au faubourg de Québec, dont deux pour les Islandaises, trois classes au faubourg Saint-Antoine, trois autres au faubourg Saint-Joseph, deux classes aux Récollets pour les Islandaises. Environ quinze cents enfants sont instruites et élevées gratuitement dans toutes ces écoles. En outre, les sœurs de la Congrégation ont trois établissements dans leur propre maison : le pensionnat qui se compose de six classes; la grande école, qui a trois classes, et la petite école, qui en a deux.

Ajoutons qu'en 1833 Saint-Eustache eut une mission. Kingston, dans le haut Canada, en obtint une en 1841. Châteauguay en 1844. Celle de la prairie de la Madeleine et celle de Boucherville, interrompues depuis peu, furent rétablies dans cette même année. A Québec, l'école des sœurs de la Congrégation compte sept à huit cents élèves. Leur programme d'instruction comprend toutes les branches utiles et agréables de l'enseignement qu'on donne aux filles, comme l'anglais, la musique vocale et instrumentale, le dessin, la broderie, etc.

Monseigneur Bourget, évêque de Villemarie,

ayant pris, en 1846, le titre et les fonctions de supérieur des sœurs de la Congrégation, sous un tel supérieur, cette sainte communauté a vu se multiplier extraordinairement le nombre de ses missions ou établissements d'instruction. Ainsi celle de l'Assomption, rivière de Hachigong, fut établie en 1847; celle de Sainte-Thérèse est de la même époque. Cette même année encore vit les commencements de celle de Saint-Jean Dorchester-Labaie. Saint-Paul, au diocèse de Québec, eut le même avantage en 1848. En 1849 ce fut le tour de la paroisse Sainte-Croix, et enfin, en 1852, celui de Sainte-Anne d'Yamachiche¹.

Voilà, habitants de Troyes, ce qu'ont été depuis plus de deux cents ans et ce que sont encore de nos jours l'institution et la famille spirituelle de votre sainte et illustre compatriote. Cette institution, cette famille sont telles qu'un éminent prélat, Monseigneur Bourget, évêque de Villemarie annonçant, en 1842, aux sœurs de la Congrégation sa prochaine visite pastorale. leur disait dans un mandement : « Depuis que nous connaissons votre « institut, et que nous sommes à même d'apprécier les avantages qu'en retirent la religion et « l'éducation en ce pays, nous lui avons toujours « porté l'intérêt le plus vif. L'œuvre sublime que

¹ *Mémoires, etc.*, t. II, p. 496.

« vous a confiée la divine Providence et que vous
« remplissez avec tant de zèle, nous est tellement
« chère, que nous ne cessons de bénir le Seigneur
« de ce qu'il lui a plu de choisir cette ville pour
« en être le berceau. La régularité qui, grâce à
« Dieu, a toujours régné dans votre communauté,
« prouve que vous n'avez pas été infidèles à la vo-
« cation de Dieu qui vous a établies à Villemarie
« pour honorer son auguste Mère et imiter ses
« vertus. Les succès, toujours croissants, qu'ob-
« tiennent vos travaux en donnant l'éducation aux
« personnes de votre sexe, montrent aussi que le
« Seigneur est avec vous pour vous assister dans
« cette pénible fonction. Aussi faites-vous notre
« gloire comme l'un des plus beaux ornements
« de notre diocèse. »

Voilà ce qu'a été la sœur Bourgeoys, que le même évêque proclame *évidemment suscitée de Dieu pour tracer à ses filles le plan de vie qu'elles doivent mener*; ajoutons pour porter dans de lointaines contrées le double bienfait de la foi et de l'instruction, de la vertu et de la science.

Habitants de Troyes, vous allez (et nous vous en félicitons) vous allez élever sur une de vos places une statue au grand pape qui, sorti de votre ville, est allé régner à Rome, et qui, d'enfant de chœur de votre cathédrale, est devenu le chef de la catholicité. Vous allez élever une statue au glorieux Pontif qui a échangé l'échoppe d'un pauvre

cordonnier en vieux pour le palais du Vatican, et auquel l'Église doit la plus pompeuse et la plus embaumée de ses fêtes, celle du Saint-Sacrement.

Mais nous vous en conjurons, ne laissez pas non plus sans gloire, dans son pays natal, cette femme étonnante¹ dont le nom est si grand à seize ou dix-huit cents lieues de chez vous, et qui fait là tant d'honneur au pays qui l'a vue naître ; ne laissez pas sans gloire, dans son pays natal, cette *sœur du Saint-Sacrement* qui est devenue *l'un des principaux ornements* de sa patrie adoptive².

C'est à la glorifier, parmi ses concitoyens, qu'est consacrée cette brochure. C'est pour cette belle fin que nous l'avons composée. Nous ne sommes pas auteur ; nous ne sommes que copiste et abrégiateur. Nous n'avons fait qu'extraire d'un ouvrage en deux volumes, formant en tout mille quarante pages in-8°, ce que nous avons rapporté dans ce mince opuscule, destiné seulement à la ville de Troyes et au département. Puisse-t-il y faire quelque bien ! Puisse-t-il y porter partout dans les maisons d'éducation, dans les familles, dans les salons, dans les ateliers et surtout dans les fabriques, si nombreuses à Troyes, l'amour de la

¹ Qualification donnée à la sœur Bourgeois par M. Roux, sulpicien, supérieur du séminaire de Villemarie et éditeur de *la Vie de la sœur Bourgeois*, par M. Montgolfier. — Avis de l'éditeur.

² Ibid.

vertu et l'admiration pour l'illustre et sainte
Troyenne dont le nom est, en Amérique, béni par
tant de bouches, aimé par tant de cœurs !

Méry-sur-Seine, jour de Sainte Thérèse, 15 octobre 1864.

TABLE
DES MATIÈRES



TABLE

DES MATIÈRES

Petit Préambule.....	1
Éloge historique de la sœur Marguerite Bour- geys.	4
Notice sur M ^{lle} Jeanne Le Ber.....	127
Notice sur la sœur Marie Barbier.....	153
État de la Congrégation depuis la sœur Barbier jusqu'à nos jours.....	173